

INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER

RAPPORT
ANNUEL
ÉCONOMIQUE
2023



PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer les missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société, et le suivi économique des territoires ultramarins.

L'IEDOM est présidé par Ivan Odonnat, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



LA THÉMATIQUE D'ILLUSTRATION DU RAPPORT 2023 : FAIRE FACE AUX DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES DES OUTRE-MER

Le choix de la transition démographique pour illustrer le rapport annuel 2023 de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) vise à mettre en lumière les priorités d'investissement résultant des tendances démographiques des départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro.

D'une part, la Guadeloupe, Saint-Martin, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et, dans une moindre mesure La Réunion et Saint-Barthélemy, font face à un vieillissement, voire à une baisse de leur population, aux implications économiques et sociales majeures. Cette dynamique exige aussi des dépenses d'investissement accrues dans des secteurs tels que la santé et les services à la personne, afin de disposer d'infrastructures adaptées aux besoins de populations vieillissantes.

D'autre part, Mayotte et la Guyane connaissent une croissance démographique forte et rapide, offrant des opportunités de développement économique à condition de satisfaire les besoins d'investissement induits en matière d'éducation, de logement et de transport.



Notre choix d'illustration thématique vise à mettre en évidence les investissements productifs de nature à favoriser un développement inclusif et durable en Outre-mer.



Ivan Odonnat

Président de l'IEDOM et
Directeur général de l'IEOM



**INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

SIÈGE SOCIAL
115, rue Réaumur - 75002 PARIS



Saint-Barthélemy

Rapport annuel
2023

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

Avant-propos	9
Saint-Barthélemy en bref	10
Synthèse	12
CHAPITRE I Les caractéristiques structurelles	15
Section 1 Géographie et climat	16
1. Aperçu géographique	17
2. Climat	17
Section 2 Repères historiques	18
Section 3 Cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage communautaire	21
3. Les évolutions majeures	22
CHAPITRE II Panorama de l'économie de Saint-Bathélemy	25
Section 1 La population	26
Section 2 Les principaux indicateurs économiques	28
1. Le produit intérieur brut	28
2. L'emploi et le chômage	29
3. Les revenus et salaires	33
4. Les prix	36
5. Les échanges extérieurs	37
Section 3 Les politiques et finances publiques	38
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	38
2. Le système fiscal	40
3. Les finances publiques	43
CHAPITRE III Les caractéristiques structurelles	47
Section 1 Aperçu général	48
Section 2 L'agriculture, l'élevage et la pêche	50
1. Le contexte général	50
2. La production agricole	51
3. La pêche	52
Section 3 L'énergie	54
1. Contexte général	54
2. L'énergie électrique	55
Section 4 L'eau et l'assainissement	57
1. La production, le stockage et le réseau de distribution	57

2. La consommation d'eau potable et le nombre de clients	57
3. Le réseau d'assainissement	58
Section 5 Les déchets	60
1. Aperçu structurel	60
2. La gestion des déchets	60
Section 6 L'environnement	64
1. Les acteurs de la protection de la biodiversité	64
2. Une politique environnementale plurielle	65
Section 7 Le bâtiment et les travaux publics	67
1. Aperçu structurel	67
2. L'activité du secteur	68
3. Le logement	68
Section 9 Le tourisme	70
1. Aperçu structurel	70
2. L'activité du secteur	71
3. Le tourisme de séjour	71
4. Le tourisme maritime	73
5. Les enjeux du développement du secteur	74
Section 10 Les transports	76
1. Aperçu structurel	76
2. Le transport maritime	76
3. Le trafic aéroportuaire	79
Section 11 Les autres services marchands	82
1. Aperçu structurel	82
2. L'activité du secteur	83
Section 12 Les services non marchands	85
1. L'éducation	85
2. La santé	88
CHAPITRE IV L'évolution monétaire et financière	91
Remarques méthodologiques	92
Section 1 Aperçu général	93
Section 2 Structure du système bancaire et financier	94
1. Organisation du système bancaire	94
2. La densité du système bancaire	94
3. Le microcrédit	96
Section 3 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	97
1. Les taux d'intérêt	97
2. L'observatoire des tarifs bancaires	105
3. Le surendettement	107

Section 4 L'évolution de la situation monétaire	109
1. Les avoirs financiers des agents économiques	109
2. Les concours à la clientèle	113
3. L'équilibre emploi-ressources	114
4. Les grandes tendances du financement des secteurs	115
ANNEXES	117
1. Les actifs financiers des établissements financiers installés localement (EFIL)	118
2. Les encours de crédits des établissements financiers installés localement (EFIL)	119

Saint-Barthélemy

Bathymétrie

(Profondeur en mètres)

-200

Trait de côte

Réseau hydrographique principal

Etang

Couvert forestier

Couvert végétal

Chef - lieu

Lieu-dit

Réseau routier principal

Liaison maritime

Zone bâtie

Zone aéroportuaire

Aéroport

Port de commerce

Port de plaisance

Hôpital

Centrale diesel

Zone de stockage d'hydrocarbures

Zone de protection particulière

Sources : Natural Earth, Fine vector and raster map data © naturalearthdata.com, IGN BD-CARTO 2019, EDOM, Atlas Caraïbe MFRSH Université de Caen Normandie, 2021.
Réalisation : Frédérique Turbot, MFRSH Université de Caen Normandie, 2021.



Océan Atlantique

Table à diabre (ou Roche plate)



Mer des Caraïbes



Avant-propos

En 2023, Saint-Barthélemy a démontré à nouveau sa capacité de résilience face aux défis mondiaux : le tourisme, moteur principal de l'économie locale, a atteint des niveaux historiques. Avec la reprise de l'activité de croisière et de passagers maritimes inter-îles et en dépit d'une légère baisse du trafic aérien, cette dynamique touristique témoigne de l'attractivité confirmée de l'île.



Le secteur de la construction, bien que toujours actif, a montré des signes de ralentissement avec une baisse de la consommation de matériaux, tandis que la demande immobilière a été stable. Par ailleurs, la Collectivité conserve une situation financière saine, finançant ses projets sans recourir à l'emprunt, renforçant ainsi sa capacité à faire face aux besoins futurs.

Face à ces évolutions, Saint-Barthélemy maintient sa stratégie de développement axée sur un tourisme haut de gamme, tout en préservant son environnement unique et en modernisant ses infrastructures essentielles. En effet, certaines présentent des signes de saturation après deux décennies de croissance rapide. La qualité du service offert aux visiteurs, indispensable pour conserver l'image d'excellence de l'île, demeure un enjeu central, surtout dans une région de plus en plus concurrentielle.

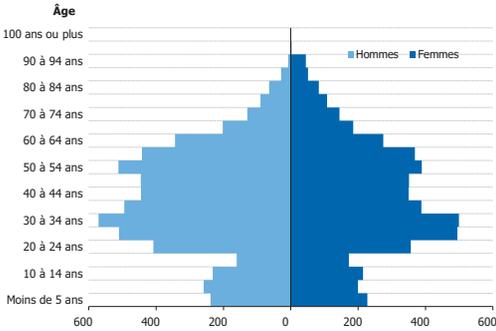
Dans ce contexte, l'IEDOM apporte son soutien au développement économique de l'île. Grâce à son expertise économique et financière, l'IEDOM contribue à éclairer les prises de décision stratégiques. Il renforce ses activités opérationnelles à Saint-Barthélemy, telles que la collecte de bilans d'entreprises, les activités d'éducation budgétaire et financière auprès des élèves, mais également la mutualisation des services aux particuliers avec l'offre déployée au Bureau d'Accueil et d'Information (BAI) à Saint-Martin (facilitation des consultations des fichiers Banque de France, dépôt d'un dossier de surendettement par exemple).

François GROH

Directeur de l'IEDOM Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

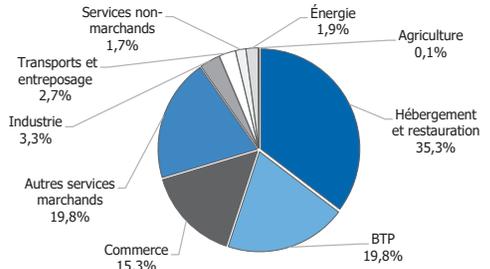
Saint-Barthélemy en bref

Pyramide des âges de la population
Au 1^{er} janvier 2024



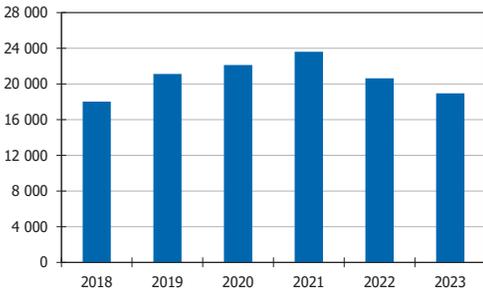
Source : Insee, RP2021 exploitation principale.

Répartition de l'emploi salarié
(en 2023)



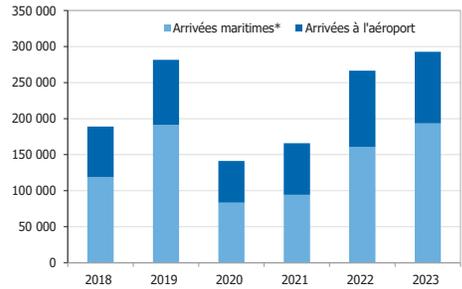
Source : MSA Poitou.

Consommation de ciment
(en tonnes)



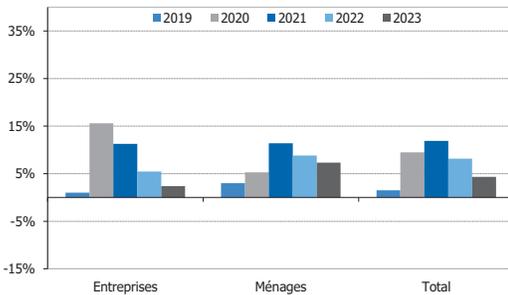
Source : Lafarge Ciment Antilles.

Évolution de la fréquentation touristique
(en nombre)



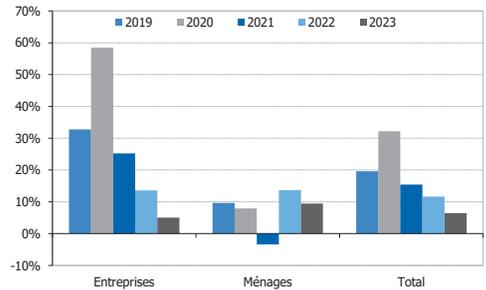
Sources : Aéroport Rémy de Haenen et Port de Gustavia.
*Paquebots, ferries, yachts.

Évolution des actifs financiers*
(glissement annuel)



* Établissements Financiers Installés Localement - Données hors La Banque Postale.
Source : IEDOM-SURFI-RUBA.

Évolution de l'encours sain de crédits*
(glissement annuel)



* Établissements Financiers Installés Localement - Données hors La Banque Postale.
Source : IEDOM-SURFI-RUBA.

Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

	2013	2023	Hexagone 2023
Population			
Population (milliers, millions pour la France) au 1/01/2024	9,3	10,5**	66 143 ⁽¹⁾
dont part des moins de 20 ans (%) au 1/01/2024	20,3	16,2**	23,01 ⁽¹⁾
dont part des 60 ans et plus (%) au 1/01/2024	13,3	16,8**	28 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²) au 1/01/2024	442	503**	120,45 ⁽¹⁾
Projections population à 2050 (milliers)	-	-	66 362 ⁽¹⁾
Développement humain			
IDH en 2000 (2022 pour la France, valeur moyenne mondiale = 0,68)	0,69	0,69	0,910 ⁽¹⁾
Indice de Gini (donnée 2021)	-	-	0,294 ⁽¹⁾
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%, 2021)	-	-	14,5 ⁽¹⁾
Densité de médecins généralistes en 2023 (pour 100 000 habitants)	-	-	147 ⁽¹⁾
Environnement			
Superficie totale (km ²)	21	21	549 135 ⁽¹⁾
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	4	4	297,1 ⁽¹⁾
Émission de CO2 par habitant (tonnes métriques, 2020 pour la France)	-	-	3,95 ⁽¹⁾
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité (en %)	0	1	28 ⁽¹⁾
Économie			
PIB (millions d'euros courants, milliards pour la France en 2022)	319 (2010)	367 (2014)	2 639,1 ⁽²⁾
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume, en 2022)	-	-	1,27 ⁽²⁾
PIB par habitant (euros courants) sur la base de la population moyenne 2022/2021	35 700 (2010)	38 994 (2014)	38 547,2 ⁽²⁾
Taux d'inflation (% , variation par rapport à l'année précédente)	-	-	3,7 ⁽³⁾
Ecart de prix avec l'Hexagone (en % en 2015 et 2022)	-	-	-
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	4,3	4,2**	7,5 ⁽¹⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2022)	-	-	89,9 ⁽²⁾
Part de la surface agricole dans le territoire (SAU, en %, 2020 pour l'Hexagone)	1,2***	0,1**	52 ⁽¹⁾
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	29	34	149 100 ⁽²⁾
Trafic aérien annuel (passagers, en milliers, 2022)	164	204	169 600 ⁽⁴⁾
Parc hôtelier (en nombre de chambres)	544	543*	651 624 ⁽³⁾
Nombre de croisiéristes arrivés	48 022	40 266	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Actifs financiers totaux détenus par les agents économiques auprès des établissements de crédit locaux (en millions d'euros, milliards pour la France en 2022)	509,0	1 360,5	3 832 ⁽⁴⁾
Encours sain total (tous établissements, en millions d'euros, milliards pour la France en 2022)	216,1	819,8	4 606 ⁽⁴⁾
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %, 2022)	-	0,3	2,7 ⁽⁴⁾
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, T3 2023, 2010 et 2014 pour Saint-Barthélemy)	58,2	220,7	140,8 ⁽⁴⁾

(1) Hexagone; (2) Hexagone + DROM ; (3) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (4) Hexagone + DOM +COM

*Données 2022 **Données 2021 ***Données 2020

Sources : **France** : Insee, Banque mondiale, Ministère de l'éducation, Réseau de Transport d'Electricité français (RTE), Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), ACPR, BDF, Agreste.

Saint-Barthélemy : EDF, Insee, IEDOM, aéroport Rémy de Haenen, port de Gustavia.

Synthèse

CONJONCTURE INTERNATIONALE : L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉSISTE MALGRÉ DE NOMBREUSES INCERTITUDES

En 2023, la croissance économique mondiale s'est élevée à 3,2 % selon les estimations publiées par le FMI en avril 2024, soit un rythme légèrement inférieur à celui qui avait été enregistré en 2022 (+3,5 %). L'économie mondiale a ainsi fait preuve de résilience malgré les perturbations de certaines chaînes d'approvisionnement, la persistance d'une inflation soutenue et le resserrement généralisé de la politique monétaire. L'inflation mondiale s'est ainsi élevée à 6,8 % en 2023 après un pic à 8,7 % en 2022. Pour les années 2024 et 2025, la hausse du PIB mondial devrait être identique à 2023 (+3,2 %) alors que l'inflation devrait continuer de ralentir (+5,9 % en 2024 et +4,5 % en 2025) selon les prévisions du FMI. Plusieurs incertitudes persistent toutefois et pourraient entraîner une révision à la baisse, notamment le risque d'une nouvelle flambée des prix des matières premières avec l'accroissement des tensions géopolitiques alors que l'inflation des services reste encore élevée.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 1,6 % en 2023. Celle-ci est principalement tirée par la croissance du PIB des États-Unis qui s'est établie à 2,5 % sur l'année, portée par une consommation des ménages robuste et un marché du travail dynamique. Dans la zone euro, le PIB a progressé de seulement 0,4 % en 2023 avec des écarts importants entre les pays (-0,3 % en Allemagne, +0,9 % en France et en Italie, +2,5 % en Espagne). L'activité économique a été peu dynamique au Royaume-Uni (+0,1 %) tandis qu'elle s'est redressée au Japon (+1,9 % après +1,0 % en 2022).

Pour 2024, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,7 % dans les économies avancées. Le ralentissement de l'inflation, en particulier sur les matières premières, ainsi que le desserrement progressif de la politique monétaire devraient participer à renforcer l'activité économique. Alors que le FMI table sur une croissance de 2,7 % aux États-Unis en 2024, elle ne devrait pas dépasser 0,8 % en zone euro (+0,2 % en Allemagne, +0,7 % en Italie, +1,9 % en Espagne). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,8 % en 2024. Au Royaume-Uni et au Japon, la progression du PIB serait également limitée selon le FMI (respectivement +0,5 % et +0,9 % sur l'année).

Dans les économies émergentes et en développement, l'activité économique a augmenté de 4,3 % en 2023. Elle a été particulièrement dynamique en Inde (+7,8 %) et dans une moindre mesure en Chine (+5,2 %). Au Brésil, la hausse du PIB s'est élevée à 2,9 %, soit un rythme légèrement inférieur à celui enregistré en Russie (+3,6 %). En 2024, le FMI anticipe une croissance de 4,2 % dans ce groupe de pays, avec une activité plus particulièrement soutenue en Inde (+6,8 %) et en Chine (+4,6 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 18 avril 2024.

2023 : Saint-Barthélemy continue de démontrer sa forte résilience

Après une année marquée par des défis économiques mondiaux, l'économie de Saint-Barthélemy a démontré à nouveau une résilience remarquable en 2023. Le secteur touristique a atteint des records de fréquentation, tandis que les secteurs du transport et de la construction ont montré des dynamiques contrastées.

Secteur clé de l'économie de Saint-Barthélemy, **l'activité touristique** poursuit sa progression en 2023, avec une augmentation de la fréquentation touristique de 9,9 % par rapport à l'année précédente. Avec 292 835 visiteurs accueillis, soit 3,9 % de plus qu'en 2019, Saint-Barthélemy bat ses records historiques de fréquentation. Cette progression est en partie imputable au regain de l'activité de croisière, qui double sur un an et représente désormais les deux tiers de son niveau d'avant crise sanitaire. Cette évolution a pour effet d'accroître la recette issue de la taxe de séjour perçue par la Collectivité sur les hôtels et les locations de villas (+5,6 % pour s'établir à 15,9 M€).

En 2023, le **secteur des transports** connaît des dynamiques contrastées, suivant ses branches. À l'aéroport Remy de Haenen, le nombre de passagers diminue de 6,9 %, après avoir connu une hausse de 48,7 % en 2022. Cette baisse est en partie due à la réduction du trafic avec l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes (-24,1 %) et l'aéroport Juliana de Sint Maarten (-6,8 %). En revanche, le port de Gustavia enregistre une hausse de 20,3 % des arrivées maritimes par rapport à l'année précédente, principalement tirée par la redynamisation des croisières (+96,9 %). Toutefois, après avoir dépassé ses niveaux d'avant crise en 2022, l'activité du port de commerce de Gustavia se contracte avec 911 cargos ayant fait escale à Saint-Barthélemy, soit une diminution de 12,1 % sur un an (921 cargos en 2019 et 935 en 2016).

En 2023, l'activité du **secteur du BTP** montre des signes de ralentissement. Les effectifs salariés du secteur progressent légèrement de 1,4 %, mais la consommation de ciment recule de nouveau (-1,5 % sur un an). L'encours des crédits immobiliers reste orienté à la hausse (+6,7 % par rapport à 2022).

En dépit d'un contexte économique mondial moins favorable, la situation financière de la Collectivité de Saint-Barthélemy demeure particulièrement saine. Le résultat cumulé positif atteint 87 millions d'euros, soit 10 % de plus qu'en 2022. L'excédent récurrent dégagé par son budget de fonctionnement s'élève à 142,5 millions d'euros (+17,7 % sur un an) et permet à la Collectivité de financer son programme d'investissements sans recourir à l'emprunt, comme chaque année.

L'activité bancaire conserve une bonne dynamique

L'encours de crédits progresse à un rythme moins soutenu (+6,4 % après +11,6 % en 2022) pour s'établir à 819,8 millions d'euros à fin 2023. Les crédits à l'habitat, qui représentent près de la moitié de l'encours total, s'inscrivent en hausse (+6,7 %), en dépit de la remontée des taux d'intérêt. De même, les crédits à la consommation ont une croissance soutenue (+20,1 %). En revanche, la croissance des crédits d'investissement est moins dynamique qu'en 2022 (+11,6 %). Les crédits d'exploitation se contractent (-18,8 % après -4,9 %), en lien avec la fin des octrois de Prêts Garantis par l'État. Toutefois, le niveau de leurs encours demeure supérieur à celui d'avant la crise.

Les avoirs financiers enregistrent une progression plus modérée en 2023 (+4,3 % après +8,2 % en 2022) et atteignent 1 360,5 millions d'euros en fin d'année. Cependant, leur niveau d'encours reste exceptionnellement élevé et témoigne du cas particulier de la Collectivité en termes de détention d'actifs financiers. Les ménages concentrent majoritairement les actifs financiers de l'île (57 %) et les entreprises en détiennent 42 % en 2023. Dans le détail, les dépôts à vue chutent (-9,3 %) et l'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, recule

de 7,3 %. À contrario, les placements liquides ou à court terme sont devenus plus rémunérateurs en raison de taux de marché plus élevés. Ils affichent une croissance marquée sur un an (+144 millions d'euros), en lien notamment avec la progression des comptes créditeurs à terme.

Maintenir son attractivité face à des défis croissants

En 2024, après une année record en 2023, Saint-Barthélemy s'engage sur la voie d'une activité plus stable et durable. La fréquentation touristique, bien que moins spectaculaire que l'année précédente, reste solide et s'inscrit dans une stratégie de montée en gamme. La Collectivité privilégie désormais des croisières de plus petite capacité, visant une clientèle qui valorise un séjour prolongé sur l'île, en cohérence avec une offre touristique axée sur l'exclusivité.

Dans le secteur de la construction, la volonté politique de freiner l'expansion effrénée de ces dernières années se traduit par une baisse de l'activité, alignée sur l'objectif de préserver l'environnement unique de l'île. Toutefois, ces décisions s'accompagnent d'une pression croissante pour moderniser des infrastructures vieillissantes, un impératif pour maintenir la compétitivité de l'île face à la concurrence régionale.

L'un des défis pour Saint-Barthélemy réside également dans la qualité de ses services, essentielle pour conserver son attrait touristique. Face à une concurrence régionale de plus en plus intense, l'île doit continuer à se distinguer non seulement par son cadre exceptionnel, mais aussi par la qualité de l'expérience qu'elle propose aux visiteurs. Maintenir cet équilibre entre développement économique et durabilité sera crucial pour l'avenir de l'île.

CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles



Bourg de Gustavia © Thierry BELTRAND

Vue du port de Gustavia avec, à droite, l'Hôtel de la Collectivité surplombé par le Fort Oscar qui abrite aujourd'hui la brigade de gendarmerie. Au premier plan, l'une des navettes maritimes qui relie, plusieurs fois par jour et en 1h30 environ, les îles Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, distantes de 30 km à peine.

Section 1

Géographie et climat

RISQUES CLIMATIQUES : UN IMPACT PROFOND SUR LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES

Les territoires d’Outre-mer, de par leurs caractéristiques géographiques, sont les territoires français les plus exposés aux impacts du réchauffement climatique. Majoritairement insulaires et situés en zone tropicale, ils sont d’autant plus menacés qu’ils se caractérisent par une forte littoralisation des espaces urbanisés et par leur dépendance à des activités vulnérables au climat, telles que l’agriculture, la pêche et le tourisme. Ces territoires, qui représentent 22 % du territoire national, incarnent un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique. En effet, ils abritent 80 % de la biodiversité française et 10 % des récifs coralliens de la planète.

Les économies ultramarines sont particulièrement exposées à trois grands risques climatiques. La hausse des températures et l’acidification des océans, la hausse du niveau des mers et enfin la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes. Ces risques naturels entraînent des effets en cascade profonds sur l’ensemble de l’économie.

Les pics de chaleur océanique, qui devraient être de plus en plus fréquents, sont notamment à l’origine de deux phénomènes préoccupants. D’une part, les échouages massifs des algues sargasses, aux Antilles et à moindre mesure en Guyane, qui entraînent l’émanation d’un volume inquiétant de deux gaz¹ toxiques et pestilentiels, impactant directement la santé des habitants et la fréquentation touristique. D’autre part, le blanchissement des coraux. Aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, 62 % des récifs sont dégradés ou très dégradés selon le bilan 2020 réalisé par l’IFRECOR². Cette évolution est inquiétante d’autant que le GIEC prévoit la disparition de 99 % des coraux de la planète en cas de réchauffement à +2 °C. Or, ces récifs sont essentiels aux secteurs de la pêche et du tourisme, puisque leur disparition affecte directement les stocks de ressources halieutiques. Ils permettent aussi de protéger les espaces côtiers face aux vagues et aux tempêtes.

La montée du niveau des mers a déjà un impact sur les zones basses de certaines îles, à Miquelon par exemple, le village d’environ 600 habitants va être déplacé. La question de relocalisation se pose également en Guadeloupe et en Martinique, où l’adaptation au phénomène d’érosion du littoral concerne respectivement 28 % et 38 % des communes³. La montée des eaux entraînera par ailleurs une salinisation des sols excessive qui réduira la production agricole de ces territoires.

Le GIEC indique que les événements météorologiques extrêmes, tels que les cyclones et les fortes précipitations vont s’intensifier avec le changement climatique avec des impacts économiques, sociaux et politiques sans précédent. Suite à l’Ouragan Irma, qui a frappé la Caraïbe en 2017, le secteur français de l’assurance a annoncé avoir indemnisé pour 1,26 milliard d’euros de dégâts dans les Antilles françaises.

À l’heure où les atolls de Tuamotu en Polynésie française et l’île d’Ouvéa en Nouvelle-Calédonie sont menacés par la montée du niveau des mers et où l’eau se fait de plus en plus rare, comme à Mayotte frappée par une sécheresse historique en 2023, la question même d’habitabilité des territoires d’Outre-mer se pose. Face à ces risques, des politiques d’adaptation efficaces doivent impérativement être mises en place. Aujourd’hui, ces territoires s’appuient principalement sur la construction de moyens de défense lourde (digues, murs de protection, cordons d’enrochements), souvent inefficaces et inadaptés. Les politiques d’atténuation du réchauffement climatique à +1,5 °C sont également primordiales. Pour y parvenir, le GIEC recommande à tous les territoires d’atteindre le « net zéro émissions » d’ici 2050.

¹ Ammoniac (NH₃) et Sulfure d’hydrogène (H₂S).

² Initiative Française pour les Récifs Coralliens.

³ Décret n°2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont l’action en matière d’urbanisme et la politique d’aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l’érosion du littoral. Respectivement 9 communes sur 32 et 13 communes sur 34 sont concernées en Guadeloupe et en Martinique par ce décret.

1. APERÇU GÉOGRAPHIQUE

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et au sud des îles Vierges. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Le point culminant de l'île est de 286 mètres, appelé morne de Vitet. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. CLIMAT

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les alizés et pour cette raison, les différences entre les saisons sont très minimales. Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, et octobre 2008 par celui du cyclone Omar. L'année 2010 a été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl (au stade d'ouragan de classe 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant d'importants dégâts. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a touché les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avec des vents soutenus de plus de 300 km/h et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson. Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles ainsi qu'un fonds d'urgence. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 5 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Barthélemy, contre 31 % à Saint-Martin. A contrario, la part des bâtiments peu ou pas endommagés atteint 84 % du parc de l'île, tandis qu'elle est de 47 % à Saint-Martin. Les moindres dommages observés à Saint-Barthélemy s'expliquent notamment par une faible part de l'habitat précaire et par le respect global des règles de construction dans les zones à risque.

Section 2

Repères historiques

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte en 1493 par Christophe Colomb qui lui donna le prénom de son frère (Bartolomé). Colonisée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659.

Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg, en 1748. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son statut nouveau de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires privilégièrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas.

Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-mer¹ (COM). Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son Conseil territorial. Suite aux élections territoriales de mars 2022, Xavier LÉDÉE a été élu à la présidence de celui-ci. Il succède ainsi à Bruno MAGRAS, qui s'est retiré de la vie politique locale après 27 années aux commandes de Saint-Barthélemy, d'abord comme maire depuis 1995 puis comme Président du Conseil territorial en 2007, 2012 puis 2017. C'est à lui que l'on doit le modèle de développement de Saint-Barth -unique dans la Caraïbe et qui constitue, malgré certaines fragilités, une indéniable réussite-, fondé sur le tourisme haut de gamme.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République¹. L’ensemble des collectivités d’Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d’Outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d’Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d’Outre-mer) régies par l’article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy qui, à l’instar de Saint-Martin, est dotée depuis 2007 du statut de Collectivité d’Outre-mer, est donc distinct de celui de la Guadeloupe.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1 UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

Jusqu’en février 2007, l’île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance les séparant (230 km).

Porté par les élus de l’île dans les années 80-90, le projet d’une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n’est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d’un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d’elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d’évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l’Assemblée Nationale qui l’ont approuvé ; et le 7 décembre de la même année une consultation a été organisée afin d’entériner la création d’une nouvelle collectivité².

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, une collectivité d’Outre-mer unique, régie par l’article 74 de la Constitution se substituant aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a alors été approuvé à 95,5 % à Saint-Barthélemy et à 76,2 % à Saint-Martin.

L’île de Saint-Barthélemy ne relève désormais que d’une seule collectivité territoriale. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens qui disposent à présent de deux interlocuteurs administratifs uniques : l’État et la Collectivité.

¹ L’acte II de la décentralisation intègre la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et les lois organiques de 2003 et 2004.

² En respect de l’alinéa 7 de l’article 73 qui précise que « la création d’une collectivité se substituant à un département et région d’Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu’ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité³, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Barthélemy est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans⁴), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Afin de favoriser la concertation, un certain nombre de mesures sont prévues :

- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le Conseil exécutif et non par le seul Président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- le Conseil économique social culturel et environnemental (CESCE) composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité à caractère économique, social, culturel et environnemental (LO6223-1, 2, 3).

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Barthélemy est régie par le principe d'identité législative⁵. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins

³ L'État conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

⁴ Élu pour cinq ans au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

⁵ Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux, néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

1.4 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la Collectivité, mais aussi d'urbanisme, de construction, de logement, d'environnement et d'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la Collectivité de Saint-Barthélemy peut fixer ses propres règles dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie, sous le contrôle de l'État et du juge administratif.

L'État reste cependant compétent dans de nombreux domaines (sécurité, politique de l'emploi, droit du travail, délivrance des titres de séjour et contrôle transfrontalier, droit commercial, etc) d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent BERTON est Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot. Elle dispose d'une antenne sur l'île de Saint-Barthélemy, à Gustavia.

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques⁶ (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

L'Union Européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de la Communauté. À ce titre, contrairement aux RUP, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

⁶ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

L'évolution statutaire et la mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer (COM), dès 2008, apparaissent comme un facteur favorable qui a contribué à la stabilité et au développement pérenne pour Saint-Barthélemy.

Au 1^{er} janvier 2008, le nouveau Code des contributions a remplacé le code fiscal français et le Code de l'urbanisme a été adopté, permettant notamment à la Collectivité de délivrer les permis de construire. Un Code de l'environnement a également été adopté.

La ratification du traité de Lisbonne en 2009 identifiait, au niveau européen, la nouvelle Collectivité comme Région ultrapériphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire. Depuis, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen.

L'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM au 1^{er} janvier 2012 a été validé le 29 octobre 2010 par un vote unanime du Conseil européen. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, a été relayée par la France auprès de la Commission européenne. Cette évolution lui garantit un niveau d'autonomie accrue et la dévolution de la compétence douanière. De plus, elle pourrait faciliter les échanges commerciaux de l'île, à l'extérieur de l'UE et notamment avec les États-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. Toutefois, Saint-Barthélemy ne bénéficie plus des fonds structurels européens. Cependant, et au même titre que les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et les autres PTOM, elle a accès au FED.

Le changement de statut de la Collectivité de Saint-Barthélemy vis-à-vis de l'Union européenne, se traduit notamment dans l'ordonnance n° 2011-1920 du 22 décembre 2011 ratifiée par le Sénat et l'Assemblée nationale fin 2011. Celle-ci modifie le code monétaire et financier et adapte le code des douanes au contexte local de Saint-Barthélemy. Elle ratifie ainsi l'accord monétaire du 12 juillet 2011 entre la France et l'Union européenne. Cet accord de 12 articles prévoit le maintien de la monnaie unique à Saint-Barthélemy ainsi que celui des actes juridiques et des règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

3. LES ÉVOLUTIONS MAJEURES

Sur le plan économique, le Conseil territorial et le Conseil économique social, culturel et environnemental ont convenu de former une Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM). Le décret relatif à la création d'un Centre de formalités des entreprises (CFE) dans les deux îles du Nord a été signé le 19 janvier 2010. La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la CEM de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des trois chambres consulaires. Depuis le mois de novembre 2010, la CEM, habilitée comme CFE, gère le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité. Le 18 octobre 2012, l'État a aussi reconnu à la CEM les compétences de Chambre de commerce et d'industrie et de Chambre des métiers et de l'artisanat.

Le 25 octobre 2012, le vote d'une modification du code du commerce autorise la CEM, à titre dérogatoire, à tenir le registre du commerce et des sociétés, sous la surveillance du tribunal mixte ou d'un juge commis à cet effet, qui sont compétents pour toute contestation entre l'assujetti et la CEM. En juin 2014, la compétence de Chambre d'Agriculture lui est conférée et depuis juillet 2015, elle est autorisée à délivrer les cartes professionnelles d'agent immobilier. En mai 2021, le Comité des pêches et de l'Aquaculture a été créé et permet de représenter les

pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme, en créant dès 2008 un Comité Territorial du tourisme (CTTSB) qui regroupe les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels tels que « Les voiles de St-Barth », la « St Barths Bucket Regatta » et le festival gastronomique de Saint-Barth, anciennement intitulé « Taste of St Barth », dont l'impact sur la fréquentation touristique et la réputation de l'île est important.

Par ailleurs, en janvier 2013, le Conseil territorial a voté la création, à compter du 1^{er} mai 2013, de l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE), visant à exercer des fonctions consultatives, éducatives et de gestion dans le domaine de la protection de l'environnement.

Au plan fiscal, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, en juin 2011, un accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'État et les collectivités de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Polynésie française.

Le Conseil territorial a adopté le 4 juin 2009, la partie du nouveau Code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité.

Au niveau national, validant la loi de découpage électoral, le Conseil constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Le 18 juin 2022, Frantz GUMBS a été élu au second tour avec 67,2 % des voix. Le taux de participation a été de 24,6 %.

Depuis 2017, l'île possède un guichet de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et une délégation de gestion auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) Poitou. De ce fait, les bénéficiaires ne sont plus rattachés à la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe ainsi qu'au RSI (Régime social des indépendants), ce qui permet d'améliorer substantiellement l'offre de services à la clientèle. Pour autant, ces transferts de compétences laissent encore des lacunes de prestations essentiellement liées à la solidarité nationale -qui est financée par l'impôt-, mais aussi en termes de gestion à laquelle la Collectivité n'est pas associée. L'île est dotée d'un conseil de suivi de la CPS (qui s'est réuni une fois en 2019. En revanche, il n'existe pas de conseil d'administration qui permettrait à la Collectivité d'avoir un pouvoir d'orientation des dépenses en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS)⁸.

⁷ Saint-Barthélemy dispose d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer et occupé depuis le 27 septembre 2020 par Madame Micheline JACQUES, qui succède à Michel MAGRAS.

⁸ Source : Conseil Économique Social & Environnemental de Saint-Barthélemy.

CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Saint-Bathélemy



Port de commerce de Gustavia à l'entrée du bourg © Thierry BELTRAND

Le port de commerce de Gustavia a accueilli en 2022 plus de 1 000 escales de navires et près de 8 650 EVP (équivalents-vingt-pieds). Ce volume a quasiment doublé en 10 ans, traduisant le dynamisme de l'économie de Saint-Barth et le point névralgique que constitue son port de commerce. Toutefois, ses infrastructures ont peu évolué au fil des ans, ce qui génère aujourd'hui de grandes difficultés dans la gestion du dépotage des containers de groupage par le manque d'abris, le manque de places de stationnement pour les marchandises, de linéaire de quais de dépotage, et de possibilité à séparer les containers froids et secs.

Section 1

La population

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, MIGRATION ET PRESSION FONCIÈRE – UN ÉQUILIBRE FRAGILE

Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy progresse sous l'effet des flux migratoires. Au 1^{er} janvier 2021¹, la population totale de l'île atteint 10 464 personnes. Toutefois, le rythme de croissance de la population ralentit du fait d'une densité de population qui augmente et des difficultés croissantes d'accès au foncier et au logement. Entre 2015 et 2021, la population de Saint-Barthélemy croît de 1,4 % en moyenne chaque année.

Une croissance démographique portée par les flux migratoires.

En 2021, la population de Saint-Barthélemy issue du recensement s'établit à 10 464 personnes, soit une densité moyenne de 498 habitants par kilomètre carré (hab./km²). À titre de comparaison, la densité de la population est de 230 hab./km² en Guadeloupe et de 121,03 hab./km² en France (hors DOM). Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy croît sous l'impulsion d'une immigration favorisée par le développement de l'île.

Selon le recensement de la population réalisé par l'Insee en 2020, 17,7 % des habitants de Saint-Martin sont issus de l'immigration. Près de 90 % de la population immigrée exerce une activité professionnelle (85,7 %). Ils sont essentiellement des ouvriers (46,4 %) et des employés (21,6 %). Seuls 9,9 % de la population immigrée est sans activité professionnelle en 2020.

Indicateurs démographiques

	1990 (1)	1999 (2)	2009 (3)	2014 (4)	2020 (5)	2021 (6)
Taux de natalité (‰)	12,8	11,6	12,1	10,7	9,1	9,2
Taux de mortalité (‰)	8,9	7,6	7,5	3,7	4,6	4,3
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	8,7	5,3	4,5	1,0	1,7	1,4
- dû au solde apparent des entrées sorties	7,7	4,2	3,1	0,4	1,3	0,9

(1) Moyenne 1982-1990

(2) Moyenne 1990-1999

(3) Moyenne 1999-2009

(4) Moyenne 2009-2014

(5) Moyenne 2014-2020

Sources : Insee, Recensements de la population, État civil.

Entre 2015 et 2021, la population augmente en moyenne de 1,4 %, chaque année. Sur cette période, le taux de natalité de Saint-Barthélemy s'établit à 9,2 ‰, en légère baisse depuis le début des années 2000. Avec un taux de mortalité de 4,3 ‰, le solde naturel reste positif et contribue à la hausse du nombre d'habitants. Toutefois, le principal moteur de la croissance démographique de Saint-Barthélemy demeure le solde migratoire : entre 2015 et 2021, il y contribue à hauteur de 64,3 %.

Cependant, la croissance démographique de Saint-Barthélemy ralentit, en raison d'une densité de population en augmentation et de difficultés d'accès au foncier et au logement accrus.

Entre 1990 et 1999, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'habitants atteignait encore 3,5 %. Sur cette même période, le solde apparent des entrées-sorties contribuait à environ

¹ Dernières données disponibles. Source : Recensement de la population 2021, Insee.

80,1 % de la croissance de la population, avant de diminuer à 45,1 %, entre 2009 et 2014. Entre 2014 et 2020, les besoins liés à la reconstruction post-Irma (à partir de fin 2017) ont entraîné une contribution un peu plus importante des flux migratoires (73,9 %), mais en deçà des pics d'immigration observés par le passé.

Une population encore jeune

En 2021, 23,6 % de la population est âgée de moins de 25 ans. Les 25-54 ans représentent 52,1 % de la population. En parallèle, la part des plus de 55 ans atteint 24,3 % à Saint-Barthélemy.

Une prédominance des couples

À Saint-Barthélemy, le modèle familial² est proche de celui de la France entière (hors Mayotte). En 2020, 65,4 % des ménages sont des familles. Dans plus de 9 cas sur 10, ces familles se composent d'un couple avec ou sans enfant(s), les familles monoparentales restant marginales. En Guadeloupe, la proportion de couples dans les familles n'est que de 59,4 % en 2020.

DÉFINITIONS

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

L'**accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

² Une famille, au sens du recensement de la population, désigne la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée d'un couple avec ou sans enfant ou un adulte avec son ou ses enfant(s).

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT¹

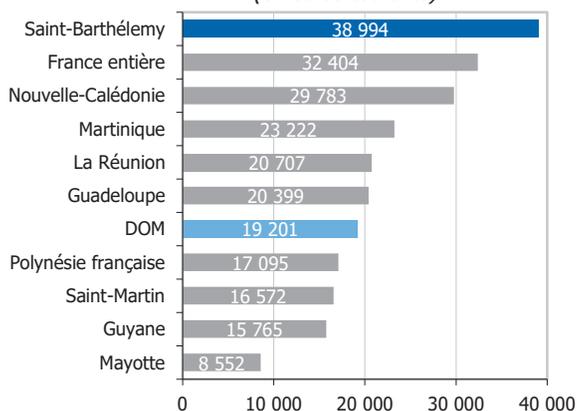
L'estimation du produit intérieur brut (PIB) de Saint-Barthélemy qui suit, réalisée en 2018 à partir de données datant de 2014, ne tient pas compte de ce fait des destructions engendrées par le passage de l'ouragan IRMA de catégorie 5 sur les îles du Nord, le 6 septembre 2017.

Une croissance portée par les retombées de l'activité touristique

En 2014, le PIB de Saint-Barthélemy était estimé à 367 millions €, après 324 millions € en 2011. Le PIB par habitant s'élevait ainsi à 38 994 € en 2014, contre 35 893 €² en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 2,9 %. La fréquentation touristique, en hausse, contribue largement à la création de richesse, au travers du développement maîtrisé d'un parc immobilier de luxe et de l'essor de services dédiés à une clientèle aisée. La Collectivité joue un rôle structurant dans le développement économique de l'île via la réalisation d'infrastructures et le maintien d'une stratégie touristique cohérente avec les atouts et les contraintes du territoire.

Le PIB par habitant de Saint-Barthélemy est nettement supérieur à la moyenne pour la France entière (32 404 € en 2014) et à ceux observés dans les DOM et à Saint-Martin³. Il ressort même comme le PIB par habitant le plus élevé de la zone Caraïbe. Ces comparaisons de richesse par habitant entre pays ou régions doivent néanmoins être interprétées avec prudence : elles ne tiennent pas compte des parités de pouvoir d'achat, qui reflètent notamment les différentiels de prix entre pays ou régions.

PIB par habitant
France entière / Outre-mer en 2014
(en euros courants)



Sources : CEROM, Insee, Banque mondiale, FMI-World Economic Outlook Database.

¹ CEROM, L'économie guadeloupéenne de 2000 à 2018. L'économie redémarre 5 ans après la crise économique et sociale de 2009. N°31, février 2021.

² Cette estimation du PIB est réalisée en valeur (ou nominal), c'est-à-dire en euros courants. Ainsi, on ne peut déterminer si la hausse de cet indicateur entre 2011 et 2014 provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production, ni dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

³ En 2023 le PIB 2021 de Saint-Martin a été mis à jour par le partenariat CEROM.

L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

À l'instar des estimations de 1999 et 2010, l'estimation du PIB par habitant de 2011 et 2014 a été réalisée par combinaison de méthodes de benchmarking. Ces méthodes ont permis une évaluation malgré le manque de données statistiques. À Saint-Barthélemy, le système d'informations statistiques ne permettant pas l'élaboration de comptes économiques, il est difficile de calculer le niveau de richesse réelle par habitant.

L'estimation du PIB peut-être réalisée via deux approches : offre et demande. L'approche par l'offre, exploitant des données sectorielles détaillées, fournit une estimation du PIB. Celle-ci est validée par l'approche par la demande, sous la forme de benchmark.

Dans le cadre de l'approche par l'offre, faute d'évaluation de la productivité à Saint-Barthélemy, celle-ci a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe. L'approche par la demande consiste à estimer une relation liant le PIB par habitant aux importations par habitant, compte tenu de la forte corrélation qui existe entre ces deux variables. Pour les estimations de 2011 et de 2014, les données de 24 économies insulaires caribéennes ont été mobilisées.

L'historique des séries sur lequel reposent les estimations du PIB par habitant de Saint-Barthélemy a été révisé depuis le dernier calcul (importations, population, comptes économiques de la Guadeloupe, etc.). Les estimations de 2011 et 2014 ne sont donc pas comparables avec les chiffres de 1999 et 2010.

2. L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

2.1 LA POPULATION ACTIVE

Une population active en augmentation

La population active de Saint-Barthélemy -qui s'établit à 6 998 personnes en 2021- s'inscrit sur une dynamique de croissance continue (+39,9 % entre 1990 et 1999, puis +46,7 % entre 1999 et 2011 et +21 % entre 2011 et 2021). Elle bénéficie d'un solde migratoire positif lié à l'important recours en main-d'œuvre extérieure. Celle-ci accompagne le développement touristique de l'île et se retrouve principalement dans les secteurs de l'hébergement-restauration et du bâtiment. Ce phénomène s'est accentué avec la reconstruction post-Irma.

Un taux d'activité élevé et un taux de chômage faible

En 2021, le taux d'activité⁴ s'établit à 87,6 % alors que le taux de chômage atteint 1,9 %. Le taux d'emploi⁵ atteint quant à lui 86 %. Les hommes demeurent majoritaires parmi les actifs ayant un emploi (56,7 %), et les femmes sont davantage au chômage (2,6 %) que les hommes (1,3 %).

⁴ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population totale des 15 à 64 ans.

⁵ Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

Répartition de la population active

	2011		2021		Var. 2021/2011
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs ayant un emploi	5 525	95,7	6 857	98,1	24,1%
Hommes	3 270	59,2	3 887	56,7	18,9%
Femmes	2 255	40,8	2 970	43,3	31,7%
Chômeurs	248	4,3	131	1,9	-47,2%
Hommes	91	36,6	53	40,3	-41,9%
Femmes	157	63,4	78	59,7	-50,3%
Total de la population active	5 773	100,0	6 988	100,0	21,0%
Taux de chômage	4,3%	-	1,9%	-	-2,4 points
Hommes	2,7%	-	1,3%	-	-1,3 points
Femmes	6,5%	-	2,6%	-	-3,9 points

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2021, exploitation principale.

2.2 L'EMPLOI

Un nombre important d'emplois dans l'hôtellerie-restauration

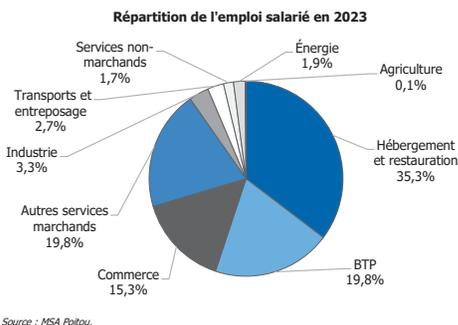
D'après le recensement de la population réalisé par l'Insee, l'emploi total a progressé en moyenne de 2,2 % par an, entre 2011 et 2021.

En 2023, le nombre de salariés du secteur privé (6 062 personnes) diminue (-17,8 % après +0,3 % en 2022). Les emplois du secteur tertiaire y sont prépondérants. Ils représentent trois quarts des emplois du privé. Dans le détail, les effectifs salariés reculent dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception de l'énergie (118 salariés), de l'agriculture (8 salariés) et de celui des services non marchands (101 salariés).

Compte tenu du développement de l'activité touristique à Saint-Barthélemy, le secteur de l'hébergement-restauration constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la sphère privée. En 2023, un peu plus d'un tiers des emplois y sont concentrés (soit 2 140 salariés). Toutefois, les effectifs salariés du secteur diminuent de -20,7 %, après une hausse de 7,9 % en 2022.

En parallèle, les secteurs du BTP et des autres services marchands représentent chacun près d'un cinquième des effectifs salariés du secteur privé. En 2023, l'emploi salarié diminue cependant dans ces deux secteurs : -16,5 % dans celui du BTP et -10,7 % dans les autres services marchands. Les effectifs du secteur commerce sont également en baisse (-25,1 % en 2023).

Le poids du secteur de l'agriculture dans l'emploi salarié privé demeure marginal, en raison d'un relief et d'un climat peu propices à cette activité (aridité des sols et faible pluviométrie). À cela s'ajoute un coût du foncier prohibitif, défavorable au développement d'activités agricoles.

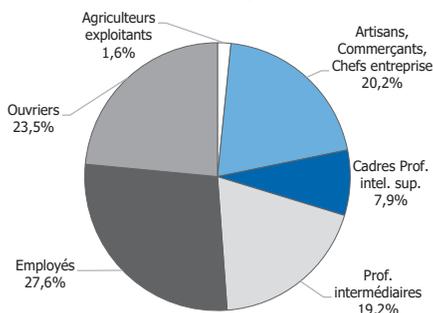


Une majorité d'employés et de salariés⁶

À Saint-Barthélemy, les employés constituent, comme en Guadeloupe, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée avec près d'un tiers des emplois alors que celle des agriculteurs est la moins représentée.

En 2021, l'emploi salarié représente près des trois quarts de l'emploi total à Saint-Barthélemy. Cette part est légèrement inférieure à celles observées à Saint-Martin et en Guadeloupe, qui avoisinent les 80 %.

Répartition de l'emploi total par catégories socio-professionnelles



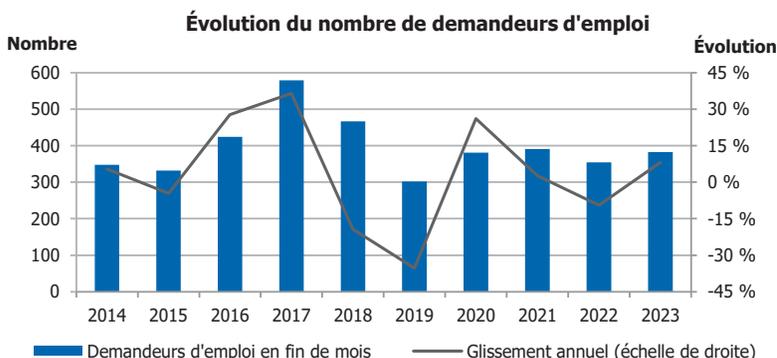
Source : Insee - Recensement de la population 2021, exploitation principale.

2.3 LE CHÔMAGE

La Collectivité de Saint-Barthélemy se distingue des autres territoires français par un faible niveau de chômage : en 2021, il s'établit à 1,9 %, soit 2,3 points de moins qu'en 2020. La même année, le taux de chômage s'établissait ainsi à 17,2 % en Guadeloupe, et à 7,9 % pour la France entière (hors Mayotte).

La demande d'emploi de catégorie A augmente

En 2023, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) augmente de 8,2 % sur un an et s'établit à 383 personnes (+29 demandeurs). Après un pic à 579 personnes en 2017 suite au passage de l'ouragan Irma, le nombre de DEFM retrouve depuis 2019 des niveaux plus habituels, grâce à la bonne tenue de l'économie, tirée notamment par la reconstruction de l'île et la forte reprise du tourisme.



Source : DEETS - DEFM A, données brutes.

⁶ Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation principale.

En 2023, la hausse des DEFM A concerne davantage les hommes (+16,3 % sur un an, soit +27 personnes) que les femmes (+1,1 %, soit +2 personnes). Toutes les tranches d'âge sont en hausse en catégorie A avec jusqu'à +9,0 % pour les demandeurs âgés de 50 ans et plus. En catégories ABC⁷, la hausse concerne aussi toutes les tranches d'âge, mais davantage les jeunes de moins de 25 ans (+8,3 %) que les seniors (+2,3 %).

Situation du marché de l'emploi à Saint-Barthélemy au 31 décembre 2023

Catégorie A	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Demandeurs d'emploi en fin de mois	424	579	467	302	381	391	354	383	8,2%
Hommes	194	234	208	127	172	190	166	193	16,3%
Femmes	230	345	259	175	209	201	188	190	1,1%
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	8,0%	6,2%	4,9%	4,6%	5,8%	8,2%	8,5%	8,1%	-0,4 pt

Source : DEETS.

Les DEFM A, B et C de longue durée (un an ou plus) augmente de 19,4 % en 2023, soit 38 personnes de plus en un an. Ils représentent 41,7 % des DEFM de catégorie A, B et C en 2023.

Répartition du nombre de demandeurs d'emploi

Catégorie A,B et C	2022	Part en 2022	2023	Part en 2023
Moins de 25 ans	36	6,9%	39	7,0%
Plus de 50 ans	132	25,3%	135	24,1%
Hommes	232	44,4%	269	48,0%
Femmes	290	55,6%	292	52,0%
Longue durée (un an et plus)	196	37,5%	234	41,7%

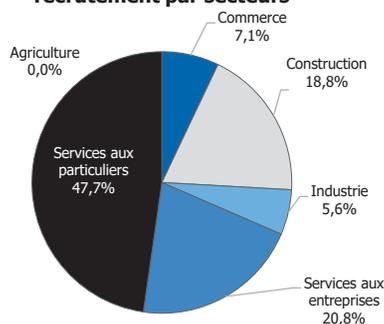
Source : DEETS

Des besoins en main-d'œuvre qui restent élevés dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)⁸, réalisée fin 2023 par le Crédoc et Pôle Emploi, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord augmentent de 4,2 % sur un an (après -20,6 % en 2022). Avec 1 970 projets de recrutements, ils demeurent supérieurs aux besoins exprimés avant le passage de l'ouragan Irma (1 580 projets de recrutement étaient prévus fin 2016). Près de la moitié d'entre eux, concerne les services aux particuliers. En parallèle, la construction et les services aux entreprises concentrent respectivement 18,8 % et 20,8 % des projets de recrutements.

Selon l'enquête, les difficultés de recrutement diminuent : en 2023, 39 % des projets rencontrent des difficultés de recrutement, contre 40 % en 2022. Les difficultés de recrutement persistent tout particulièrement dans le secteur de la construction (73 % des projets en 2023).

Répartition des projets de recrutement par secteurs



Source : Pole emploi.

⁷ Les DEFM de catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie A concerne les demandeurs sans emploi, la B, les demandeurs ayant exercé une activité réduite courte et les C, les demandeurs ayant exercé une activité réduite longue.

⁸ Enquête par questionnaire « Besoins en main-d'œuvre 2024, région Guadeloupe ».

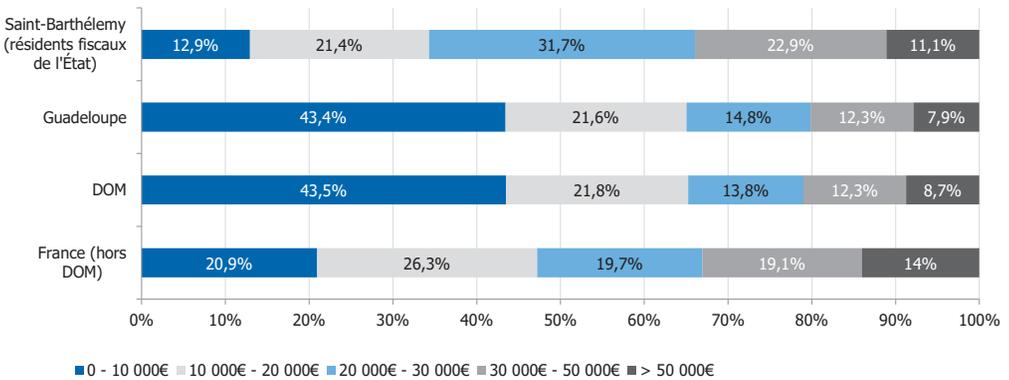
3. LES REVENUS ET SALAIRES

3.1 LA RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

Suite au changement de statut de Saint-Barthélemy le 15 juillet 2007, il importe de distinguer les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy des résidents fiscaux de l'État.

Les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy sont les foyers installés sur l'île avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date et justifiant d'une durée d'installation d'au moins cinq ans sur le territoire. Ces derniers sont considérés comme résidents fiscaux étrangers par l'État français et relèvent du Service des impôts des particuliers non-résidents pour leurs revenus de source métropolitaine et/ou d'un DOM. Les revenus trouvant leur source à Saint-Barthélemy ne sont en revanche pas imposés.

Répartition du nombre de foyers fiscaux de l'État par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2023 (revenus de 2022)



Source : DGFIP.

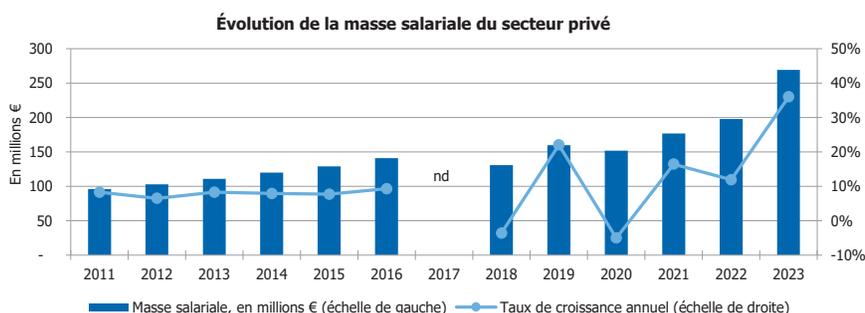
Les résidents fiscaux de l'État effectuent une déclaration de revenus nationale, au même titre qu'en France hexagonale ou en Guadeloupe, auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). En 2023, 1 408 déclarations fiscales portant sur les revenus de 2022 ont été enregistrées par la DGFIP (1 507 déclarations en 2022) et 786 ont donné lieu à une imposition (819 déclarations en 2022), soit 55,8 % des déclarations.

À Saint-Barthélemy, la répartition des foyers fiscaux (de l'État) par tranche de revenus se rapproche davantage de celle de la France hexagonale que de celle de la Guadeloupe et des autres DOM. Toutefois, les foyers fiscaux déclarant un revenu inférieur à 10 000 € de revenus sont moins représentés à Saint-Barthélemy qu'en France (hors DOM) (respectivement 12,9 %, contre 20,9 %). À l'opposé, ceux déclarant des revenus compris entre 20 000 € et 30 000 € y sont plus importants (31,7 % contre 19,7 % en France hors DOM).

3.2 LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR PRIVÉ⁹

Depuis le mois de mai 2017, les compétences en matière de prestations sociales ont été transférées de la Caisse des allocations familiales de Guadeloupe vers la Caisse de prévoyance sociale de Saint-Barthélemy. Cette dernière en a confié la gestion à la Mutualité Sociale Agricole Poitou. Le transfert des compétences en 2017 ne permet pas d'agréger les données pour cette année.

En 2023, la masse salariale du secteur privé s'établit à 269,5 millions € (+36 % sur un an). Elle progresse de nouveau dans un contexte d'inflation mondiale, après une hausse de 11,9 % en 2022. Pour rappel, entre 2009 et 2016, la masse salariale du privé augmentait de 7,9 % en moyenne chaque année. Après un coup d'arrêt lié au passage d'Irma, elle avait progressé de 22,0 % en 2019, avant d'être de nouveau freinée en 2020 par la pandémie de COVID-19.



Sources: Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe avant 2017 puis MSA Poitou.

Les activités d'hébergement et restauration, du commerce, de la construction et des autres services marchands concentrent l'essentiel de la masse salariale du secteur privé à Saint-Barthélemy (près de 90 %). Elle y augmente sensiblement, hormis dans celui de la construction qui ralentit en 2023. En particulier, les masses salariales de l'hébergement et de la restauration progressent respectivement de 39,9 % et 43 %.

Répartition de la masse salariale par secteur d'activité

Secteur d'activité	Masse salariale	Part	Var 2023/2022
Agriculture, sylviculture et pêche	205 592	0,1%	-10,8%
Commerce	49 640 124	18,4%	38,8%
Construction	35 472 629	13,2%	1,4%
Industries manufacturières, extractives et autres	10 465 832	3,9%	38,4%
Hébergement	60 013 609	22,3%	39,9%
Restauration	33 750 653	12,5%	43%
Les autres services marchands	61 126 452	22,7%	51,7%
Les déchets, l'énergie et l'eau	6 486 835	2,4%	67,8%
Les services non marchands	4 250 071	1,6%	54,8%
Transport	8 056 171	3,0%	32,0%
Total	269 467 968	100%	36,0%

Source: MSA Poitou.

⁹ Sources : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe avant 2017 puis MSA Poitou.

3.3 LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Le Revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France hors DOM et a été généralisé à l'ensemble des départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1^{er} janvier 2011.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite «TEPA»¹⁰ (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels¹¹. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée¹² le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011¹³ dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- Le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- Le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

En 2022, le montant alloué au RSA atteint 207 469,01 € (200 154,52 € pour le RSA socle et 7 324,49 € pour le RSA majoré) et 19 817,82 € pour le RSO, à Saint-Barthélemy. Ils s'inscrivent en forte diminution par rapport à 2021 (-39,8% dans le cas du RSA et -22,4% dans celui du RSO).

3.4 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE

LA REVALORISATION DU SMIC

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

En 2023, le SMIC a été relevé à deux reprises, en raison de la forte inflation. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SMIC horaire est fixé à 11,65 €. Au 1^{er} janvier 2023, il avait été revalorisé à

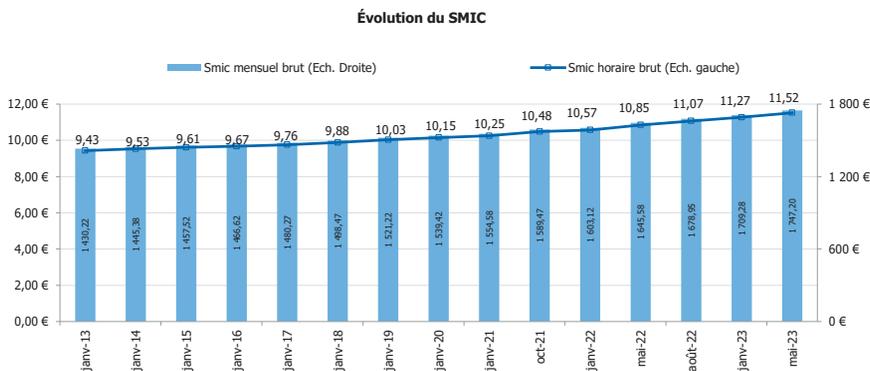
¹⁰ Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007

¹¹ Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

¹² Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008

¹³ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

11,27 €, avant de l'être à nouveau à 11,52 € le 1^{er} mai 2023. Ainsi, le SMIC mensuel brut équivaut à un salaire brut mensuel de 1 766,92 € (base 35 heures). En glissement annuel, il progresse de 5,2 %.



Source : Journal officiel de la République.

4. LES PRIX

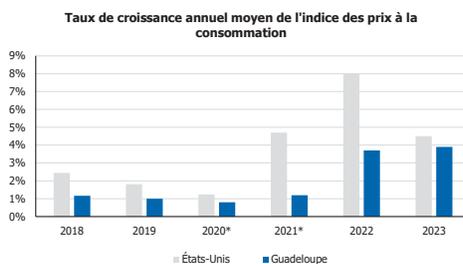
UNE INFLATION TOUJOURS PRÉSENTE

En 2023, à l'échelle mondiale, l'activité économique a montré une certaine résilience. Avec une croissance de 3,2 %, malgré les incertitudes liées aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et une inflation persistante, qui s'établit à 6,8 %. En France, l'Indice des prix à la consommation (IPC)¹⁴ a progressé de 4,9 %, tandis qu'en Guadeloupe, elle atteint 3,9 %. Saint-Barthélemy, bien que ne disposant pas de son propre indice des prix, subit fortement les effets de cette inflation, exacerbée par la « double insularité » de l'île.

Une accélération de l'inflation mondiale

Saint-Barthélemy ne publie pas d'indice des prix. Toutefois, la hausse des prix se fait ressentir au sein de la Collectivité. D'abord touchés par l'augmentation du coût du fret à l'échelle mondiale, les professionnels subissent également l'accroissement soutenu des prix des produits énergétiques.

Une grande partie des marchandises importées par Saint-Barthélemy proviennent des États-Unis, où les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,5 % sur l'année (contre +3,9 % en Guadeloupe par exemple) ; ce qui peut donner une indication sur le niveau de hausse des prix dans la Collectivité.



*Les relevés de prix n'ont pas pu être effectués tous les mois en raison de la crise sanitaire.
Sources : Insee, OCDE.

¹⁴ L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Un Observatoire des marges, des prix et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy

La loi du 14 octobre 2015 prévoit la création d'un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus. Toutefois, contrairement à Saint-Martin, il n'est pas prévu d'application du Bouclier Qualité Prix¹⁵.

5. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

De par son statut de PTOM (Pays et territoire d'outre-mer), les échanges extérieurs de Saint-Barthélemy ne sont pas soumis aux règles de l'Union européenne. Ainsi, les services statistiques des douanes n'effectuent pas de suivi des importations et des exportations de la Collectivité, hormis celles réalisées avec la France. Or, une grande partie des échanges extérieurs de Saint-Barthélemy s'effectuent avec les États-Unis¹⁶.

¹⁵ Le Bouclier Qualité Prix est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires de l'outre-mer. Il permet de limiter les prix d'une liste de produits de consommation d'un certain niveau de qualité. La liste de produits et les limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

¹⁶ Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Barthélemy est réalisée au chapitre III, section 7, « Les transports » à partir des seules données portuaires.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

L'action publique en direction des territoires s'inscrit principalement dans le cadre de politiques contractuelles.

1.1 LE RÔLE DE L'ÉTAT

À Saint-Barthélemy, le budget alloué à la mise en œuvre des politiques publiques s'élève à 5,9 millions d'euros en autorisation d'engagements en 2024, hors dépenses fiscales. Ce montant est en hausse de 6,3 % par rapport à la loi de finances de 2023, soit une progression supérieure à celle du budget global des outre-mer (+0,9 % en 2024). En dépit de cette évolution, Saint-Barthélemy ne bénéficie que d'une part marginale (0,03 %) de l'ensemble des crédits de l'État engagés pour les départements et collectivités d'outre-mer.

Autorisation d'engagement de l'État (en millions €)	Exécution 2022	LFI 2023	PLF 2024
Guadeloupe	3 075,1	3 148,0	3 109,1
Martinique	2 681,7	2 717,8	2 730,1
Guyane	2 854,6	3 199,2	2 866,5
La Réunion	6 686,4	6 785,1	7 109,4
Mayotte	1 581,1	1 626,7	1 692,2
Nouvelle-Calédonie	1 313,8	1 330,6	1 395,7
T.A.A.F	27,2	28,8	32,8
Saint-Barthélemy	7,3	5,5	5,9
Saint-Martin	56,9	57,9	59,4
Saint-Pierre-et-Miquelon	134,7	115,9	114,0
Wallis et Futuna	161,3	168,3	171,4
Polynésie Française	1 231,9	1 306,9	1 344,7
Non réparti	213,7	468,3	522,9
Total	20 025,7	20 959,0	21 154,0

Source: PLF2024 - Document de politique transversale pour l'Outre-mer.

1.2 LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI)

Le Fonds d'investissement exceptionnel (FEI) a été mis en place en 2009 par la loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM). À son lancement, le FEI avait pour objectif d'accélérer le rattrapage des Outre-mer en matière d'équipements publics structurants, grâce à une participation financière de l'État dans les différents projets. En 2019, ces modalités ont évolué pour l'inscrire davantage en cohérence avec les nouvelles orientations gouvernementales pour l'outre-mer.

À Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, 11,6 millions d'euros ont été engagés au titre du Budget opérationnel de programme (BOP) 123¹ - FEI pour la période 2017-2021, dont 654 000 euros en provenance du fonds REACT-EU² alloué par la Collectivité. En 2023, 1 million d'euros en autorité d'engagement ont été consommés à Saint-Barthélemy pour l'installation d'une nouvelle unité de production d'eau potable³.

1.3 LES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ⁴

En 2023, les dépenses réelles d'investissement de la Collectivité de Saint-Barthélemy augmentent de plus de 26 % et affichent le montant le plus élevé depuis 2019. D'importants projets d'investissement pour renforcer les infrastructures de l'île ont été lancés, dont les principaux :

- La voirie routière pour 11 892 428 € ;
- Les travaux d'adduction d'eau potable pour 9 277 857 € ;
- Les travaux d'électrification pour 8 402 210 € ;
- Les opérations portuaires pour 6 572 821 € ;
- La construction de la caserne des pompiers pour 4 647 000 € ;
- L'aménagement du Quai Rockefeller pour 2 875 711 € ;
- La réalisation d'une ferme pédagogique pour 2 816 103 €.

¹ Le Budget opérationnel de programme (BOP) constitue une déclinaison des objectifs et des résultats attendus d'un programme selon un critère fonctionnel ou géographique. Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » rassemble les crédits des politiques publiques en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les outre-mer.

² L'objectif du fonds REACT-EU est de remédier aux dommages sociaux et économiques liés à la crise sanitaire et de « préparer une reprise écologique, numérique et résiliente » de l'économie.

³ Annexe au projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes pour 2023 – Programme 123 Conditions de vie outre-mer.

⁴ Source : République française Collectivité de Saint-Barthélemy, Débats d'orientations budgétaires 2023, Annexe à la délibération n° 2023-013 CT.

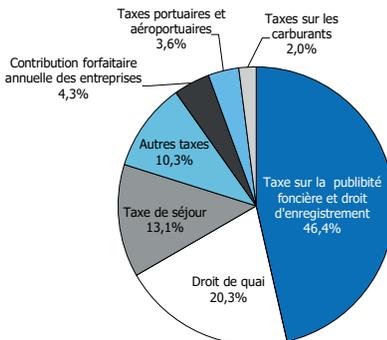
2. LE SYSTÈME FISCAL⁵

Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Barthélemy dispose de l'autonomie fiscale. Son accession au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) en 2012⁶ lui permet également de bénéficier de larges compétences en matière douanière. Ainsi, Saint-Barthélemy dispose d'un code des contributions (CC) propre, qui remplace le code fiscal national.

Ces choix statutaires lui permettent de conserver notamment une taxe douanière établie depuis la fin du 19^e siècle : le droit de quai. Au-delà de l'aspect historique, cette taxe douanière contribue de manière significative aux ressources fiscales de Saint-Barthélemy. Par ailleurs, Saint-Barthélemy se caractérise par l'absence d'impôts sur le revenu pour les résidents fiscaux⁷. Globalement, la fiscalité de Saint-Barthélemy a été conçue en s'appuyant sur le modèle économique de l'île basé sur l'afflux de touristes et d'investisseurs extérieurs.

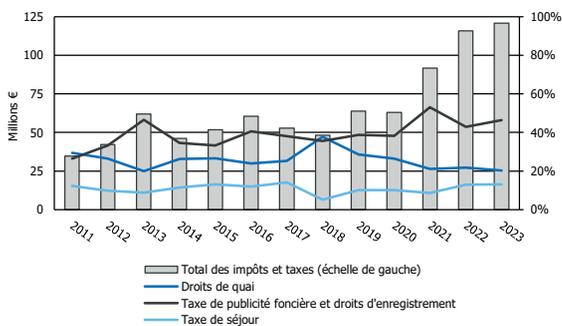
Les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement, les droits de quai et la taxe de séjour constituent les principales ressources fiscales de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Ces recettes fiscales sont étroitement liées aux spécificités économiques de l'île, basées sur un tourisme de luxe qui génère une importante activité dans le BTP⁸.

Répartition des impôts et taxes collectés à Saint-Barthélemy en 2023



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

Poids des principales ressources fiscales de la Collectivité de Saint-Barthélemy



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

Les montants de taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement collectés dépendent fortement de l'activité immobilière. La taxe de séjour, quant à elle, évolue au gré du nombre de visiteurs. En parallèle, les droits de quai, redevables pour l'ensemble des marchandises entrant à Saint-Barthélemy, dépendent des achats de biens de consommation et d'investissement sur l'île.

Depuis 2010, l'ensemble de ces taxes représente en moyenne trois quarts des recettes fiscales totales de la Collectivité (environ 10 % pour la taxe

⁵ Partie rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport.

⁶ cf. Chapitre I, section 3 « Cadre institutionnel ».

⁷ cf. Chapitre II, section 2, paragraphe 4 « Les revenus et salaires ».

⁸ Saint-Barthélemy a développé un modèle économique axé sur un tourisme « haut de gamme ». Cette orientation, initiée au début des années 80, a largement contribué au développement de l'île avec des retombées positives sur le parc immobilier. Pour plus de détails, cf. chapitre III, section 4, « Le bâtiment et les travaux publics » et section 6, « Le tourisme ».

Collectivité (environ 10 % pour la taxe de séjour, un quart pour les droits de quai et un tiers pour les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement).

Depuis 2021, la contribution des taxes de publicité foncière et des droits d'enregistrement est exceptionnellement élevée (près de la moitié des taxes collectées), en raison d'une activité plus soutenue sur le marché immobilier. En 2023, les droits de quai contribuent à 20,3 % des recettes fiscales, et la taxe de séjour à 13,1 %.

2.1 LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES

Taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement (Chapitre 3 du code des contributions)

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Ceux-ci concernent notamment la signature de baux, les ventes d'immeubles, les opérations concernant les sociétés ou encore les donations ou successions.

Droit de quai (Chapitre 2 du code des contributions)

Le droit de quai existe à Saint-Barthélemy depuis 1879. Il a évolué au cours des années jusqu'à constituer actuellement une taxe exigible sur toutes les marchandises introduites sur l'île, par voie maritime ou aérienne. Le taux applicable est de 5 %. Il s'établit à 8 % dans le cas des véhicules terrestres à moteur. Dans le cas où ces derniers sont construits pour le transport de marchandises pouvant excéder quatorze tonnes, le taux atteint 30 %.

Taxe de séjour (Chapitre 11 du code des contributions)

Les personnes hébergées à Saint-Barthélemy à titre onéreux sont redevables de la taxe de séjour. Elle est assise sur le prix facturé des nuitées. Le taux est de 5 %. Les locataires titulaires d'un contrat de travail saisonnier et employés sur l'île sont exonérés de cette taxe, à l'instar des titulaires d'un contrat de location d'une durée supérieure à six mois.

2.2 LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Taxe sur les carburants (Chapitre 9 du code des contributions)

Les différents types d'essences et de carburants utilisés à Saint-Barthélemy sont affectés d'une taxe spéciale de consommation. Le taux de cette taxe est fixé par le Conseil territorial et ne peut dépasser 0,23 € par litre de carburant consommé. Les recettes correspondantes sont en partie affectées à des fonds d'investissement destinés à financer l'entretien et la modernisation de la voirie de la Collectivité de Saint-Barthélemy. En 2022, le taux de cette taxe est fixé à 0,08 € par litre de carburant.

Taxes portuaires et aéroportuaires (Chapitre 12 du code des contributions)

Les taxes portuaires et aéroportuaires représentent un ensemble de taxes liées aux activités aériennes et maritimes à Saint-Barthélemy. Elles se composent notamment de la taxe d'embarquement qui concerne les embarquements par voie maritime et voie aérienne. Tous les passagers âgés de plus de deux ans et n'étant pas dans le cadre d'une évacuation sanitaire sont redevables d'un montant de 5 €, pour tout voyage entrepris au départ de la Collectivité. Les autres taxes portuaires et aéroportuaires concernent principalement les déplacements des navires et avions et leur stationnement. Elles diffèrent entre elles selon la nature des engins concernés.

Contribution forfaitaire annuelle des entreprises (Chapitre 1 du code des contributions)

L'ensemble des entreprises ayant leur siège social à Saint-Barthélemy doivent s'acquitter d'une contribution forfaitaire annuelle. Elle concerne tout établissement exerçant une activité régulière sur le territoire, quel que soit son objet ou sa forme juridique. Des associations, syndicats, fondations reconnues d'utilité publique, fondations d'entreprise et congrégations peuvent être redevables de cet impôt, lorsque leurs activités lucratives sont significatives. La contribution se décompose en une part fixe de 350 € et une part variable proportionnelle aux effectifs salariés (100 € par salarié).

Taxe d'aménagement

Les opérations d'aménagement, de construction, et de modifications des bâtiments nécessitant la délivrance d'un permis de construire, d'un permis modificatif ou d'un permis d'aménagement entraînent le paiement d'une taxe d'aménagement. Un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur des opérations pour les cent premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes. Le taux de la taxe est fixé à 5 %. Le taux peut atteindre 20 % dans certains secteurs, si le Conseil territorial juge que des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics sont rendus nécessaires par l'importance des constructions nouvelles. L'augmentation du taux doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil territorial.

Taxe sur l'électricité (Chapitre 10 du code des contributions)

La Collectivité de Saint-Barthélemy a institué une taxe sur l'électricité. Elle porte sur les factures d'électricités acquittées par les consommateurs finaux. Le taux de la taxe est de 10 %.

Taxe d'élimination des déchets (Chapitre 15 du code des contributions)

Une taxe forfaitaire d'élimination des déchets est prévue sur le territoire de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Le produit de cette taxe est affecté au financement du service public d'élimination des déchets. La taxe est due par toute personne, physique ou morale : propriétaire ou usufruitière de locaux ou de navire à usage de logement. C'est aussi le cas pour les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle sur le territoire de Saint-Barthélemy et y ayant son siège ou un établissement. En cas de location du logement, le propriétaire peut faire supporter au locataire le paiement de la taxe. Des exonérations sont possibles selon l'état de vétusté du logement.

D'autres taxes, d'importance moindre en termes de montants collectés, contribuent aux ressources de la Collectivité. Il s'agit notamment de taxes sur les plus-values et profits immobiliers. La taxe sur les plus-values immobilières concerne les cessions à titre onéreux de biens immobiliers.

En parallèle, les taxes sur les profits immobiliers concernent les profits réalisés dans le cadre d'activités immobilières. Les personnes morales possédant des immeubles sont également redevables d'une taxe équivalente à 3 % de la valeur vénale de ces derniers.

Par ailleurs, lorsqu'une construction ne respecte pas le plafond de densité fixé par la carte d'urbanisme, le constructeur doit s'acquitter d'une participation.

La Collectivité établit également des taxes spécifiques aux véhicules terrestres à moteur. En l'occurrence, la délivrance des permis de conduire s'accompagne d'une redevance fiscale.

L'immatriculation de véhicules terrestres à moteur ou la détention de ces engins⁹ sont aussi frappées d'un impôt. En parallèle, l'obtention d'une licence de débits de boissons nécessite la régularisation d'une taxe.

3. LES FINANCES PUBLIQUES

L'étude des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir du compte financier unique (CFU) de la Collectivité. Ce document - en phase d'expérimentation de 2020 à 2023 - vise à remplacer le compte administratif et le compte de gestion. Il sera généralisé au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026¹⁰. Il doit permettre de rationaliser et simplifier la présentation des informations financières de la Collectivité. Il permet d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses attributions et de son système fiscal¹¹.

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy

en millions €	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Recettes réelles totales*	98,8	77,5	102,5	128,8	138,5	7,5%
Recettes de fonctionnement	96,3	74,9	99,7	125,4	133,9	6,8%
<i>dont recettes fiscales</i>	63,9	62,9	91,7	115,8	120,8	4,3%
Recettes d'investissement	2,5	2,6	2,7	3,4	4,6	35,2%
Dépenses réelles totales*	93,2	82,2	78,4	95,6	110,5	15,7%
Dépenses de fonctionnement	46,8	46,4	49,0	44,9	69,0	53,9%
dont charges de personnel	11,2	11,7	11,7	12,1	13,3	10,1%
dont frais généraux	18,2	25,2	28,1	22,8	27,1	18,8%
Dépenses d'investissement	46,4	35,9	29,4	50,7	41,5	-18,1%
Épargne nette	49,5	28,5	50,7	80,5	64,9	

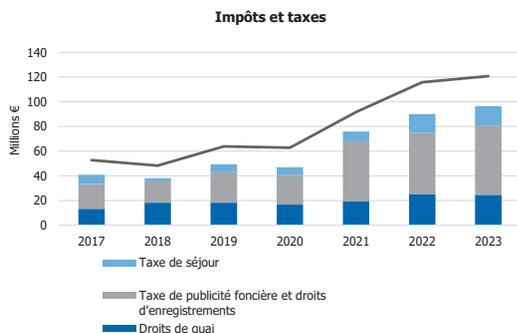
*Hors amortissement

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy, DGFIP

Conséquence de son passage au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) le 1^{er} janvier 2012, la Collectivité est considérée, en matière douanière, comme un pays tiers par l'Union européenne (UE) : elle dispose ainsi de la compétence douanière et peut donc conserver des droits de quai¹².

3.1 APERÇU GÉNÉRAL

En 2023, la situation financière de la Collectivité de Saint-Barthélemy est bien orientée. Elle bénéficie d'une activité économique encore soutenue après une reprise exceptionnelle en 2022.



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

⁹ Le paiement de la taxe sur les véhicules terrestres à moteur devait être justifié par l'apposition d'une vignette automobile sur le véhicule. Si cela n'est désormais plus nécessaire, un justificatif de paiement peut être demandé.

¹⁰ L'expérimentation du compte financier unique (CFU) a été ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023. l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

¹¹ cf. Chapitre II, section 3, paragraphe 2, Le système fiscal

¹² Le droit de quai institué dans l'île de Saint-Barthélemy est une taxe perçue sur toutes les marchandises importées par voie maritime ou aérienne sur le territoire de la Collectivité.

Les recettes réelles restent en forte hausse (+7,5 % sur un an) à 138,5 millions €. Par rapport à 2019, qui fait office d'année de référence, elles sont plus élevées de 40,2 %.

En parallèle, les dépenses réelles s'établissent à 110,5 millions €, soit une progression de 15,7 %. En comparaison à 2019, elles sont plus élevées de 18,6 %.

En conséquence, la Collectivité de Saint-Barthélemy enregistre un résultat cumulé de 87,7 millions € (79,5 millions € en 2022).

Grâce à l'excédent récurrent dégagé sur sa section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement de la Collectivité s'élève à 64,9 millions € (-19,4 % par rapport à 2022). Ainsi, elle continue de financer son programme d'investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Ramenées à la population, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 12 795 € par habitant (/hab.) (11 981 € /hab en 2022). En parallèle, les dépenses de fonctionnement atteignent 6 595 € /hab. (4 286 € /hab en 2022). Quant aux dépenses d'investissement, elles sont de 3 969 € /hab. (4 847 € /hab en 2022).

Principaux ratios (en euros par habitant et en pourcentage)

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population (en €)	4 545	4 382	4 681	4 286	6 595
Produits des impositions directes / population	6 207	5 943	8 666	11 070	11 546
Recettes réelles de fonctionnement / population	9 358	7 077	9 420	11 981	12 795
Dépenses d'équipement brut / population	4 514	3 388	2 778	4 847	3 969
Encours de la dette / population	0	0	0	0	0
Dotations globales de fonctionnement / population	0	0	0	0	0
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (%)	24%	25%	24%	27%	19%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	49%	62%	49%	36%	52%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	48%	48%	29%	40%	31%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	0	0	0	0	0

* Populations 2019, 2020 et 2021: populations légales recensées par l'Insee ; populations 2022 et 2023

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy, DGFIP

3.2 ANALYSE DES RECETTES

En 2023, les recettes réelles totales de la Collectivité de Saint-Barthélemy s'accroissent à 138,5 millions € (+7,5 % sur un an, après une +25,7 % en 2022). Les impôts et les taxes locales perçues par la Collectivité - qui représentent la majeure partie des recettes de fonctionnement (90,8 %) - augmentent de 4,3 % en glissement annuel.

Des recettes réelles de fonctionnement toujours en hausse

Le dynamisme de l'activité économique à Saint-Barthélemy contribue à la progression des recettes de la Collectivité. Les taxes sur la publicité foncière et les droits d'enregistrement, assises sur les transactions immobilières, sont orientées à la hausse en dépit d'un léger ralentissement dans le secteur de la construction : elles atteignent 56 millions € (+12,5 % en un an, après +2,5 % en 2022).

En parallèle, les droits de quai, qui frappent toutes les marchandises introduites à Saint-Barthélemy, reculent de 3,1 % à 24,5 millions €, mais restent élevés après une forte progression en 2022 (+30,7 %). La taxe de séjour progresse à 15,8 millions € (+5,4 % sur un an, après +90,5 % en 2022).

Des recettes réelles d'investissement marginales

Les recettes réelles d'investissement de la Collectivité (4,6 millions €) demeurent marginales. Elles représentent 3,3 des recettes réelles totales. Pour rappel, la Collectivité de Saint-

Barthélemy ne perçoit pas de revenus au titre de la Dotation globale de compensation (DGC) de la part de l'État.

3.3 ANALYSE DES DÉPENSES

En 2023, la moitié des dépenses de la Collectivité sont destinées aux services généraux (31,6 %) et à l'environnement (19,2 %). Par ailleurs, celle-ci alloue un cinquième de son budget aux services et infrastructures de transport (18,4 %).

Les dépenses réelles totales de la Collectivité s'établissent à 110,5 millions €, en hausse de 15,7 % sur un an (+21,9 % en 2022). La progression est liée à celle des dépenses de fonctionnement désormais de 69 millions € (+53,9 % en glissement annuel). Celles-ci sont touchées par l'inflation, ainsi qu'une mise en réserve de 16 millions € de surplus des droits d'enregistrement.

En parallèle, les dépenses d'investissement réelles s'inscrivent en baisse de 18,1 % à 41,5 millions €.

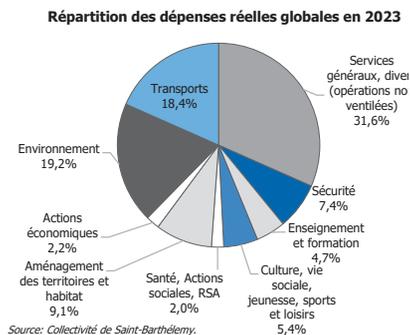
Des dépenses réelles de fonctionnement impactées par l'inflation

En 2023, les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 69 millions €, s'accroissent de 53,9 % en glissement annuel (-8,4 % en 2022). Les charges de personnel progressent (13,3 millions €, en hausse de 10,1 %) notamment en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Les frais généraux augmentent de 18,8 % (27,1 millions €).

Ces charges à caractère général représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement (39,3 %). Elles englobent les achats de fournitures, les acquisitions de petits matériels, les dépenses d'entretien, entre autres. Le poste le plus important est celui lié aux contrats de prestations de services qui s'établit à 12 millions € (52,6 % des frais généraux). Il s'agit notamment des montants engagés dans le cadre de délégations de service public conclues pour la gestion des déchets sur l'île.

Des dépenses d'investissement en baisse

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 41,5 millions €, en baisse de 18,1 % par rapport à 2022 où elles avaient fortement augmenté (+72,5 % en un an). La Collectivité alloue un peu plus de la moitié de ses dépenses d'investissement (54,8 %) en faveur des transports (14,5 millions €) et de l'environnement (8,2 millions €), tandis que celles réalisées dans le cadre de l'aménagement des territoires et de l'habitat représentent 16,6 % du total. Dans le détail, 7,6 millions € sont destinés aux travaux sur la voirie, 5,2 millions aux travaux d'adduction d'eau potable et 1,9 million € aux travaux liés au réseau électrique, entre autres.



CHAPITRE III

Les caractéristiques structurelles



Vue de l'hôtel de luxe Rosewood Le Guanahani © Rosewood Le Guanahani

Sur les 21 établissements hôteliers que compte l'île, 11 hôtels de luxe sont recensés. Ces derniers sont composés d'hôtels 5 étoiles et de palaces haut de gamme. Ils regroupent à eux seuls 425 chambres, soit 78,1 % de l'offre hôtelière.

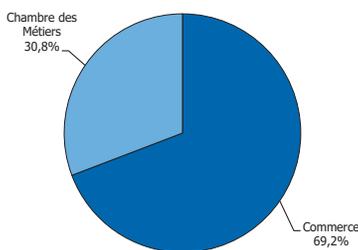
Section 1

Aperçu général

Saint-Barthélemy est une destination touristique de renom, qui repose principalement sur le tourisme résidentiel haut de gamme. En 2023, les principaux secteurs d'emploi sont l'hébergement et la restauration (35,3 %), le BTP (19,8 %), les autres services marchands (19,8 %) et le commerce (15,3 %).

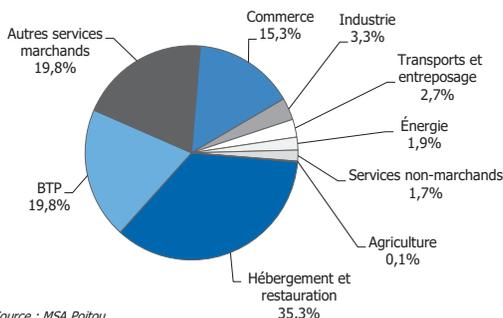
L'île compte environ 6 500 entreprises actives en 2021, réparties entre la Chambre des Métiers (30,8 %) et celle du Commerce (69,2 %). L'année 2022 a vu la création de plus de 500 nouvelles entreprises, avec une forte représentation dans l'artisanat (195) et le commerce (337).

Entreprises implantées à Saint-Barthélemy en 2021



Source : CEM.

Répartition de l'emploi salarié en 2023



Source : MSA Poitou.

En 2023, l'économie de l'île maintient son dynamisme et retrouve partiellement ses niveaux d'avant-crise.

Le **tourisme** représente la première activité économique de Saint-Barthélemy. Avec 292 836 visiteurs accueillis (+3,9 % sur un an), l'activité touristique va jusqu'à dépasser ses niveaux d'avant-crise et atteint un niveau record en 2023.

L'**hébergement-restauration** et les **activités immobilières** dominent le secteur des services marchands à Saint-Barthélemy. Le marché immobilier est actif, principalement en raison de la demande des investisseurs étrangers aisés. Cependant, il rencontre des tensions importantes, notamment en raison des besoins de la population locale et des travailleurs saisonniers, dans un contexte où l'offre est limitée et les prix élevés. Parallèlement, l'hébergement et la restauration, principaux employeurs en 2023, connaissent une croissance marquée, reflétant une reprise post-pandémie.

Dans le **secteur des transports**, l'activité aérienne décélère par rapport à l'année précédente, mais se maintient au-dessus de ses niveaux d'avant la crise sanitaire et d'avant l'ouragan Irma. À contrario, l'affluence au port de Gustavia s'accroît sensiblement. Cette hausse se manifeste particulièrement au niveau des croisières, dont le trafic passager double quasiment sans retrouver toutefois le niveau de 2019. En parallèle, les flux de marchandises entrées au port diminuent.

Le **secteur du BTP** connaît une baisse d'activité, accentuée par la diminution de la consommation de ciment (-8,1 %) et les effectifs salariés du secteur (-16,5 %) par rapport à 2022. Cette diminution n'a cependant pas entravé la dynamique de l'encours de crédits

immobiliers qui poursuit sa progression en 2023. Cependant, le marché immobilier de l'île est sous tension avec un nombre de logements insuffisant pour satisfaire une demande croissante. À ceci, s'ajoutent des prix immobiliers devenus hors de portée d'une grande partie de la population.

L'**agriculture**, bien que marginale en production et emploi, a doublé le nombre de ses exploitations en 10 ans, se tournant vers une production alimentaire durable. Pour sa part, la **pêche**, en 2022, constitue la principale production locale, exportant 42 tonnes de produits de la mer. Dans le même temps, des initiatives visent à relocaliser l'agriculture, notamment avec la création de l'Association des Agriculteurs de Saint-Barthélemy (AGAG SBH) en 2022, et la filière de la pêche se développe progressivement, soutenue par la création du Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture en 2021.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE MARGINALE

En 2020, Saint-Barthélemy compte 6 exploitations agricoles, soit 3 de plus que lors du précédent recensement agricole de 2010. Leur surface moyenne et la surface agricole totale qu'elles occupent sont en très forte baisse. Cependant, les structures d'exploitation évoluent, avec une augmentation du nombre d'exploitations spécialisées en fleurs et horticulture. Les chefs d'exploitation, dont l'âge moyen diminue, assurent l'essentiel du travail agricole et sont tournés vers une production à plus forte valeur ajoutée. Le secteur fait face à une rareté des terrains à la fois disponibles et cultivables.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Aperçu structurel

Le secteur primaire à Saint-Barthélemy représente des volumes restreints à l'échelle de l'île tant en termes de production et d'emplois, que d'occupation du territoire. Il ne représente ainsi que 0,1 % de l'emploi salarié¹ dans la Collectivité en 2023.

Situation de l'agriculture	2010	2020	Evol. 2020/2010
Nombre d'exploitations	3	6	100,0%
Nombre d'actifs permanents*	3	8	166,7%
SAU des exploitations (ha)	25	1	-96,0%
Part de la surface agricole dans le territoire (%)	1,19	0,05	-1,14 points
Taille moyenne (ha/exploitation)	8,4	0,2	-98%

Source : DAAF - Recensement agricole 2020

*Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles recensées à Saint-Barthélemy a doublé, passant de 3 à 6. Cette augmentation marque la fin de trois décennies de baisse depuis 1980. Le recul était de 81 % entre 2000 et 2010, de 36 % entre 1988 et 2000 et de 47 % entre 1980 et 1988.

À Saint-Barthélemy, les exploitations agricoles sont de taille micro-économique, elles cultivent de très petites surfaces et vendent en circuit court. En 2020, la Surface Agricole Utile (SAU) totale n'est plus que de 1,3 hectare, contre 25 hectares en 2010 et plus de 180 en 1980. En particulier, le passage de l'ouragan Irma en 2017 a détruit des installations agricoles qui occupaient des surfaces importantes en prairie.

La progression du nombre d'exploitations en 2020 s'accompagne d'une réorientation de l'agriculture vers les productions végétales. Les exploitations spécialisées en fleurs et horticulture représentent les 2/3 des exploitations agricoles. Concernant l'élevage, le cheptel a été divisé par 7 entre 2010 et 2020.

En 2020, le volume de travail agricole déclaré dans les exploitations de Saint-Barthélemy s'établit à 11 équivalents temps plein alors qu'il n'était que de 1 ETP en 2010. Selon la Direction

¹ Source : MSA Poitou.

de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), cette situation reflète un plus fort investissement de la part des chefs d'exploitation comparativement à 2010. Ils se sont orientés vers des productions plus consommatrices en temps de travail, mais également à plus forte valeur ajoutée. La part des femmes est en progression : elles représentent désormais 25 % des chefs d'exploitation. Par ailleurs, l'âge moyen des chefs d'exploitation est aujourd'hui de 41 ans contre 54 ans en 2010 ; et la moitié des chefs d'exploitation sont âgés de moins de 35 ans.

Les orientations de la politique agricole

En 2022, la CEM et la Collectivité territoriale ont accompagné la création de l'Association des Agriculteurs de Saint-Barthélemy (AGAG SBH) avec une volonté de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur l'île. Cette structure permet de représenter les agriculteurs professionnels et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Dans ce contexte, un plan d'action a été mis en place suivant des priorités :

- Obtenir des terrains destinés à l'APAG,
- Résoudre les problèmes liés à l'eau (avoir un accès permanent à l'eau et à des prix abordables),
- Donner plus de visibilité sur les productions avec la mise en place d'une « boutique péyi »,
- Sensibiliser les élèves, à travers un programme éducatif, aux métiers de la terre,
- Aider à l'équipement (obtenir des prix réduits sur l'acquisition de matériel professionnel),
- Valoriser les produits locaux, réduire le gaspillage des produits abimés.

En parallèle, un investissement d'un montant de 110 268 euros a été lancé par l'association Island Nature Experience (INE) en partenariat avec les services vétérinaires, et financé par la Collectivité territoriale pour construire un abattoir de cabris. Afin d'aboutir, ce projet devra franchir plusieurs étapes réglementaires, notamment les formations à l'hygiène et à la protection animale, ainsi que l'obtention de l'agrément de la DAAF de Guadeloupe.

2. LA PRODUCTION AGRICOLE

Le recensement agricole 2020 a mis en lumière une réorientation de l'activité agricole à Saint-Barthélemy, qui reste marginale. Les jeunes agriculteurs récemment installés ont une prise de conscience d'un besoin de production locale et sont à la recherche d'innovations et de valeur ajoutée.

Selon la DAAF, deux tendances se développent. D'une part, des produits frais de niche innovants et à haute valeur ajoutée sont proposés, en réponse à la demande des restaurateurs souhaitant proposer de nouvelles saveurs. D'autre part, des produits frais, locaux et accessibles à l'ensemble de la population locale sont aussi vendus. La production locale permet de proposer des produits frais en circuit court, mais également de maîtriser les coûts et ainsi de proposer des produits à moindre prix, en comparaison aux produits frais importés.

3. LA PÊCHE²

3.1 UNE ACTIVITÉ LOCALE QUI SE STRUCTURE

La pêche est considérée comme la principale production locale à Saint-Barthélemy, l'aquaculture n'étant pas encore développée sur l'île. La gestion des ressources halieutiques est une compétence de la Collectivité, via notamment l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE). La réglementation du secteur est issue d'un arrêté sur la pêche maritime datant de 2015, initié par la Collectivité.

En 2023, environ 41 tonnes de produits de la mer ont été exportées (-23,6 % sur un an), dont de 78 % de poissons et 22 % de langoustes, en direction quasi exclusive de la Guadeloupe.

Exportations des produits de la mer (Kg)

	2020	2021	2022	2023	var. 23/22	Répartition en 2023
Poissons rouges	20 780	30 122	19 203	15 184	-20,9%	48,1%
Poissons blancs	10 434	14 441	8 323	9 435	13,4%	29,9%
Langoustes	9 862	12 044	10 121	6 937	-31,5%	22,0%
Autres produits	-	1 337	3 662	0	-100,0%	0,0%
Total	41 076	57 944	41 309	31 556	-23,6%	-

Source : Direction du Port de Gustavia.

Une quarantaine de pêcheurs -toutes catégories de techniques confondues- sont répertoriés à Saint-Barthélemy en 2022. Deux tiers d'entre eux sont des patrons pêcheurs (soit 35 navires armés) et un tiers des matelots pêcheurs. La moyenne d'âge est d'environ 40 ans, reflétant un renouvellement des professionnels depuis quelques années et une attractivité forte des métiers maritimes et traditionnels sur l'île.

Les professionnels pratiquent la pêche en pélagique (6 à 8 mois par an : thon, marlin, dorade), ainsi que la pêche côtière (pêche au casier, langouste et poisson de roche). Contrairement à la Guadeloupe, les saisons touristiques et les saisons de la pêche coïncident à Saint-Barthélemy, la période touristique de novembre à mai correspondant à la saison haute de la pêche au large.

3.2 CRÉATION DU COMITÉ TERRITORIAL DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Le Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture de Saint-Barthélemy - CTPA – a été créé le 16 juin 2021. Cette association de type loi 1901 regroupe les pêcheurs et les futurs aquaculteurs professionnels, ainsi que les parties prenantes à ce secteur. Le comité est passé de 36 membres-adhérents à 39 à fin décembre 2022.

La création de ce Comité s'inscrit dans le cadre du Plan de valorisation de la pêche locale à 10 ans. Son principal objectif consiste à structurer cette filière afin de représenter les pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Elle vise également à professionnaliser l'économie de la mer sur l'île.

Avec l'accompagnement de la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM), un plan d'action a été établi selon cinq priorités, dont 3 ont été réalisées en 2022 (l'animation, la formation

² Sources : Direction de la Mer, Collectivité de Saint-Barthélemy et CEM Saint-Barthélemy.

des marins pêcheurs et la réduction du coût de l'essence) et 2 sont en cours (la construction de la halle aux poissons et la commercialisation des poissons de roche).

3.3 LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE PÊCHE

Dans le but d'une meilleure structuration et valorisation de la filière, la CEM et la CTPA ont entrepris diverses actions sur les 2 ans à venir. Notamment la mise en place d'un maillage stratégique et technique (constitution d'un réseau), la remise à niveau des équipements de sécurité des navires et des marins, l'amélioration de la Gestion de la ressource Halieutique, mais aussi la structuration des points de débarquement des produits de la mer (normes sanitaires et traçabilité).

En parallèle, d'autres actions sont également mises en œuvre, sur le moyen et long terme, visant à :

- Favoriser l'installation des jeunes dans la pêche
- Étendre les zones de pêche par la mise en place d'une politique de coopération interrégionale maritime
- Installer une zone technique de pêche aux normes environnementales
- Construire une fabrique de produits de la mer élaborés
- Concevoir, à l'horizon de 10 ans, le « navire du futur » et les engins de pêche durable

Section 3

L'énergie

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

À Saint-Barthélemy, la politique énergétique est pilotée par la Collectivité, à travers la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est un document stratégique définissant les axes de la politique énergétique du territoire, en fixant des objectifs de développement d'une énergie verte, en hiérarchisant les enjeux, et en identifiant les risques et difficultés associés à la transition énergétique de l'île.

Le 15 septembre 2020, l'État et la Collectivité ont conclu une convention-cadre sur l'énergie, stipulant que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour Saint-Barthélemy¹ serait élaborée conjointement par les deux parties entre 2024 et 2033. Cette période a été subdivisée en deux phases distinctes : la première de 2024 à 2028, suivie d'une révision de la PPE pour la période de 2029 à 2033.

Par la suite, le 22 décembre 2022, le Conseil territorial de Saint-Barthélemy a adopté la PPE, mettant en lumière quatre enjeux primordiaux :

- Assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique de l'île.
- Inverser la tendance de croissance de la consommation d'électricité.
- Initier la transition vers une électricité plus durable.
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures de l'île.

1.2 LES SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

Le contexte énergétique à Saint-Barthélemy est particulier, lié à son insularité et à son climat. L'île étant une zone non interconnectée² (ZNI), les coûts de production de l'électricité y sont largement supérieurs à ceux observés en Hexagone, liés à la taille du système électrique et des technologies particulières pour la mise en place et la gestion du réseau.

Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont dans une situation atypique : elles détiennent la compétence énergie mais bénéficient cependant de la péréquation tarifaire. Ainsi, malgré des coûts de production plus élevés, les consommateurs paient un niveau de facture d'électricité identique à celui de la France continentale. Ce principe est celui de la péréquation à l'échelle nationale. La compensation est opérée au travers des charges de service public de l'énergie (CSPE), acquittée par l'ensemble des contribuables français. En 2022, la production d'électricité à Saint-Barthélemy a représenté un coût total de 47,2 millions d'euros, dont 24,2 millions d'euros financés par les consommateurs locaux soumis aux tarifs réglementés de vente d'électricité, et 23 millions d'euros par la solidarité nationale au titre de la péréquation tarifaire³. Cette charge

¹ Inscrit dans les articles L 141-1 à L141-6 du code de l'énergie.

² Les Zones Non Interconnectées (ZNI) sont les territoires non reliés au réseau électrique métropolitain continental

³ Rapport relatif à l'analyse de la PPE de Saint-Barthélemy, Commission de régulation de l'énergie (CRE), mars 2024.

permet également à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de financer des actions de maîtrise de l'énergie, afin que les ZNI atteignent une autonomie énergétique à 2030.

En novembre 2022, le tarif de l'électricité pour les résidences à Saint-Barthélemy s'élève à 14 centimes par kilowattheure (cts/kWh), alors qu'il devrait être de 40 cts/kWh sans le mécanisme de péréquation tarifaire.

2. L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

2.1 LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le Code de l'énergie élaboré par la Collectivité de Saint-Barthélemy reconnaît EDF comme unique opérateur pour la fourniture et la distribution de l'électricité. Le transport de l'électricité se fait via le réseau public, sur des lignes de moyennes et basses tensions.

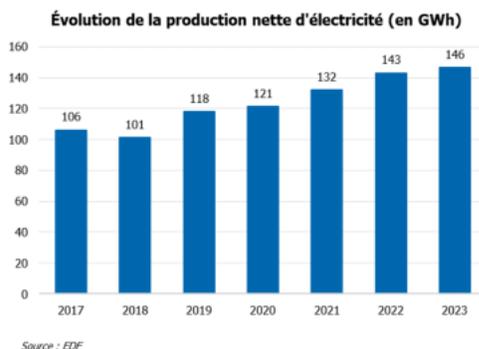
La reconstruction du réseau et des équipements

Le réseau est composé de 54 km de lignes moyenne tension (HTA) et de 124 km de lignes basse tension (BT). Le passage du cyclone Irma en 2017 avait occasionné d'importants dégâts sur les réseaux et les centrales, qui ont conduit EDF à mettre en place un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux électriques (41 km au total) sur plusieurs années. Celui-ci s'est poursuivi en 2022, avec 109 km enfouis en BT et 60 km en HTA, l'objectif étant un enfouissement total des lignes à l'horizon 2024.

2.2 LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La production d'électricité à Saint-Barthélemy est entièrement assurée par la centrale thermique diesel d'EDF à Gustavia (Installation Classée Protection de l'Environnement – ICPE). La puissance installée sur l'île augmente à 39,2 mégawatt⁴ (MW) en 2023, soit une hausse de 14,6 % par rapport à 2022 .

En 2023, la production d'électricité augmente à Saint-Barthélemy. Elle s'établit à 146,4 gigawattheure⁵ (GWh) contre 142,9 GWh en 2022 (soit -2,5 % sur un an, après une hausse de 8,2 % en 2022).



Le nombre de clients raccordés aux réseaux s'élève à 6 778 à fin 2023 (6 587 en 2022).

⁴ Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

⁵ Le Gigawattheure (GWh) correspond la quantité d'énergie produite en une heure par un gigawatt.

2.3 LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Une croissance continue de la consommation

Avec 134,8 GWh, l'électricité est le premier poste d'énergie consommée à Saint-Barthélemy en 2023. La consommation en électricité à Saint-Barthélemy croît régulièrement. En 2023, elle progresse de 1,8 % après une hausse de 8,1 % en 2022. Le modèle de développement économique de Saint-Barthélemy repose en grande partie sur le tourisme d'ultra-luxe, fortement consommateur d'énergie, et avec des attentes importantes en termes de qualité de fourniture. En 2022, la consommation moyenne par habitant était de 13,6 MWh, contre 4,4 MWh en Guadeloupe. À Saint-Barthélemy, le premier poste de consommation électrique des particuliers est constitué par la climatisation, et le second du chauffage des piscines.

Face à la quasi-saturation de ses capacités de production, EDF a engagé :

- La mise en œuvre d'offres d'effacement permettant d'enlever temporairement jusqu'à 2,3 MW en cumulé (durant les pointes de consommation), système déployé dès le début de 2022 en partenariat avec les grands hôtels de l'île.
- L'installation provisoire d'une puissance supplémentaire de 5 MW au moyen d'achat d'énergie à un prestataire installé sur le site de Public.
- Une étude de remplacement des 6 moteurs les plus anciens de la centrale de production de Public.

Par ailleurs, dans le cadre de la PPE, un cadre réglementaire pour une meilleure gestion des ressources, la réalisation d'économies d'énergie et l'arrivée de nouveaux moyens de production ont été définis par la Collectivité de Saint-Barthélemy.

Les économies d'énergie

Depuis 2010, la Collectivité de Saint-Barthélemy encourage les économies d'énergie en facilitant l'accès aux techniques de réduction de la consommation d'énergie. Elle encourage notamment la pose de panneaux solaires photovoltaïques et de chauffe-eau solaires. À cela s'ajoutent divers partenariats avec EDF ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique sur l'île.

2.4 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ÉLECTRIQUE

La PPE fixe des objectifs de développement d'énergies renouvelables principalement via la biomasse liquide, grâce à des projets de valorisation énergétique des déchets (50 MW d'ici à 2028 et 60 MW à l'horizon 2033), puis sur le photovoltaïque (10 MW en 2028 et 20 MW en 2033).

À l'heure actuelle, la part d'énergies renouvelables dans le mix électrique est quasi nulle. Début 2022, l'île ne comptait qu'une seule unité de production d'énergie photovoltaïque, appartenant à la Collectivité, localisée sur la citerne de Saint-Jean. Sa puissance est de 19 Kw.

Depuis 2018, un projet est en cours, visant à installer des panneaux photovoltaïques sur les propriétés de la Collectivité, dont la puissance serait de 420 kW.

Section 4

L'eau et l'assainissement

L'île de Saint-Barthélemy souffre d'un déficit chronique en eau, dû à la faible pluviométrie et au manque de ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques). Pour y faire face, la Collectivité consacre d'importantes dépenses d'investissement au titre des réseaux et des infrastructures, notamment depuis le début des travaux de reconstruction post Irma.

1. LA PRODUCTION, LE STOCKAGE, ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La production et le stockage

Dans le cadre d'un contrat de concession¹, la Société Internationale de Dessalement d'Eau de Mer (SIDEM) produit l'eau potable pour le compte de la Collectivité. Saint-Barthélemy compte ainsi une unité de Dessalement classique par vaporisation et trois unités de Dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant le procédé d'osmose inverse.

La Collectivité dispose d'une capacité de stockage de 2 500 m³ : les réservoirs de Colombier et de Vitet stockent chacun 1 000 m³ d'eau dessalinisée, auxquels s'ajoutent les 500 m³ de l'unité de production elle-même.

Le réseau de distribution

Le groupe SAUR² distribue l'eau depuis août 2013, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Le réseau, composé de canalisations et de postes de relèvement, s'étend sur 463 km. En 2022, le rendement technique du réseau diminue légèrement, pour atteindre 82 % contre 83 % en 2021.

2. LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS³

En 2017, le passage de l'ouragan Irma avait fortement impacté le réseau de distribution d'eau sur l'île. Entre 2018 et 2019, l'effet lié à la reconstruction et à la reprise post Irma avait engendré une augmentation significative des volumes consommés (+12,6 %). Entre 2019 et 2020, on enregistre a contrario une baisse significative de 11,5 %, en raison notamment de la forte diminution du flux de personnes venant sur l'île pendant à la pandémie.

¹ Depuis le 1er janvier 2015. Le précédent contrat de concession avec la SIDEM arrivait à échéance à fin décembre 2014. En 1984, la commune de Saint Barthélemy avait délégué le service de production d'eau potable à l'Union Caraïbe de Dessalement d'eau de mer (UCDEM), filiale de Veolia. Depuis 2007, l'établissement exerce son activité à Saint-Barthélemy sous le nom de SIDEM.

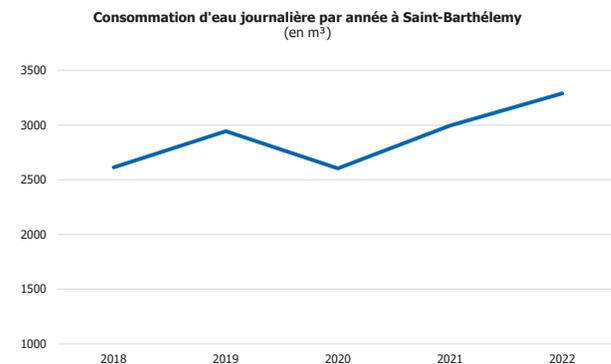
² Le groupe SAUR (Société d'aménagement urbain et rural) est un consortium d'entreprises qui accompagne les collectivités locales et les industriels dans leurs projets d'aménagement liés à l'eau, la propreté, l'énergie, l'ingénierie, les travaux et les activités de loisirs. SAUR intervient en France hexagonale et à l'international.

³ Données révisées par la SAUR.

Moyenne journalière du volume d'eau consommé	2018	2019	2020	2021	2022
Volume consommé (en m ³)	2614	2944	2604	2995	3290
Evolution	4,0%	12,6%	-11,5%	15,0%	9,8%

Source : SAUR

En 2022, le nombre de clients à Saint-Barthélemy s'élève à 4 904, ce qui représente une augmentation de 2,9 % par rapport à l'année précédente. La consommation d'eau moyenne par jour atteint 3 290 m³, soit une hausse de 9,8 % par rapport à 2021 et de 11,8 % par rapport à 2019 (année antérieure à la crise sanitaire). Cette évolution est due à l'augmentation des chantiers, des constructions et à l'afflux croissant de visiteurs sur l'île.



Source : SAUR

En 2022, le volume total d'eau facturé par la SAUR continue de progresser, avec une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente, passant de 1 122 228 m³ à 1 256 619 m³.

La consommation d'eau avait été interdite par la SAUR en fin d'année 2018 en raison de la présence de bromates⁴. Le système de désinfection a été changé depuis : le passage de l'hypochlorite de calcium au dioxyde de chlore permet dorénavant d'empêcher la formation de bromates, avec un contrôle systématique des taux en fin de réseau. Aucune non-conformité n'a été détectée sur le réseau depuis lors.

3. LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration de Gustavia, d'une capacité de 3 500 équivalents par habitant (EH)⁵, est dimensionnée pour collecter les eaux usées de Gustavia, l'ensemble des matières de vidange issues des fosses toutes eaux, ainsi que les graisses (des restaurants en particulier) et les boues des petites stations d'assainissement non collectif, aujourd'hui collectées par pompage. La technique de traitement des eaux usées est de type membranaire. La station est dotée d'un poste principal permettant de recevoir les eaux usées et de les envoyer vers la station d'épuration, ainsi que d'une digue de protection anticyclonique.

⁴ Les bromates sont formés par oxydation de l'ion bromure, leur présence n'est pas naturelle dans l'eau découle habituellement du traitement de désinfection de l'eau. À terme, l'exposition aux bromates peut être cancérigène pour l'homme.

⁵ Equivalent-Habitant est une unité de mesure qui permet d'évaluer la capacité d'une station d'épuration, en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

En 2022, on dénombre 599 branchements à l'assainissement collectif à Gustavia, 3 postes de relèvement et 5,4 km de réseau. 120 927 m³ ont été épurés et 433 tonnes de boue évacuées (contre 358 tonnes en 2021) vers l'incinérateur situé à la décharge de Saint-Barthélemy.

L'assainissement non collectif est géré pour sa part par un Service public d'assainissement non collectif (SPANC), opérationnel depuis 2005. En matière d'évacuation des eaux pluviales, la Collectivité investit régulièrement dans la réfection ou l'aménagement des caniveaux.

Par ailleurs, les hôtels de l'île sont dotés en majorité de mini-stations de traitements individuels permettant une réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts notamment.



Sargasses à Shell Beach - ©Thierry BELTRAND

Le phénomène saisonnier d'échouement des sargasses n'épargne pas l'île de Saint-Barthélemy : apparues il y a une dizaine d'années, ces algues brunes s'échouent et occasionnent nuisances et problèmes de santé publique. Leur ramassage quotidien pour le nettoyage des sites les plus fréquentées constitue un poste des dépenses important pour la Collectivité et l'Etat, qui le subventionnent.

Section 5

Les déchets

1. APERÇU STRUCTUREL

À Saint-Barthélemy, le secteur « production, distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et pollution » concentre un encours de crédits bancaires déclaré au Service Central des Risques de 11,4 millions d'euros¹, soit 1,2 % des encours totaux en 2021. Il concerne principalement la collecte de déchets non dangereux.

2. LA GESTION DES DECHETS

2.1 LES ACTEURS DES DÉCHETS

La gestion des déchets est une compétence de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Dans une logique d'économie circulaire, le traitement et la valorisation énergétique de l'ensemble des déchets de l'île ont été attribués à la société Ouanalao Environnement, filiale du groupe Paprec, par un contrat de délégation de service public² signé en 2001. Le financement de la gestion des déchets est issu des redevances versées par la Collectivité (49 % des ressources de Ouanalao), des apporteurs en déchetteries (21 %), et de la taxe d'enlèvement des déchets (TED, 17 %).

Le « site de Propreté » est situé dans la zone industrielle de Public, à l'entrée de Gustavia. Il a pour particularité de rassembler l'ensemble des activités liées au traitement des déchets : unité de valorisation énergétique, centre de tri, préparation des déchets en sous-produits, zones de déchargement pour les professionnels et les particuliers. Il est constitué notamment d'une déchetterie classique où les ordures sont triées, classées selon des filières de valorisation, puis expédiées en Guadeloupe, aux États-Unis ou en Europe ; l'île n'étant pas en capacité de valoriser sur place l'intégralité de ses déchets. Il traite environ 22 000 tonnes de déchets par an, dont près de la moitié d'encombrants. Avec une déchetterie pour 10 000 habitants, les infrastructures de traitement des déchets sont bien développées à Saint-Barthélemy, puisque la moyenne nationale est d'une déchetterie pour 14 000 habitants.

2.2 LA COLLECTE DES DECHETS

Saint-Barthélemy se distingue par un volume de déchets important, résultant de sa population en croissance et de son secteur touristique tourné vers le haut de gamme. Cette situation génère une tension élevée sur le traitement des déchets, exacerbée par le manque de disponibilité foncière.

Les volumes de déchets par habitant (684 kg de déchets ménagers assimilés –DMA- en 2020) atteignent ainsi des niveaux comparables à ceux d'une autre région touristique comme la PACA (713 kg), contre 529 kg au niveau national.

¹ Source : Service Central des Risques.

² En 2021, les délégations de services public liées à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets représentent 59 % des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

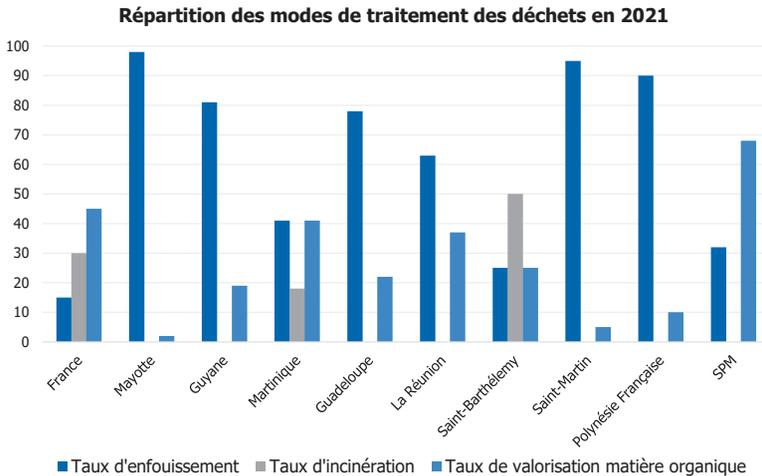
Les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent quant à elles un défi particulier pour Saint-Barthélemy, avec un volume de 557 kg par habitant en 2020, soit le double de la moyenne nationale. Le coût de gestion de ces déchets va croissant, justifiant une sensibilisation de la population –touristique notamment- à la nécessité de les réduire. Toutefois, le Code local de l'environnement ne prévoit pas l'élaboration d'un document de planification³ pour guider la politique de gestion des déchets à long terme et fixer des objectifs de prévention.

2.3 LES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

2.3.1 Le taux d'enfouissement le plus faible des territoires ultra-marins

Un rapport du Sénat⁴ fait état d'un niveau proche de l'Hexagone en termes de gestion des déchets à Saint-Barthélemy. En effet, l'île est la seule à présenter un taux d'enfouissement inférieur à 30 % (contre 25 % en 2020), son modèle de traitement des déchets reposant pour moitié sur l'incinération (couplé à une importante valorisation, à hauteur de 25 %). A titre de comparaison, le taux d'enfouissement en Guadeloupe s'établit à 78 % en 2020. Ainsi, Saint-Barthélemy est aujourd'hui la seule collectivité d'outre-mer à continuer d'incinérer ses déchets, comme c'est le cas également dans l'Hexagone, où 30 % des déchets sont brûlés.

Le site de Tiru, qui collecte les véhicules hors d'usage (VHU), en a enregistré un millier en 2021.



Source : Rapport du Sénat "la gestion des déchets dans les outre-mer"

³ En Guadeloupe, le document de planification est appelé PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets).

⁴ La gestion des déchets dans les Outre-mer, 8 décembre 2022.

2.3.2 Les exportations de déchets

Exportations de produits recyclables issus des déchets

	2019	2020	2021	var 20/19	var 21/20
Ferrailles (tonnes)	3 494	6 359	2 418	82,0%	-62,0%
Verre (tonnes)	744	1 502	869	ns	-42,2%
Mâchefer (tonnes)	1 869	1 947	1 958	4,1%	0,6%
Refiom* (tonnes)	390	302	255	-22,6%	-15,4%
D3E* (tonnes)	4	107	79	ns	-26,2%
Huiles usagées (litres)	37 067	19 117	137	-48,4%	-99,3%
Sacs en plastique (tonnes)	67	0	26	ns	ns
Cosmétiques	83	62	8	-25,1%	-87,6%
Pneus (tonnes)	255	163	196	-35,9%	20,2%
Palettes/cartons (tonnes)	1 542	1 175	1 197	-23,8%	1,9%
Batteries (tonnes)	6	33	44	ns	34,4%

* Refiom : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Source : Direction du Port de Gustavia.

Les exportations de déchets depuis Saint-Barthélemy sont composées essentiellement des produits issus du traitement des déchets et conditionnés sur place en vue d'être recyclés dans les filières de revalorisation appropriées. Ces déchets sont exportés vers l'Union européenne et les Etats-Unis, où ces matières peuvent être valorisées. Les autres déchets exportés sont les déchets dangereux, notamment les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) et les mâchefers, à destination de l'Hexagone. Contrairement à l'Hexagone, les plastiques ne sont pas triés, pour être directement incinérés.

Les acteurs de la filière souhaitent à l'avenir développer davantage le réseau inter-îles afin d'améliorer le système de valorisation, tout en réduisant les coûts pour les collectivités.

2.4 LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

2.4.1 Évolution de la collecte des déchets

Face à la présence de plus en plus remarquée de sacs poubelles entreposés devant les lieux d'habitation ou sur la voie publique, le Conseil Économique Social, Culturel et Environnemental (CESCE) a proposé une solution pour enrayer la problématique du dépôt d'ordures ménagères au bord des routes. Elle repose sur un système de conteneurs semi enterrés. Dénommés « moloks », ces poubelles sont implantées sur la route de Grand-Fond. Les « moloks » dédiés aux ordures ménagères pourront contenir jusqu'à 6 m³ de déchets et ceux dédiés au recyclage du verre, 3,5 m³. Ces équipements présentent plusieurs intérêts. Le premier est économique puisqu'un conteneur semi-enterré permet d'emmagasiner une plus grande quantité de déchets, et donc de réduire les coûts liés à la collecte. Le deuxième est sanitaire, puisque les conteneurs étant fermés, étanches et inaccessibles pour les animaux, ils apportent une amélioration sur les plans hygiénique et écologique. En outre, les sacs ne seront plus visibles, ce qui constitue un atout esthétique dans le paysage de l'île. Enfin, leur installation revêt un aspect pratique puisqu'elle permet de disposer d'un emplacement où jeter ses déchets selon un calendrier personnel, qui ne dépend plus de la collecte.

2.4.2 L'installation d'un nouvel incinérateur de valorisation énergétique en 2022

Face à l'expansion démographique de l'île et aux besoins tant en termes sanitaires que de rendement, le site de Ouanalao Environnement voit ses capacités croître avec la mise en service en avril 2022 d'une deuxième usine d'incinération des déchets. Pour l'accueillir, les flux ont été réorganisés en tenant compte du foncier disponible. L'usine a été construite dans le prolongement de la première, qui fonctionne depuis 2001. Elle traite l'ensemble des ordures ménagères de Saint-Barthélemy à l'exception du verre et du métal alimentaire. Le nouveau four de valorisation énergétique de 8 mètres par 3 et de 15,2 tonnes représente un investissement d'environ 18 millions d'euros. Il va permettre à terme de doubler le rendement annuel du site de propreté. Six nouveaux salariés ont été embauchés sur le site afin de compléter une équipe qui comprend désormais 49 agents.

Par ailleurs, au-delà de la capacité considérablement accrue dans le traitement des déchets, la mise en service de la nouvelle usine va accroître la production de vapeur à destination de la SIDEM¹ pour dessaler l'eau de mer et produire de l'eau potable² dans un évaporateur. En effet, depuis 2001, la société produit environ un tiers de l'eau potable de l'île, soit près de 250 000 m³ d'eau. Par un mécanisme d'auto combustion et d'introduction d'air dans le four, les déchets, qui alimentent la machine en permanence, brûlent à 210 °C. Cette combustion sert à produire chaque jour 100 tonnes de vapeur, soit environ 1 200 m³ d'eau.

À l'avenir, OUANALAO Environnement envisage de traiter dans cette nouvelle usine les surplus d'encombrants et de végétaux afin de réduire les expéditions vers la Guadeloupe. La société a également pour projet de traiter les sargasses qui constituent un fléau écologique, économique et environnemental sur l'île.

¹ Filiale de Véolia produisant l'eau potable à Saint-Barthélemy.

² Paprec est le lauréat du prix de l'ancrage territorial des Trophées des usines en 2022.

Section 6

L'environnement

1. LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

1.1 LA PROTECTION ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ A SAINT-BARTHÉLEMY

Les activités de protection de l'environnement à Saint-Barthélemy sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. En 1996, un décret interministériel a permis la création de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy et de l'association GRENAT¹ qui en a la charge. En 2009, le premier Code de l'environnement de Saint-Barthélemy a été adopté suite au changement statutaire de l'île.

En 2013, l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) de Saint-Barthélemy a été créée. Dans le cadre des orientations définies par la Collectivité, l'ATE est un établissement public territorial qui assure le suivi écologique et l'amélioration des connaissances des milieux et des espèces, la maîtrise des contraintes anthropiques et naturelles (police de l'environnement), la mise en place d'actions pédagogiques de valorisation de l'environnement, la gestion des sites publics ou privés en rapport avec l'objet de l'Agence, la promotion et le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie et de matières premières. Le Conseil Économique Social Culturel et Environnemental (CESCE) et plusieurs associations² concourent également à la protection de l'environnement à Saint-Barthélemy à travers des actions et opérations sur des thématiques plurielles. Le volet de la sensibilisation est au centre des actions de l'ATE. Depuis 2022, le Journal de Saint-Barth dédie un article environnemental, en collaboration avec l'ATE. De plus, 1 884 actions de sensibilisations ont été réalisées sur l'année.

1.2 LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTEME

L'environnement marin occupe une place centrale sur l'île touristique de Saint-Barthélemy, sous l'égide de la Collectivité. Elle travaille en collaboration avec de nombreux acteurs, notamment l'Agence Territoriale de l'Environnement (gestion des ressources halieutiques, réglementation sur la pêche et l'environnement et gestion de la Réserve Naturelle), le comité local IFRECOR³ (étude et suivi des récifs coralliens) et la Direction de la Mer.

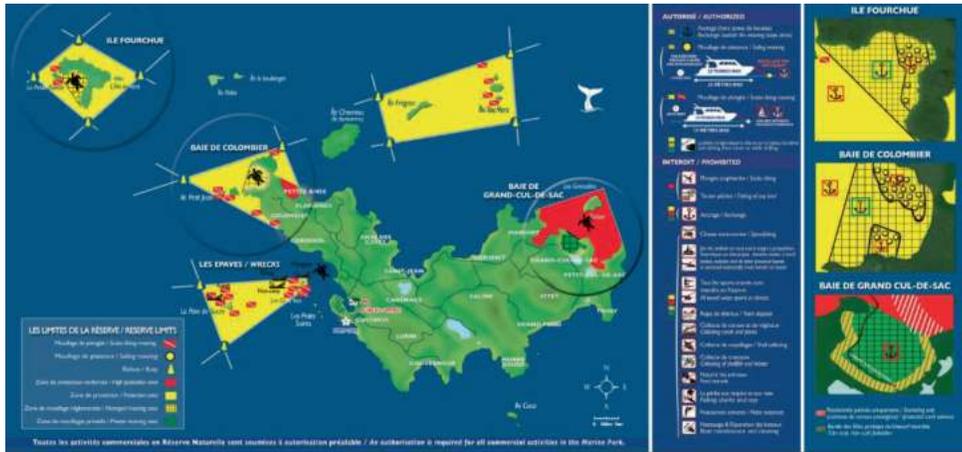
La Réserve Naturelle marine de Saint-Barthélemy Nicole Aussedat s'étend sur 1 200 hectares protégés et répartis sur 5 zones. Elle autorise 71 navires au mouillage à l'année sous contrat, 70 mouillages (pour la plongée et la plaisance) et 12 balises à entretenir. Compte-tenu du nombre d'usagers importants, une dizaine de mouillages de plaisance ont été ajoutés à Colombier et à Fourchue et un suivi de la fréquentation de Colombier a été mis en place en 2021.

¹ Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy.

² On compte 5 associations actives de protection de l'environnement en 2022 à Saint-Barthélemy

³ IFRECOR : Initiative Française pour les Récifs Coralliens.

Carte de la réglementation de la Réserve naturelle marine de Saint-Barthélemy



Source : Agence territoriale de l'environnement

Selon l'ATE, 1 447 permis de pêche (professionnels et plaisanciers) en milieu naturel ont été délivrés à ce jour, dont 125 en 2022. Une concertation est en cours sur des projets communs avec le Comité des pêches, afin de mettre en place des déclarations des captures pour les pêcheurs professionnels (en vue d'un suivi de l'état des stocks), d'améliorer la sélectivité des casiers et de valoriser localement le poisson de nasse pour limiter son exportation parfois illégale⁴. En 2022, 66 infractions de pêche ont été relevées par les services de police.

2. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PLURIELLE

2.1 LA RÉVISION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Code de l'environnement adopté en 2009 a fait l'objet d'une refonte en 2021 afin d'être mieux adapté aux spécificités du territoire. Le nouveau Code⁵ a été adopté par délibération n° 2021-069 CT du 9 décembre 2021 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 sur l'île. Cette révision a permis de modifier certaines réglementations, telles que l'interdiction d'accès à certains îlots dans le but de protéger des espèces d'oiseaux menacés.

2.2 LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

Ce Code aborde plusieurs sujets et problématiques en matière de gestion environnementale. Parmi ceux-ci figure l'analyse des rejets d'eaux sanitaires et pluviales dans le milieu littoral. Une étude menée par l'ATE souligne en effet que près de 99 % des maisons sont équipées d'un assainissement privatif qui ne répond pas aux normes actuelles et dont les défaillances engendrent un drainage vers la mer. L'herbier de la baie de Marigot est par exemple en grande partie dégradé par ces dysfonctionnements. Pour y faire face, un schéma directeur de

⁴ Plus de 50 tonnes/an exportées illégalement à des prix dérisoires, notamment vers la Guadeloupe.

⁵ <https://www.comstbarth.fr/votre-collectivite/codes-et-reglements>.

l'assainissement et de gestion des eaux pluviales est à l'étude. Il s'agirait de prévoir des aménagements tels que des captages ou des bacs de décantation et de déployer un réseau d'assainissement collectif.

En parallèle, la protection des tortues marines et des récifs coralliens s'est poursuivie en 2022. L'ATE a par exemple installé des panneaux de sensibilisation aux tortues marines au port de plaisance, très fréquenté par l'espèce. Saint-Barthélemy est à ce titre un site pilote dans la gestion de ces populations marines.

Par ailleurs, les sargasses sont de plus en plus fréquentes à Saint-Barthélemy. En dépit de l'enlèvement des algues brunes par des sociétés mandatées par la Collectivité, la prolifération de ces dernières sur les côtes de l'île touristique constitue un fléau environnemental (mais aussi économique et sanitaire). L'ATE veille à limiter l'impact du ramassage des sargasses qui engendre une déperdition de sable sur les plages et une dégradation des sols de ponte des tortues marines. Selon le CESCE, les algues marines seront de moins en moins saisonnières en raison du réchauffement climatique. Il préconise une gestion préventive des sargasses (barrages flottants), leur décomposition étant dangereuse pour l'écosystème marin et les récifs coralliens. Une réflexion est également en cours afin de parvenir à recycler et à valoriser les sargasses. Elle porte sur leur utilisation dans le fonctionnement de la nouvelle centrale d'incinération. L'objectif serait de brûler les algues brunes pour alimenter en énergie l'usine de désalinisation.

En mars 2022, l'État a publié un Plan Sargasses II pour la période 2022-2025, doté de près de 36 millions €, soit 30% d'augmentation des financements. Il fera l'objet d'une déclinaison territoriale et opérationnelle avec les collectivités dans les territoires les plus concernés (Martinique, Guadeloupe et Îles du Nord).

2.3 LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE

En 2022, 171 espèces ont été ajoutées à l'inventaire de la faune à Saint-Barthélemy qui compte ainsi 1 702 espèces animales et 492 espèces végétales indigènes⁶. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les nuisibles⁷ ont fait l'objet d'un suivi strict car elles contribuent à détruire la biodiversité.

Parmi les projets fléchés en 2022, l'ATE envisage de mettre en place une réserve terrestre à Saint-Barthélemy, la Réserve Naturelle étant exclusivement marine à ce jour. Dans cette optique, des réunions de concertation se sont tenues avec les propriétaires de certains îlots privés de Saint-Barthélemy. La création de cette réserve naturelle terrestre permettrait de limiter la construction d'infrastructures, ainsi que d'interdire l'accès à certains îlots, afin de protéger certains oiseaux sensibles.

Par ailleurs, 70 % du territoire est classé en « zone verte⁸ ».

⁶ Agence Territoriale de l'Environnement, Rapport d'activité 2021.

⁷ Par exemple : les iguanes rayés, les serpents des blés, les chèvres divagantes, les chats errants. Les EEE sont la première cause de réduction de la biodiversité en milieu insulaire (UICN -Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

⁸ Zone préservée en partie ou en totalité de toute urbanisation.

Section 7

Le bâtiment et les travaux publics

VERS UN RETOUR À LA NORMALE DANS LE SECTEUR DU BTP

En 2023, le secteur du BTP connaît une baisse d'activité, après un pic enregistré durant les travaux de reconstruction post-Irma. La consommation de ciment et les effectifs salariés du secteur reculent respectivement de 8,1 % et de 16,5 % par rapport à 2022. Toutefois, l'activité conserve des niveaux élevés, supérieurs à l'avant Irma. La rénovation du port de Gustavia et de ses accès y contribue. Cependant, le marché immobilier de l'île est sous tension : le nombre de logements s'avère insuffisant pour satisfaire une demande croissante, tandis que les prix limitent les locations et les achats.

1. APERÇU STRUCTUREL

Poids du secteur du BTP dans...			
... L'encours de crédit en 2023 (IEDOM)	... Les effectifs salariés en 2023 (MSA POITOU)	... Le parc d'entreprises en 2023 (CEM)	... Les créations d'entreprises en 2023 (CEM)
3,5%	19,8%	7,8%	6,7%

Fin 2023, le secteur du BTP représente un cinquième de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy¹. Historiquement, le secteur occupe une place importante au sein de l'économie de l'île. Il a pris de l'importance dans l'économie avec l'essor du marché immobilier au début des années 2000. En 2014 les effectifs salariés du BTP représentaient 19,3 % de l'emploi salarié. Durant la phase de reconstruction de l'île faisant suite au passage de l'ouragan Irma, ce poids a légèrement augmenté en 2019 et 2020 notamment (respectivement 20,5 % et 22,5 %).

Par ailleurs, 7,8 % des entreprises basées à Saint-Barthélemy (5 606) sont actives dans le secteur du BTP en 2023. 6,7 % des créations d'entreprises de l'île y ont été réalisées. En termes de financement, elles concentrent 3,5 % des encours de crédit².

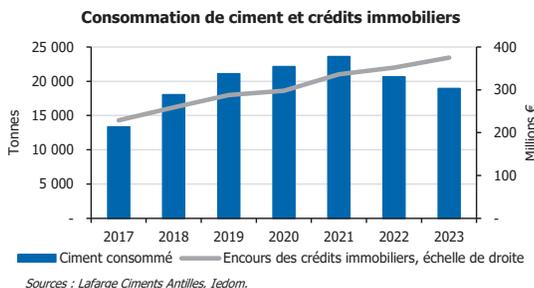
¹ Source : Mutualité Sociale Agricole Poitou (MSA Poitou).

² Service central des risques (SCR), Banque de France.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Une activité en cours de « normalisation »

En 2023, l'activité du BTP diminue à Saint-Barthélemy. La consommation de ciment diminue de 8,1 % en un an (-12,6 % en 2022), après avoir sensiblement augmenté jusqu'en 2021 dans le cadre de la reconstruction post-Irma. Toutefois, elle demeure plus élevée qu'avant le passage de l'ouragan (+40,7 % par rapport à 2016). Le nombre de salariés enregistrés dans le secteur s'inscrit également en baisse (-16,5 % sur un an, après -3,5 % en 2022).



L'activité du secteur

	2013	2022	2023	Evol. 2023/2022
Consommation de ciment (milliers de tonnes)	14,7	20,6	19,0	-8,1%

Source : Lafarge ciment antillais.

Cependant, l'encours des crédits immobiliers conserve une dynamique à la hausse (+6,7 % en glissement annuel, après +4,6 % en 2022). Le nombre de permis de construire délivrés augmentait en 2022 (287 permis ont été accordés contre 134 en 2021).

Des travaux d'envergure à Gustavia et Saint-Jean

D'importants travaux autour de Gustavia ont été entrepris dans l'optique d'améliorer l'accès au port et de faciliter la manutention des importations de l'île. Fin 2022, des aménagements visant à faire évoluer et protéger de la houle l'accès au port de commerce ont débuté. Leur coût total est estimé à 3,9 millions €. Aussi, le quai de la République est en cours de rénovation. Ces travaux d'ampleurs devraient s'étendre aux autres sites du port (quai Rockefeller, gare maritime, etc.). Le coût global devrait atteindre 8 millions €.

Par ailleurs, la construction d'un groupe scolaire à Saint Jean de 20 classes est envisagée d'ici le premier trimestre 2028. Initialement, 18 millions € étaient prévus, mais la Collectivité estime que 20,5 millions d'euros seront désormais nécessaires, compte tenu d'aménagements routiers supplémentaires, entre autres. Outre une meilleure intégration des élèves dans leur environnement, le projet participera à fluidifier le trafic routier de Saint-Jean.

3. LE LOGEMENT

Un marché de l'immobilier sous tension

La Collectivité de Saint-Barthélemy fait face à une crise du logement qui s'est accélérée depuis l'entame des travaux de reconstruction en 2017. Le nombre limité de terrains constructibles a entraîné une forte hausse des prix, soutenue par une demande importante de la part des investisseurs internationaux. Ce renchérissement restreint l'accès à la propriété et à la location pour une partie de la population locale. Par ailleurs, la prépondérance des locations touristiques et saisonnières réduit davantage l'offre de logements permanents.

Selon l'Insee, 5 879 logements sont dénombrés en 2021 à Saint-Barthélemy. Ils progressent de 15,4 % par rapport à 2015. Les résidences principales représentent près des trois quarts des logements (72,7 %). En 2020, un peu moins de la moitié des résidences principales étaient occupées par leur propriétaire.

Le logement

	2010	2020	2021*	Evol. 2021*/2020
Nombre de logements	4 606	5 800	5 879	1,4%
Nombre de résidences principales	3 641	4 207	4 271	1,5%
Part des résidences principales occupées par leur propriétaire (%)	42,9	41,8	nd	ns

Source : Insee

nd : non disponible, ns : non significatif

*Dernières données disponibles

À partir de la fin des années 90, Saint-Barthélemy a connu un développement urbain rapide. Depuis 2018, les nouveaux logements tendent à favoriser une occupation touristique : en 2021, 23,3 % des résidences sont secondaires ou occasionnelles, alors qu'elles représentaient 11,9 % du Parc de logements en 1999.

En 2018, les besoins en main-d'œuvre pour la reconstruction ont engendré une demande de logement forte. La venue des renforts s'est traduite par une flambée des prix immobiliers. En dépit de l'avancée rapide des travaux de reconstruction, les tensions sur le marché immobilier sont encore vives. L'île bénéficie par ailleurs d'un regain de popularité auprès des investisseurs étrangers (très majoritairement d'origine américaine). Toutefois, l'île commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles.

Ainsi, l'île est confrontée à des loyers et des prix immobiliers devenus hors de portée d'une grande partie de la population. La location d'une simple chambre peut dépasser 2 000 € par mois, tandis que les prix d'achat au mètre carré peuvent être supérieurs à 15 000 €. Ainsi, les travailleurs saisonniers dans l'hôtellerie/restauration et les professionnels du secteur non marchand (professionnels de santé, enseignants...) rencontrent des difficultés croissantes pour s'installer à Saint-Barthélemy.

C'est dans ce contexte qu'a été votée l'instauration d'un plan d'urgence en juillet 2023. Celui-ci a permis durant une année de suspendre les demandes de permis de construire dans l'optique d'élaborer un projet visant à lutter contre l'expansion urbaine et réduire le manque de logements. En 2024, ce projet se heurte à des tensions politiques.

Section 9

Le tourisme

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE ATTEINT UN NIVEAU RECORD EN 2023

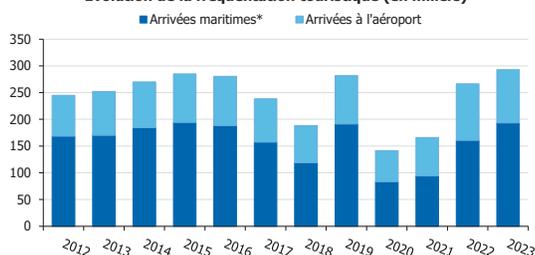
Après un bond de 60,7 % en 2022, l'activité touristique continue de croître en 2023 (+9,9 % sur un an). Avec 292 836 visiteurs accueillis (+3,9 % sur un an), elle va jusqu'à dépasser son niveau d'avant crise sanitaire (+3,9 %) et d'avant l'ouragan Irma (+4,4 %). Les arrivées à l'aéroport se maintiennent au-dessus de ses niveaux de 2019 et 2016 pour la deuxième année consécutive, alors que les arrivées maritimes parviennent tout juste à les dépasser en 2023.

1. APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme représente la première activité économique de Saint-Barthélemy. En 2023, la branche de l'hôtellerie et de la restauration constitue l'employeur le plus important de l'île, occupant 35,3 %¹ de l'emploi total contre 20,3 %² en 2018. Cependant, le nombre de salarié diminue de 20,7 % sur un an, faisant de ce secteur le deuxième le plus affecté par cette baisse, juste après celui du commerce.

Au 31 décembre 2023, le secteur hébergement et restauration à Saint-Barthélemy concentre 10,1 % des crédits octroyés aux entreprises par les établissements bancaires³. L'encours du secteur se classe ainsi en deuxième position après celui des activités immobilières.

Évolution de la fréquentation touristique (en milliers)



Sources : Aéroport Rémy de Haenen et Port de Gustavia.
* Paquebots, ferries, yachts.

Poids de l'hôtellerie-restauration dans ...

... l'encours de crédit en 2023 (IEDOM)	... les effectifs salariés en 2022 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2023	... les créations d'entreprises en 2023	La création de richesses en 2023
10,1%	35,3%	ND	ND	ND

Sources : IEDOM, Insee.

¹ MSA POITOU

² Source : Insee – recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

³ Service central des risques (SCR), Banque de France

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Le secteur se concentre sur des produits et services haut de gamme, attirant principalement une clientèle nord-américaine. En 2017, l'ouragan Irma a eu un impact majeur, suivi en 2018 par des perturbations dues à des travaux de reconstruction et à des problèmes dans les plateformes voisines, comme l'aéroport Princess Juliana à Sint Maarten. En 2020, la crise du Covid-19 a entraîné une baisse de moitié de la fréquentation touristique, mais depuis 2021, avec l'assouplissement des restrictions, les arrivées par voie maritime et aérienne ont rebondi. En 2023, le port a connu une augmentation de 20,3 %. À contrario, l'aéroport voit sa fréquentation touristique diminuer de 6,9 %. Globalement, les arrivées progressent de 9,4 % par rapport à l'année précédente, se maintenant au-dessus de son niveau d'avant crise (11 059 touristes enregistrés en plus).

3. LE TOURISME DE SÉJOUR⁴

3.1 LE POIDS ÉCRASANT DE LA CLIENTÈLE NORD-AMÉRICAINNE SE CONFIRME

En 2019, les évolutions observées par le Comité territorial du tourisme de Saint-Barthélemy (CTTSB) confirment les tendances établies en 2015. Le marché majeur reste la clientèle en provenance d'Amérique du Nord, qui représente 55 % des touristes, dont la quasi-totalité est originaire des États-Unis. La part de la clientèle européenne s'élève à plus de 30 %, parmi ceux-ci 25 % sont Français et 7 % ouest-européens. La clientèle originaire d'Amérique latine et des îles de la Caraïbe (Grandes Antilles et Petites Antilles) regroupe 12 % des touristes, en premier lieu desquels se positionnent les Antilles françaises et Porto Rico (qui représentent ensemble 8 % de la clientèle de Saint-Barthélemy) puis l'Amérique centrale et du Sud (4 % des touristes) avec une majorité de Brésiliens (2,5 %). L'origine des visiteurs reste donc très diversifiée et témoigne de la notoriété de la destination à l'échelle mondiale. Entre 2014 et 2019, l'île a ainsi accueilli des touristes de plus de 120 nationalités.

Si traditionnellement, les touristes en provenance d'Amérique du Nord privilégiaient la haute saison touristique (de novembre à mars), depuis le début de la crise Covid-19, ceux-ci séjournent à Saint-Barthélemy tout au long de l'année. La clientèle américaine représente 70 % à 80 % des touristes de l'île, dont la plupart empruntent la liaison aérienne directe Miami/ Sint-Maarten pour de courts séjours (un week-end jusqu'à une semaine).

Globalement, les clientèles françaises et nord-américaines fréquentent la destination tout au long de l'année, alors que les visiteurs sud-américains et antillais sont plus présents durant la basse saison (entre mai et août). La saison touristique s'étend de début novembre à la fin août.

Selon l'étude de satisfaction du CTTSB, réalisée en 2022, 43,1 % des visiteurs séjournant à Saint-Barthélemy viennent en famille, 27,3 % en couple, 18,8 % entre amis et 10,8 % arrivent seuls.

90 % des touristes interrogés portent une appréciation favorable sur la destination. 80,2 % qualifient même leur niveau de satisfaction quant à leur séjour comme étant excellent. Dans l'ensemble, l'île est prisée pour la qualité de ses plages, l'offre gastronomique, le chic

⁴ Contribution du Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy – Observatoire du tourisme.

Français, l'exclusivité, l'offre de shopping et l'ambiance festive. De plus, le sentiment de sécurité qui règne sur l'île constitue un argument promotionnel particulièrement fort.

3.2 LE PARC HÔTELIER

Le parc hôtelier⁵ de l'île se compose de 21 établissements hôteliers d'une capacité d'environ 544 chambres. On distingue deux catégories principales d'établissements d'hébergement hôtelier sur l'île :

- **L'hôtellerie de luxe**, composée d'hôtels 5 étoiles et de palaces haut de gamme. Les 11 hôtels de luxe regroupent à eux seuls 425 chambres de l'île, soit 78,1 % de l'offre hôtelière.
- **L'hôtellerie indépendante**, composée de résidences hôtelières, petits hôtels, chambres d'hôtes et écolodges.

Selon une enquête de l'observatoire du tourisme, la clientèle des hôtels de Saint-Barthélemy est essentiellement américaine : 63,3 % des clients proviennent des États-Unis. La France est le deuxième marché émetteur : 17,5 % de la clientèle des hôtels est française. Et le reste de l'Europe compte pour 8,5 % de la clientèle des hôtels.

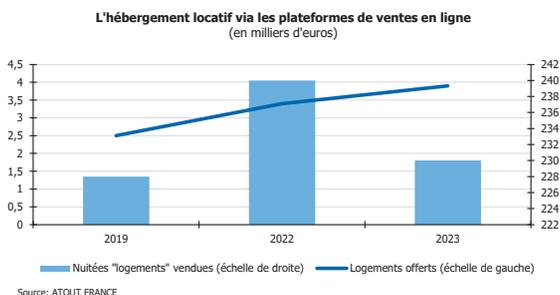
Sur l'année 2022, le taux de remplissage moyen des hôtels était de 68,1 %, avec une durée moyenne de séjours de 5,5 nuits. Par ailleurs, le taux de fidélité de la clientèle des hôtels est relativement élevé : 40 % des clients sont des habitués qui étaient déjà venus séjourner sur l'île auparavant.

3.3 LES MEUBLES DU TOURISME

Depuis les restrictions sanitaires mises en place en 2021 telles que les couvre-feux, la location de villas a constitué un mode de logement privilégié.

Selon la collectivité de Saint-Barthélemy, 1 113 villas⁶ sont en location sur l'île, totalisant près de 4 572 chambres proposées en 2023.

En parallèle, ATOUT FRANCE dénombre environ 3 900 logements offerts via les plateformes de ventes en ligne. En effet, l'offre d'hébergement locatif s'est étoffée en 2023 par rapport à 2022 (+14,7 %) et 2019 (+56 %). Cependant, le nombre de nuitées vendues via les plateformes de ventes en ligne connaît une légère baisse de 4,2 % sur un an (-0,9 % par rapport à 2019).



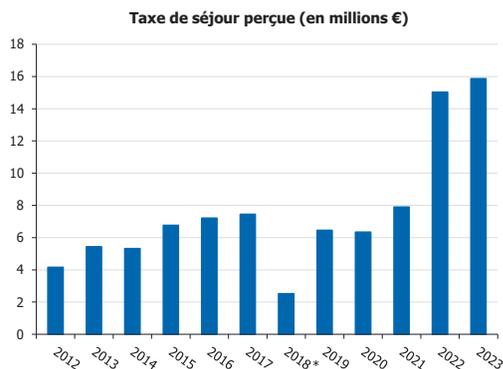
⁵ Les établissements hôteliers faisant partie de l'association des hôtels et villas de Saint-Barthélemy.

⁶ Déclarées sur le site : <https://www.decaloc.fr/>.

3.4 LES HÉBERGEMENTS POURSUIVENT LEUR MONTÉE EN GAMME

Le parc d'hébergements touristiques de Saint-Barthélemy se distingue par la part prépondérante de villas de standing et par les caractéristiques « haut de gamme » de son offre hôtelière. Fin 2023, près de 52 % des hôtels bénéficient d'un classement 5 étoiles contre 26,9 % en 2015, signe d'une incontestable montée en gamme de l'offre. L'île compte même un établissement, le *Cheval Blanc St-Barth*, classé en catégorie « palace ». En effet, suite aux importants dégâts causés par le passage d'Irma en septembre 2017, plusieurs établissements ont profité de la reconstruction pour engager des travaux d'amélioration.

La taxe de séjour de l'hébergement touristique enregistre un montant record en 2023, soit plus de 15,9 millions d'euros (+5,6 % sur un an, après +90,2 % en 2022). Le secteur hôtelier y a contribué à hauteur de 53 %, soit environ 8,4 millions d'euros (les locations de villas ayant concouru aux 47 % restant). Malgré les défis posés par la crise du Covid-19, la taxe a donc plus que doublé depuis 2019, témoignant du dynamisme remarquable du secteur touristique. Ces montants démontrent la valeur économique de l'activité touristique pour le développement de l'île et la promotion du bien-être de la communauté locale.



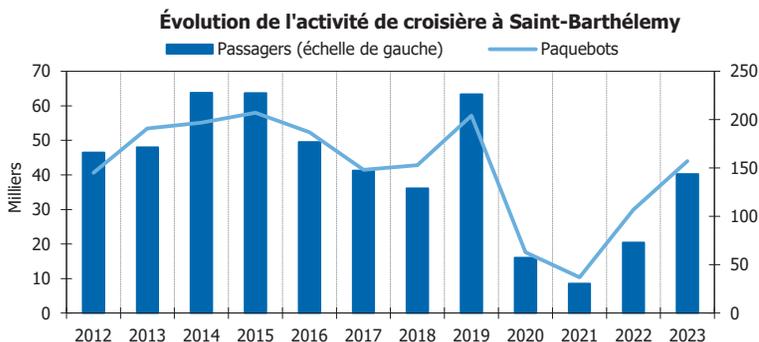
* En 2018, le montant perçu par la Collectivité se réduit à 2,5 M€ contre 7,5 M€ par an en moyenne entre 2015 et 2017. La baisse de la fréquentation de l'île explique cette évolution.
Source : Collectivité de Saint-Barthélemy, CTTSB.

4. LE TOURISME MARITIME

4.1 LA CROISIÈRE

À Saint-Barthélemy, l'activité de croisière est régie par la Collectivité. Celle-ci autorise l'accès au port à des bateaux d'une capacité maximale de 1 200 passagers. Au-delà de cette limite, un accord du Conseil exécutif est nécessaire, l'objectif de la Collectivité étant de fidéliser une clientèle de long séjour et haut de gamme. Ainsi, l'activité de croisière est orientée vers les navires de luxe, généralement de petite et moyenne taille.

Après la crise sanitaire qui avait marqué un coup d'arrêt, l'activité de croisière poursuit son redressement en 2023. Ainsi, la saison 2023-2024 accueille 40 266 passagers, soit près du

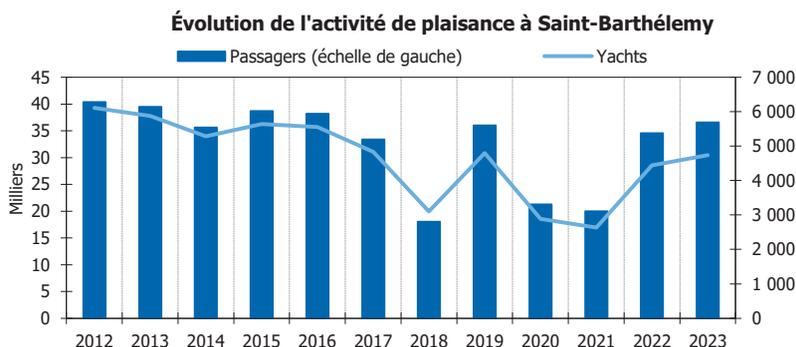


Source : Port de Gustavia.

double sur un an (+96,9 %). Sur l'année, 157 paquebots y ont fait escale (+46,7 % sur un an, -23 % par rapport à 2019). Malgré cette forte croissance, l'activité de croisière n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise, représentant deux tiers du volume de 2019.

4.2 LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possède pas de marina à proprement parler, le port de Gustavia accueillant les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et les paquebots de croisière. Les plaisanciers constituent une part importante du trafic maritime. En effet, l'île bénéficie d'une forte attractivité. Les différents événements véliques tels que la Saint-Barth Bucket, les Voiles de Saint-Barth, l'arrivée de la transat Paprec, ou encore la Saint-Barth Cata



Source : Port de Gustavia.

Cup, favorisent traditionnellement un flux important de touristes amateurs de régates ou coureurs en mer et font de Saint-Barthélemy une « destination voile » privilégiée dans le monde. En 2023, l'activité de plaisance retrouve son niveau de 2019, marquant le retour à la normale.

Le nombre d'escales de navires de plaisance progresse de 6,8 % par rapport à 2022 (-68,7 % l'année précédente), tout comme le nombre de passagers débarqués (+5,8 % en un an, après 73 % en 2022).

5. LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Le modèle de développement touristique de Saint-Barthélemy repose sur un tourisme haut de gamme, axé sur l'exclusivité, le luxe, et la préservation de l'environnement, ce qui en fait une destination unique dans la Caraïbe. C'est dans ce contexte que la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM) a été missionnée par la Collectivité pour la création d'un label « Qualité Tourisme » propre à l'île de Saint-Barthélemy. Le budget s'élève à 63 000 euros, comprenant la création du label, la communication et son déploiement sur l'île. La première phase ciblant les hôteliers et les restaurateurs a été entamée au second trimestre 2023, avec une extension future à l'ensemble des secteurs d'activité de l'île. Ce label repose sur divers critères tels que la qualité du service, l'hygiène alimentaire, la préservation de l'environnement et les conditions de travail des employés. Cette ambitieuse initiative a pour objectif d'accompagner les établissements hôteliers et les restaurateurs dans leur démarche d'amélioration de l'accueil et des services, tout en encourageant leur responsabilité sociale envers la communauté et l'environnement. La mise en place du label est réalisée en collaboration avec les associations professionnelles locales.

Saint-Barthélemy est confrontée à une pénurie de logements pour les saisonniers, ce qui entraîne une hausse des loyers, affectant également les résidents locaux et les agents des

services publics de passage. Cette situation risque de réduire d'attractivité de l'île pour ces populations, avec un impact potentiel sur la qualité des services. De plus, certaines infrastructures publiques, telles que le port, la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement, et la production d'électricité, sont saturées et nécessitent une mise à niveau pour s'adapter au développement du tourisme et de la construction immobilière.



Vue aérienne du Port de Gustavia en fin d'année @St-Barth Fly Cam

Comme chaque année en cette période, de nombreux navires ont afflués à Saint-Barthélemy.

Section 10

Les transports

UN TRAFIC DE PASSAGERS ET DE MARCHANDISES À DEUX VITESSES

En 2023, l'activité aérienne décélère par rapport à l'année précédente. À l'aéroport Remy de Haenen, le trafic atteint 203 843 passagers, enregistrant une baisse de 6,9 % en un an. Cependant, ce niveau reste supérieur à celui d'avant la crise sanitaire et avant l'ouragan Irma (+10,4 % par rapport à ces deux périodes). À contrario, l'affluence au port de Gustavia s'accroît sensiblement : hors activités de plaisance, le trafic progresse de 25,6 % sur un an, avec 311 021 passagers. Cette hausse se manifeste particulièrement au niveau des croisières, dont le trafic passagers double quasiment sans retrouver toutefois le niveau de 2019. En parallèle, le trafic de marchandises entrées au port diminue.

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2023, le secteur des transports et de l'entreposage regroupe 2,7 %¹ de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy.

2. LE TRANSPORT MARITIME

L'île de Saint-Barthélemy ne compte qu'un seul point d'entrée par la mer, le port de Gustavia. Il permet l'import et l'export de marchandises, ainsi que le transport de passagers.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des États-Unis, via la compagnie Tropical Shipping, et de la France hexagonale, via la compagnie CMA-CGM, dont les marchandises transitent d'abord par la Guadeloupe. Par ailleurs, l'île bénéficie d'importations de l'île voisine, au départ des ports de l'île de Saint-Martin.

En 2023, l'activité du port de commerce de Gustavia est en baisse : 911 cargos ont fait escale à Saint-Barthélemy, soit une diminution de 12,1 % sur un an (+2,2 % un an plus tôt). Les droits de quai atteignent 24,5 millions €, soit -3,1 % sur un an, signe d'un léger ralentissement de l'activité commerciale. À noter que les droits de quai 2023 se maintiennent au-dessus de ceux de 2019 (+34,5 %) et 2016 (+68,9 %).

En parallèle, le nombre de conteneurs accueillis au port de Gustavia reste limité en raison d'un manque de place. Les importateurs ne disposent pas suffisamment de places de parking, et l'espace alloué à la manutention et la circulation des conteneurs est insuffisant. Dans ce contexte, le nombre de conteneurs EVP recule légèrement de 1,9 % en glissement annuel (-2,8 % en 2022). Toutefois, sur 10 ans, soit entre 2013 et 2023, le nombre de conteneurs à l'importation a quasiment doublé.

¹ Source : MSA Poitou.

Trafic de marchandises

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Cargos (nombre)	985	921	844	1 014	1 036	911	-12,1%
Conteneurs EVP (nombre)	9 656	9 293	7 838	8 892	8 646	8 481	-1,9%
Ciment (tonnes)	23 435	20 611	21 212	26 991	20 932	18 483	-11,7%
Sable (tonnes)	67 412	67 901	68 080	68 204	64 998	68 526	5,4%
Gravier (tonnes)	15 615	31 900	29 950	43 100	23 525	21 308	-9,4%
Parpaing (unités)	50 870	68 220	91 290	77 953	77 953	40 140	-48,5%
Véhicules légers (nombre)	1 644	1 328	838	1 113	1 110	1 010	-9,0%
Motos	604	734	534	576	721	765	6,1%

Source : Port de Gustavia.

En 2023, la plupart des volumes de marchandises importés diminuent : les importations de parpaings enregistrent la plus forte baisse (-48,6 % sur un an). Celles des graviers, de ciment et des véhicules légers reculent également (respectivement -9,4 %, -11,7 % et -9 % sur un an). L'inflation sur les matériaux importés et l'allongement des délais d'approvisionnement peuvent expliquer en partie cette baisse de volume des marchandises utiles au BTP. En revanche, l'import de motos et de sable progresse sur l'année (respectivement +6,1 % et +5,4 %).

2.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le port de Gustavia accueille habituellement trois types de passagers :

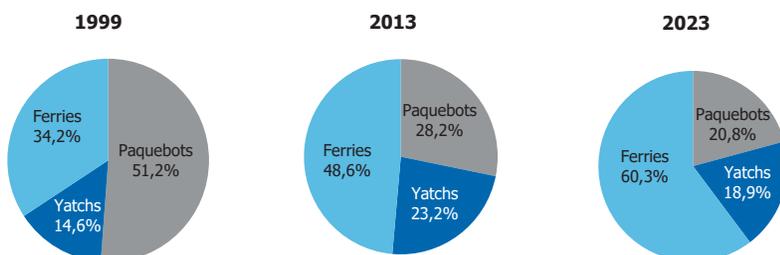
- les visiteurs arrivant par ferries : plusieurs compagnies maritimes assurent une liaison régulière avec Saint-Martin (Voyager, Great Bay Express, Pride of SBH, Master Ski Pilou et The Edge²). Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts-et-Nevis, Anguilla, Saba) ne peuvent être proposées de manière continue compte tenu des conditions maritimes ;
- les croisiéristes des paquebots³ basés dans les différents ports des Antilles françaises, aux Îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore à Sint-Maarten ;
- les plaisanciers (yachts).

Depuis la fin des années 90, la structure du trafic maritime à Saint-Barthélemy s'est profondément modifiée. En 1999, les visiteurs arrivant sur l'île débarquaient principalement par bateaux de croisière (51,2 % des flux totaux), suivis par les ferries (34,2 %) et les bateaux de plaisance (23,2 %). En 2023, le flux de passagers des bateaux de croisière ne représente plus que 20,8 % du total. Alors que ceux des ferries et des bateaux de plaisance comptent respectivement pour 60,3 % et 18,9 % du trafic.

² Il s'agit des principales compagnies, il en existe d'autres dont la part de marché est plus faible.

³ Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage) et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.

Répartition du trafic (arrivées de passagers) par type de bateaux



Source : Port de Gustavia.

En 2023, le port de Gustavia enregistre 193 410 arrivées, soit une hausse de 20,3 % sur un an. Dans le détail, 116 593 arrivées sont issues du transport inter-îles, soit 24 460 de plus qu'en 2019 (+10,3 % sur un an). L'activité de plaisance dépasse également son niveau de 2019 (+1,5 %) avec 36 551 passagers à bord des yachts (soit +5,8 % sur un an). Le nombre de croisiéristes, bien qu'en forte progression par rapport à 2022 (+96,9 %), reste en retrait par rapport à 2019 (63,6 % des résultats de 2019).

Passagers arrivés au port

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var.23/22
Paquebots	36 133	63 329	16 083	8 549	20 447	40 266	96,9%
Yachts	18 012	36 015	21 281	19 965	34 549	36 551	5,8%
Ferries	64 616	92 133	46 135	65 766	105 726	116 593	10,3%
Total	118 761	191 477	83 499	94 280	160 722	193 410	20,3%

Source : Port de Gustavia.

L'attractivité du port de Gustavia est renforcée par plusieurs événements véliques majeurs et internationalement réputés, tels que la Saint-Barth Bucket, les Voiles de Saint-Barth et la West Indies Regatta, véritables atouts économiques et touristiques pour l'île. Ces manifestations avaient été annulées en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, impactant profondément le trafic de passagers durant cette période.

2.3 LES PERSPECTIVES

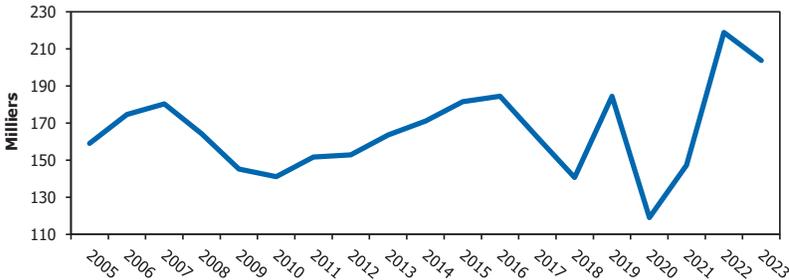
Au port de Gustavia, plusieurs chantiers de travaux sont prévus courant 2024/2025, parmi lesquels la réfection complète de la gare maritime, pour mise aux normes. L'ancienne halle aux poissons sera convertie en lieu d'accueil pour les passagers des Day charters⁴. À ceci, s'ajoute la reconstruction complète du quai de la République et du quai Gambier avec un élargissement pour faciliter le passage et la sécurité des personnes. Le port de commerce se verra aussi doter d'un nouveau parking pour le personnel des sociétés y travaillant à temps plein. En parallèle, une étude est menée pour l'agrandissement de la plateforme de manutention/stockage dans la partie sud du quai, à échéance de 2025.

⁴ La location de bateau pour une journée, sans nuitée à bord.

3. LE TRAFIC AEROPORTUAIRE⁵

L'aéroport Rémy de Haenen est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste permettant d'accueillir des appareils d'une capacité maximale équivalente à une vingtaine de places, l'aéroport s'appuie sur les aéroports Princess Juliana de Sint-Maarten et Guadeloupe Pôle Caraïbe, lesquels sont en mesure d'accueillir des gros porteurs. De plus, des avions en provenance de Grand-Case assurent la liaison entre Saint-Barthélemy et Saint-Martin, mais ce marché reste particulièrement concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses.

Évolution du trafic aérien *
(en nombre de passagers)

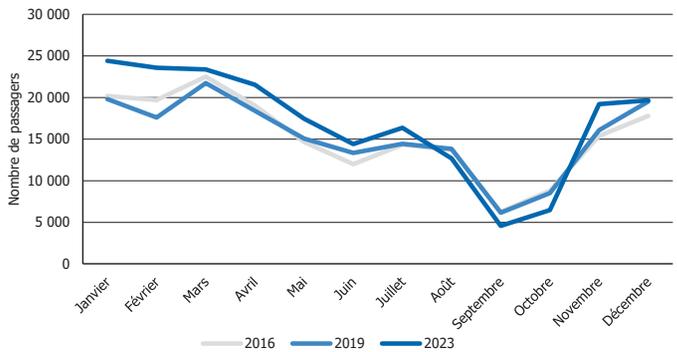


Source : Aéroport Rémy de Haenen.

* intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1 % du trafic).

Depuis 2010, le trafic global de passagers à l'aéroport Rémy de Haenen progresse, avant de chuter après le passage de l'ouragan Irma (-12,1 % 2017 et et -13,3 % en 2018). Si, en 2019, l'avancement rapide des travaux de reconstruction à Saint-Barthélemy s'est accompagné d'une reprise du trafic (184 468 passagers, soit une hausse de 31,1 % sur un an), en 2020, suite aux périodes successives de confinement liées au coronavirus, le trafic global de passagers chute fortement (-35,5 % sur un an). En 2023, il diminue de 6,9 % en un an, à 203 843 passagers (contre +48,7 % en 2022), mais se maintient au-dessus de ses niveaux de 2019 et de 2016 (respectivement +10,5 % par rapport aux deux années de référence).

Trafic de passagers (hors transit) à l'aéroport de Saint-Barthélemy



Source : Aéroport Rémy de Haenen.

⁵ Il s'agit ici des arrivées et départs de passagers.

Cette forte affluence de passagers est principalement liée au trafic avec l'aéroport Princess Juliana de Sint-Maarten. Le flux de passagers entre les deux aéroports atteint 120 162 passagers (-6,8 % sur un an, mais +58,1 % en 2022). Il représente près des deux tiers du trafic de passagers à Saint-Barthélemy (66,2 %). Le trafic issu des autres aéroports est en baisse, à l'exception de celui avec l'aéroport Grand-Case de Saint-Martin (+7,5 % sur un an, contre -2,5 % un an plus tôt).

Trafic de passagers par aéroport (hors transit)*

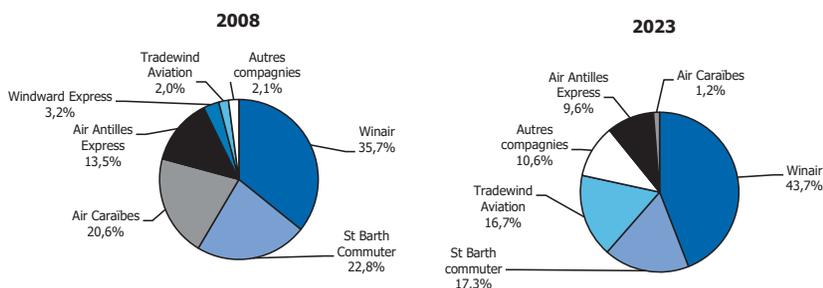
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Juliana, Sin Maarten	116 061	92 918	62 424	106 960	55 460	81 602	128 990	120 162	-6,8%
Guadeloupe Pôle Caraïbe	33 059	33 241	39 827	35 452	31 040	27 520	35 301	26 789	-24,1%
Grand-Case, Saint-Martin	12 675	13 582	14 874	14 481	10 457	14 767	14 403	15 479	7,5%
Autres aéroports de la Caraïbe	22 191	21 679	23 345	27 272	21 786	23 067	39 565	40 877	3,3%
Autres aéroports	473	800	230	295	296	325	615	425	-30,9%
Total	184 459	162 220	140 700	184 460	119 039	147 281	218 874	203 732	-6,9%

Source : Aéroport Rémy de Haenen.

* Intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1% du trafic global).

En 2023, l'aéroport de Saint-Barthélemy est desservi principalement par 3 compagnies aériennes, représentant plus de ¾ du trafic : Winair, St Barth commuter, Tradewind Aviation. Winair, qui dessert l'île depuis Sint-Maarten, représente 43,7 % du trafic total (soit 89 048 passagers, en baisse de 3,7 % sur un an). Saint-Barth Commuter demeure la deuxième compagnie du marché, avec 17,3 % du trafic (35 255 passagers, soit une diminution de 5,1 %), suivie par Tradewind Aviation (16,7 % du trafic, soit 34 104 passagers). La compagnie Air Antilles Express se retrouve à la quatrième place (avec 9,6 % du trafic total), diminuant de 32,5 % sur un an (s'établissant à 19 492 passagers). Cette forte baisse s'explique par la liquidation de la compagnie aérienne en août 2023, marquant son arrêt complet jusqu'à la fin de l'année.

Répartition du trafic par compagnie aérienne



Source : Aéroport Rémy de Haenen.

Le trafic de marchandises par fret aérien atteint 336,3 tonnes en 2023, en baisse de 6,6 % par rapport à 2022 (+6,1 % un an plus tôt).

LES PERSPECTIVES

La compagnie aérienne Air Antilles Express a finalement repris ses vols entre Saint-Barthélemy et Pointe-à-Pitre le 24 juin 2024, après près de 9 mois d'arrêt. Ce retour a été possible grâce à son rachat par la Collectivité de Saint-Martin (60 %) et par le groupe Edeis (40 %). Cette restructuration a donné naissance à la Société d'économie mixte locale Air Antilles. En mai 2024, Air Antilles Express a obtenu son certificat de transport, marquant son grand retour sur les pistes. Toutefois, sur les quatre avions de sa flotte, un seul est en état de vol en raison de la forte dégradation de sa trésorerie, impactant ses investissements et la maintenance de ses avions.

En parallèle, la compagnie St Barth Executive propose depuis le 15 avril 2024, une rotation quotidienne entre Pointe-à-Pitre et Saint-Barthélemy. En juin 2024, un nouvel avion est venu renforcer la flotte de la compagnie aérienne avec une capacité de 6 passagers. St Barth Executive proposera un nouveau service nommé « Air Inter Iles » avec 3 avions neufs de dernière génération pouvant véhiculer chacun neuf passagers. Le premier avion déploiera ses ailes début juillet 2024 pour effectuer ses premiers vols avec la Guadeloupe. Ce nouveau service permettra à la compagnie de proposer davantage de rotations et d'ajouter de nouvelles destinations à sa carte, notamment celle entre Saint-Barthélemy et San Juan à Porto Rico.

Section 11

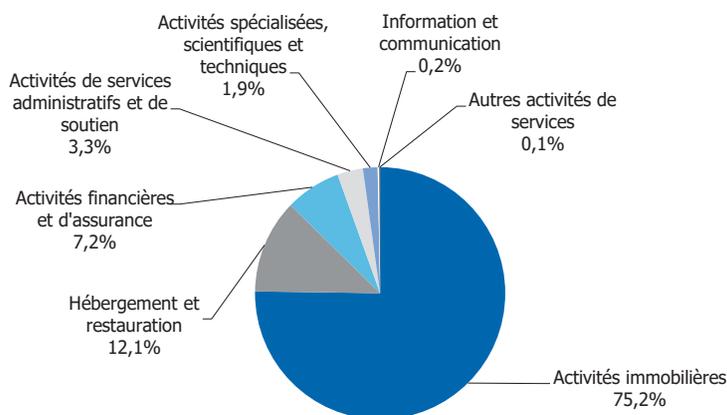
Les autres services marchands

UN SECTEUR DYNAMIQUE PORTÉ PAR L'IMMOBILIER

Les autres services marchands (cf. composition *infra*) représentent plus des trois-quarts des financements bancaires déclarés au Service Central des Risques¹ (SCR) de la Banque de France en 2023. Ils s'établissent à 1 222,5 millions d'euros, soit une hausse de 14,4 % sur un an. Le financement des autres services marchands sur l'île bénéficie en majeure partie au secteur des activités immobilières (75,2 %).

1. APERÇU STRUCTUREL

Répartition sectorielle des risques dans les autres services marchands au 31 décembre 2023



Source : SCR-Banque de France.

Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises (information et communication, activités scientifiques et de services administratifs), les services aux particuliers (hébergement-restauration et autres activités de services), les activités immobilières et les activités financières. Il regroupe 19,8 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy en 2023².

Au 31 décembre 2023, les encours de risques déclarés par les établissements bancaires au Service Central des Risques (SCR) dans le secteur des autres services marchands à Saint-Barthélemy s'élèvent à 1 222,5 millions d'euros.

¹ Les données du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

² Source : MSA Poitou. Hors hébergement-restauration.

Avec un marché immobilier très dynamique, 75,2 % du total de ces encours sont destinés au financement des activités immobilières (+16,8 % sur un an), notamment les locations de biens immobiliers.

Le secteur de l'hébergement-restauration³ représente pour sa part 12,1 % des encours déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands (-4,6 % sur un an). Il se positionne comme le premier secteur d'activité pourvoyeurs d'emplois salariés en 2023 (35,3 % du total de l'emploi salarié de l'île)⁴.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Un secteur immobilier très dynamique et sous tension

Avec un total de 104 cartes professionnelles⁵ autorisant l'exercice des activités immobilières (+9 nouvelles cartes sur un an), l'immobilier est de plus en plus attractif à Saint-Barthélemy en 2023. Ce secteur fait preuve d'un engouement national également mesurable sur l'île. La crise sanitaire n'a donc pas engendré l'arrêt des transactions immobilières sur le territoire. En 2021, 85 % des investisseurs sont de nationalité américaine et 15 % sont européens. Le prix moyen⁶ du m² se situe entre 1 500 € et 2 000 € pour un terrain, entre 4 000 € et 5 000 € pour une construction ancienne, et atteint voire dépasse les 15 000 € pour du neuf.

Depuis le début des années 2000, le dynamisme du secteur de l'immobilier est, en effet, tiré par l'expansion démographique de Saint-Barthélemy, ainsi que par sa capacité à attirer des investisseurs étrangers. En parallèle, les besoins pour loger la population locale ou de passage, tel que les employés saisonniers sont loin d'être comblés et génèrent de fortes tensions. La gestion post-Irma a quant à elle attiré beaucoup de main-d'œuvre, ce qui a contribué également à saturer le marché de l'immobilier sur l'île. Toutefois, Saint-Barthélemy commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles (70 % du territoire est classé « zone verte »). C'est pourquoi, au-delà des marchés de la rénovation et de la reconstruction, la construction de maisons neuves pourrait ralentir. Dans le secteur du BTP, il n'y a plus de disponibilités sur les terrains : les transactions sur l'île concernent principalement des villas et des résidences secondaires. Compte tenu de la situation qui se tend, la Collectivité a allongé depuis 2021 la durée de validité des permis de construire de 2 à 4 ans.

Une transition numérique en plein essor

Les professionnels de la sphère du numérique offrent un soutien indispensable à l'économie, à la population et aux différents secteurs d'activité à Saint-Barthélemy. Ces entreprises apportent une plus-value dans la valorisation des infrastructures (télécommunication, domotique, développements ...), dans leur préservation ainsi que dans la continuité du service des structures d'accueil de l'île (protection des populations, sécurité, maintenance).

La Collectivité de Saint-Barthélemy joue un rôle central dans le développement du numérique, notamment le déploiement de la fibre optique. Elle a approuvé son schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en février 2014, qui positionne le très haut débit

³ Cf. section sur le tourisme.

⁴ Source : MSA Poitou.

⁵ Source : Chambre Économique Multiprofessionnelle, Rapport d'activité 2023.

⁶ Fourchettes de base, l'environnement peut également influencer ces dernières.

comme un enjeu de compétitivité pour l'île. À la suite de l'ouragan Irma, la Collectivité a accéléré l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aériens pour les rendre plus résistants aux épreuves climatiques. Deux réseaux publics en fibre optique coexistent à Saint-Barthélemy : le réseau FTTO et le réseau FTTH⁷.

Le réseau FTTO, « Smartfibre » est en place depuis 2014 et poursuit son déploiement. Très sécurisé, il est utilisé pour les besoins propres de la Collectivité et pour les équipements publics du territoire (école, collège, port, aéroport, etc.). Il est également mis à disposition des opérateurs de télécommunication. En tant que réseau professionnel, il permet à certains clients des opérateurs (hôtels, villas, entreprises informatiques, banques, notaires, ...) de disposer d'une gamme de services informatiques modernes et de très haute qualité (cloud, interconnexion d'établissements, etc.). Totalement enterré et suivant le réseau routier, le réseau Smartfibre sert au déploiement de nouveaux services numériques au service de la population : éclairage public intelligent, vidéoprotection (130 caméras déployées), sirènes d'alerte, points wifi cycloniques, etc.

En parallèle, le réseau FTTH, « St-Barth Digital » s'appuie sur un groupement d'entreprises et d'opérateurs afin de déployer la fibre optique dans les logements. 14 millions d'euros sont investis dans le contrat de déploiement. Il a débuté en 2020 et la première commercialisation en fibre optique FTTH a été effectuée en avril 2021. À mi-2022, Saint-Barthélemy est équipée de la fibre optique à 50 % et devrait être entièrement couverte d'ici 2025. Pour organiser ce déploiement, le territoire de Saint-Barthélemy a été découpé en 14 zones et la Collectivité propose un service de pré-raccordement. Le plan de déploiement vise tout d'abord à répondre à un objectif de désenclavement numérique : certains quartiers sur l'île ne disposent pas d'une connexion à internet de qualité en raison de leur éloignement des centraux téléphoniques. La mise en place de ce réseau 100 % enterré est réalisée en parallèle du programme d'enfouissement des réseaux électriques sur l'île visant à faire face aux aléas climatiques.

⁷ FTTO : « Fiber to the Office – Fibre jusqu'au bureau » et FTTH : « Fiber to the Home – Fibre jusqu'au logement ».

Section 12

Les services non marchands

1. L'ÉDUCATION

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF À SAINT-BARTHÉLEMY

Le système éducatif à Saint-Barthélemy est organisé par la Région académique Guadeloupe et bénéficie depuis 2008 d'une gestion de proximité assurée par le Service de l'Éducation nationale des Îles du Nord (SENIDN), dont le siège est installé à Marigot. Il inclut un pôle pédagogique constitué de la circonscription du premier degré et des pôles Interdegré, un pôle administration générale et un pôle médico-social. Depuis 2019, le recteur de la Région académique Guadeloupe est assisté par un adjoint, nommé dans l'emploi de vice-recteur.

Le SENIDN, sous l'autorité du vice-recteur, est en charge du pilotage des politiques éducatives dans le cadre du Projet d'académie, décliné ici afin de l'adapter aux spécificités locales : c'est la Déclinaison du projet d'académie à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (D'PASS). Le SENIDN assure également l'interface avec les services rectoraux (ressources humaines, formation continue, affectation des élèves et accompagnement des familles).

À Saint-Barthélemy, si les compétences en matière d'éducation incombent essentiellement à l'État, celles relatives à la formation relèvent depuis 2009 de la Collectivité, à travers la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM).

1.1. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée de 2023, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte quatre établissements scolaires publics et privés sous-contrat, soit autant qu'en 2022 :

- Une école primaire publique qui inclut la maternelle et l'élémentaire. Cette école est répartie sur trois sites au lieu-dit Gustavia ;
- Un collège public qui accueille en son sein deux classes de seconde générale et technologique. Il est également l'établissement support de la section d'apprentissage de Saint-Barthélemy (SAPSBH).
- Deux écoles primaires privées sous contrat.

À ce jour, pour les élèves de Saint-Barthélemy, la poursuite des études au-delà de la classe de seconde s'effectue : à Saint-Martin, en Guadeloupe « continentale », en Martinique mais aussi France hexagonale voire au Canada (province du Québec). La moitié des collégiens après la 3^{ème} poursuivent leurs études hors de l'académie de Guadeloupe.

Par ailleurs, on compte 12 établissements privés hors-contrat à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. À la rentrée 2023, 2 établissements privés hors contrat ont fermé à Saint-Martin.

1.2 LE CORPS ENSEIGNANT

À la rentrée 2023, le Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin comptabilise 808 personnes : 325 dans le premier degré, 462 dans le second degré et 21 au service de l'Éducation nationale.

Typologie des personnels de l'Éducation nationale à Saint-Barthélemy

À Saint-Barthélemy, le corps professoral compte un nombre important de personnels de l'Éducation nationale « non-titulaires », c'est-à-dire, qui ne sont pas fonctionnaires agent de l'Etat, mais en CDD (ou en CDI). 21 % des enseignants du premier degré public et 40 % des enseignants du second degré sont des personnels contractuels. Les enseignants sont majoritairement des jeunes, qui ne restent pas plus de cinq années en moyenne à Saint-Barthélemy.

La question du logement des personnels de l'Éducation nationale est devenue une priorité pour le vice-recteur. Les personnels sont en effet confrontés à la tension immobilière du territoire, laquelle a engendré une hausse très importante des montants des loyers : plus de 50 % d'augmentation ces dernières années (source SENIDN).

1.3 LES EFFECTIFS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

Une progression des effectifs du premier et du second degré

À la rentrée 2023, 1 257 élèves sont scolarisés dans des établissements scolaires à Saint-Barthélemy. 408 élèves sont enregistrés dans le premier degré public, soit une augmentation de 1,5 % par rapport au nombre d'élèves présents à la rentrée 2022. 413 élèves sont comptabilisés dans le premier degré privé, soit une baisse de 0,7 % par rapport au nombre d'élèves présents à la rentrée 2022. 436 élèves sont enregistrés dans le second degré, soit une augmentation de 7,4 % par rapport au nombre d'élèves présents à la rentrée 2022.

Nombre d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré à la rentrée 2023

1 ^{er} degré	2022	2023	Var. 23/22	2 nd degré	2022	2023	Var. 23/22
Enseignement public	402	408	1,5%	Enseignement public	406	436	7,4%
Préélémentaire	148	170	14,9%	Collège	349	346	-0,9%
Elémentaire	254	238	-6,3%	Lycée (Seconde)	19	37	94,7%
Enseignement privé	416	413	-0,7%	Sections d'apprentissage	38	53	39,5%
Préélémentaire	Nd	Nd	-	Enseignement privé	0	0	-
Elémentaire et élémentaire spécialisé	Nd	Nd	-				
Ensemble 1^{er} degré	818	821	0,4%	Ensemble 2nd degré	406	436	7,4%

Source : SENIDN rentrée 2023

L'enseignement bilingue poursuit sa progression

L'enseignement bilingue -à parité horaire français-anglais- qui a débuté dès 2016 avec un total de 175 élèves à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, se poursuit. À la rentrée 2023, on compte dans le premier degré 32 classes de la moyenne section au CM2 scolarisant 543 élèves (près d'1 élève sur 7 scolarisé dans le secteur public soit 14,6 %) et dans le second degré 9 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} scolarisant 222 collégiens. Au total, ce sont donc 765 élèves scolarisés en classes bilingues dans les Îles du Nord.

Un taux de retard à l'entrée en 6^{ème} relativement qui se stabilise

Un élève présente un retard scolaire dès lors qu'il présente au moins une année de retard par rapport à un cursus « normal », c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe.

En 2023, le taux de retard des élèves Saint-Barthélemy entrant en 6^{ème} s'améliore par rapport à 2022 (5,7 % contre 10,3 %). Ce taux demeure inférieur de 1,1 point au taux académique (6,8 %).

Depuis 2015, on observait une diminution régulière du taux de retard, mais cette tendance s'est inversée à partir de 2021. Après une hausse entre 2021 et 2022, une nouvelle baisse est constatée en 2023.

Une hausse des taux de réussite au baccalauréat dans les Îles du Nord

On observe une progression en 2023 du taux de réussite au baccalauréat général et technologique à 94,1 % (+9,7 points par rapport à l'année précédente). Ce taux de réussite des lycéens pour la session 2023 est supérieur de 1,5 points à celui l'académie et de 1,8 points à celui du national.

1.4 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA CHAMBRE ÉCONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE (CEM)

Conséquence de son changement statutaire, il revient depuis 2009 à la Collectivité de développer un plan d'aide à la formation professionnelle, enjeu essentiel en matière de maintien de l'emploi local. À ce titre, la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) est devenue officiellement Centre de formation professionnelle en 2010 et s'est vue attribuer les prérogatives des chambres de commerce et des métiers relatives à la formation et à l'apprentissage. Par ailleurs, le CEM a également obtenu son agrément pour devenir Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage en octobre 2016.

La formation professionnelle à Saint-Barthélemy s'articule autour de la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) et du Centre de formation des apprentis (CFA) mis en place en 2012.

Le centre de formation d'apprentis (CFA) de Saint-Barthélemy, certifié label de qualité EDUFORM pour ces actions, est hébergé sur le site du collège Mireille Choisy et accueille 51 apprentis. Ils sont issus principalement de la classe de 3^{ème} engagés soit sur l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), soit un Baccalauréat professionnel. Ce centre de formation compte 26 formations tertiaires et industrielles. N'ayant pas de plateaux techniques pour les formations, la structure a signé des conventions avec des établissements d'accueil sur d'autres territoires tels que Saint-Martin et la Guadeloupe et fait également venir des formateurs sur place. Le pilotage du centre est assuré par la principale de collège et de son adjoint accompagné de deux coordonnatrices.

2. LA SANTÉ

L'île de Saint-Barthélemy dispose d'un Centre Hospitalier Local, d'un dispensaire ainsi que d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD).

2.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ¹

En 2023, 8 médecins généralistes, 14 Infirmiers Diplômés d'État Libéral (IDEL), 9 chirurgiens² et 23 kinésithérapeutes sont recensés sur l'île.

2.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES³

Le Centre Hospitalier Irénée de Bruyn de Saint-Barthélemy est une structure possédant un service d'accueil des urgences (SAU), accessible en continu 24h/24, et une Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). L'établissement compte 17 lits, dont 10 pour le service de médecine, et 7 pour les Soins de suite et réadaptation (SSR) en moyen séjour.

Une radiologie et un scanner sont également accessibles en partenariat avec le cabinet libéral « CIMIN » Groupement de Coopération Sanitaire. L'établissement ne dispose pas de bloc opératoire. Sa participation au Groupement Hospitalier de Territoire des Îles du Nord et la Direction commune avec le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming, lui permet de bénéficier du soutien du CH de Saint Martin pour la mise en place de filières de soins permettant de mieux répondre aux besoins d'une population isolée.

Le plateau médical propose des consultations gynécologiques (pré et post-natales), des consultations avancées et de PMI nourrissons (Protection Maternelle et Infantile), un service de vaccination pour les enfants de 0 à 6 ans.

Certaines spécialités ne sont pas disponibles localement, du fait non seulement de la faible population qui ne justifie pas leur présence, mais aussi des difficultés pour trouver et stabiliser du personnel médical à la recherche de travail d'équipe, de sécurité et d'un plateau technique complet. En outre, la problématique de la pénurie et de la cherté des logements constitue un frein à l'installation et au maintien de certains personnels médicaux et paramédicaux.

C'est pourquoi des consultations avancées spécialisées dans des domaines tels que la cardiologie, l'oncologie, la psychiatrie, la chirurgie viscérale, la chirurgie orthopédique, l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'ORL sont réalisées grâce à la venue sur place de médecins et chirurgiens de Saint-Martin ou du CHU de Guadeloupe.

En raison de l'absence de bloc obstétrical à Saint-Barthélemy, il est fortement recommandé aux femmes enceintes de venir s'installer à Saint-Martin à partir de leur 37^e semaine de grossesse, pour éviter un accouchement sur place.

En cas de nécessité, des évacuations sanitaires (EVASAN) sont organisées par l'hôpital en avion privé : environ 200 EVASAN sont réalisées chaque année. Elles sont orientées vers Saint-Martin en cas de pathologie simple (70 à 80 % des cas), et directement vers la Guadeloupe dans les situations les plus complexes. Outre leur coût élevé, les EVASAN ne peuvent être opérées de

¹ Source : Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

² Donnée à mi-juin 2022.

³ Source : Centre Hospitalier Irénée de Bruyn de Saint-Barthélemy.

nuit (les décollages sont interdits au regard de la configuration particulière de la piste de l'aéroport) ni en cas de conditions climatiques défavorables.

Enfin, l'accueil des personnes âgées est réalisé par l'EHPAD Louis-Vialenc qui dispose d'une capacité d'accueil de 30 lits.

2.3 PERSPECTIVES

Un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) pour la période 2023-2028

Ce programme se décline en 2 documents, établis pour 5 ans :

- **Le Schéma Régional de Santé (SRS)** : défini par le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au PRS, le SRS constitue la déclinaison opérationnelle de la politique régionale de l'ARS pour les cinq années à venir au sein de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce document fixe les objectifs prioritaires dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé, des parcours et des prises en charge sanitaires ;
- **Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** qui présente les objectifs prioritaires en faveur des publics les plus fragiles.

Ces deux documents vont de pairs avec le **Cadre d'Orientation Stratégique (COS)**, établi pour 10 ans (2018-2028), répondant aux sept orientations stratégiques applicables à la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

La Maison de la Santé de Saint-Barthélemy ouvre ses portes en 2023

Inaugurée le 26 octobre 2023, la Maison de la Santé a été créée pour renforcer l'offre de soins sur l'île et pallier l'absence de spécialistes. Ce nouvel espace, équipé de cinq salles de consultation sur 160 m², vient également en appui à l'hôpital et à tous les acteurs médico-sociaux. En avril 2024, la Fondation pour l'équipement médical d'urgence de Saint-Barthélemy a offert un échographe et des appareils de cardiologie, d'une valeur de 100 000 euros, permettant d'améliorer les diagnostics, le suivi et la continuité des soins. Un équipement important connaissant le fort taux de personnes atteintes de pathologies coronaires sur l'île. Un service de téléconsultation et téléexpertise est en cours de développement et devrait voir le jour en 2024.

Une étude de faisabilité menée au sujet de l'implantation d'un nouvel hôpital à Saint-Jean

En mai 2024, une étude de faisabilité commandée par la Collectivité et réalisée par l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris) a évalué les avantages et les inconvénients de la rénovation de la structure hospitalière actuelle, basée à Gustavia, et de l'implantation d'un nouvel établissement à Saint-Jean. La création d'un nouvel établissement hospitalier est justifiée par la difficulté d'accès à l'hôpital de Gustavia en raison de son emplacement, des embouteillages, des évacuations compliquées et coûteuses, ainsi que par l'absence de maternité et la vétusté des locaux actuels.

CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière



Agence bancaire de la LCL, à Saint-Jean - ©Thierry BELTRAND

6 banques sont installées à Saint-Barthélemy (BRED, LCL, CEPAC, BNPP-AG, CRCAMG et La Banque postale), comptant 11 DAB et 7 agences ouvertes à leurs clients. Avec plus de 35 000 comptes ordinaires ouverts, le taux de bancarisation de la population est très élevé : 1,9 contre 0,7 à Saint-Martin, 1,2 en Guadeloupe ou encore 1,3 dans l'Hexagone.

Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier à Saint-Barthélemy.

Le champ des établissements retenu est celui des établissements financiers installés localement (EFIL). Les EFIL correspondent aux établissements financiers installés localement exerçant leur activité à Saint-Barthélemy via un guichet enregistré auprès de la Banque de France. Au 31/12/2023, 78,9 % des encours de crédit octroyés au territoire sont octroyés par les EFIL.

Des retraitements des déclarations réglementaires (collecte RUBA) des banques peuvent être effectuées en cas de non-conformité ou d'anomalie. Les déclarations de certains établissements de la place sont ainsi retraitées dans cette publication :

- un établissement de la place ne déclare pas correctement ses encours via ses guichets à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il est par conséquent exclu du périmètre des EFIL, mais bien intégré aux EFNIL (établissements bancaires non installés localement) qui ont une activité bancaire à Saint-Martin et Saint-Barthélemy sans la présence de guichet sur les territoires.
- un autre établissement de la place effectue correctement ses déclarations réglementaires depuis le 31/12/2023. Avant cette date, les données intégrées dans cette publication sont issues d'une autre collecte non réglementaire.

La production de statistiques relatives à la situation financière des établissements bancaires découle d'une approche différente. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'Hexagone et mutualisent leurs activités de back-office hors du département. Les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent donc difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. L'analyse de l'évolution du produit net bancaire et des résultats¹ est ainsi uniquement possible à partir d'un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les données sont sériées géographiquement et représentatives. Cette analyse ne peut donc pas être effectuée pour les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 € de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire. Elles concernent les encours de crédits distribués par les établissements bancaires implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Même si elle n'est pas exhaustive, cette source d'information permet une analyse sectorielle pertinente des encours de crédits aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité dans le département. Elle se base sur les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux ménages.

¹ Cf. Rapport annuel économique et financier de la Guadeloupe.

Section 1

Aperçu général

En 2023, l'activité bancaire à Saint-Barthélemy est portée par 6 établissements de crédit et assimilés. Ces établissements totalisent 7 agences bancaires et 11 guichets automatiques.

Concernant les parts de marché au 31 décembre 2023, 76,6 % des dépôts sont collectés et 64,7 % des crédits sont octroyés par trois établissements de crédit. Dans son ensemble, la concentration sur le marché du crédit reste relativement stable sur les 6 dernières années.

Le nombre de comptes bancaires¹ gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 35 304 au 31 décembre 2023, en hausse de 7,3 % sur un an.

À fin 2023, l'encours de crédit progresse à un rythme plus modéré à Saint-Barthélemy, soit +6,4 % sur un an. Il est tiré par la croissance des crédits aux ménages (+9,4 %), tant sur la consommation (+21,1 %) qu'à l'habitat (+8,1 %).

Les actifs financiers affichent une croissance plus modérée (+4,3 % sur l'année), portés par la croissance dynamique des placements liquides ou à court terme (+39,8 %). Ils atteignent des niveaux exceptionnels à Saint-Barthélemy : les actifs financiers sont détenus majoritairement par les ménages (769,5 millions d'euros au total) et approchent les 82 000 € par habitant, contre à peine 10 000 € à Saint-Martin et environ 17 000 € en Guadeloupe à titre d'exemples.

¹ Un établissement est exclu du périmètre.

Section 2

Structure du système bancaire et financier

1. ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

Au 31 décembre 2023, six établissements financiers sont implantés à Saint-Barthélemy, répartis en deux réseaux :

- Trois banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB)
- Trois banques mutualistes

Liste des établissements financiers installés localement au 31 décembre 2023

Dénomination	Adresse siège	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectifs
Les banques AFB				
Le Crédit Lyonnais (LCL)	Immeuble LCL Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	1	9
BNP Paribas Antilles-Guyane	Immeuble Kepler Parc d'Activité de la Providence ZAC de Dothémare 97 139 Les Abymes	Groupe BNP Paribas	1	10
La Banque Postale	Centre de Bergevin Rue Euvermont Gène 97 110 Pointe-à-Pitre	La Poste	2	9
Les banques mutualistes ou coopératives				
BRED – Banque Populaire	Bd Marquisat de Houelbourg, Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	8
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	Parc d'activités de la Jaille bâtiments 5 et 6 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	6
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe (CRCAMG)	Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes	Groupe Crédit Agricole SA	1	13
Total	6 établissements financiers installés localement		7	55

Source: IEDOM.

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

2.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2023, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte 7 guichets bancaires. Le niveau d'équipement reste identique à celui de 2022, soit un guichet pour 1 495 habitants.

Il reste néanmoins largement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 3 148 habitants), en Guadeloupe (un guichet pour 2 893 habitants) et à celui de la France entière (un guichet pour 1 976 habitants¹).

Nombre de guichets permanents

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	8	8	8	8	7	7
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 307*	1 307*	1 307	1 308	1 495**	1 495**

* Calculs effectués avec la population 2020, ** Calculs effectués avec la population 2021

Sources : IEDOM , Insee - Recensement de la population, calculs IEDOM .

Le nombre de distributeurs et de guichets automatiques de banque (DAB-GAB) augmente d'une unité. Le niveau d'équipement s'élève à un automate pour 951 habitants à fin 2023. La Collectivité ressort ainsi mieux équipée que Saint-Martin (un automate pour 1 499 habitants), la Guadeloupe (un automate pour 1 288 habitants) et la France entière² (un automate pour 1 468 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banques

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	10	11	11	11	10	11
Nombre d'habitants par guichet automatique*	1 046*	951*	951	951	1 046**	951**

* Calculs effectués avec la population 2020, ** Calculs effectués avec la population 2021

Sources : IEDOM , Insee - Recensement de la population, calculs IEDOM .

2.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES³

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *

Nature de comptes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Dépôts à vue	16 536	16 819	17 543	18 388	19 406	20 361	4,9%
Dépôts à terme	867	859	883	858	915	1 719	87,9%
Comptes sur livret	9 744	9 851	10 185	10 305	10 533	11 161	6,0%
Livrets A et Bleu	3 330	3 393	3 632	3 687	3 882	4 277	10,2%
Livrets ordinaires	4 224	4 341	4 497	4 686	4 713	4 757	0,9%
Livrets Jeunes	435	395	365	336	331	315	-4,8%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	2	3	2	0	6	25	316,7%
Livrets de développement durable (LDD)	1 731	1 705	1 675	1 585	1 590	1 787	12,4%
Autres comptes à régime spécial	22	14	14	11	11	27	145,5%
Épargne logement	1 888	1 917	2 039	2 074	2 049	2 026	-1,1%
Comptes d'épargne logement (CEL)	166	172	218	244	273	322	17,9%
Plans d'épargne logement (PEL)	1 722	1 745	1 821	1 830	1 776	1 704	-4,1%
Plans d'épargne populaire (PEP)	12	12	11	11	10	10	0,0%
Total	29 047	29 458	30 661	31 636	32 913	35 304	7,3%
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,58**	1,61**	1,68	1,76	1,85***	1,95***	
Nombre de comptes d'épargne par habitant	1,20**	1,21**	1,25	1,27	1,29***	1,43***	

* Données hors La Banque Postale.

** Calculs effectués avec la population 2020, *** Calculs effectués avec la population 2021

Sources : IEDOM , Insee - Recensement de la population, calculs IEDOM .

À fin 2023, 35 304 comptes bancaires sont enregistrés à Saint-Barthélemy, soit un nombre en hausse par rapport à 2022 (+7,3 %, soit +2 391 comptes).

Les comptes de dépôts à vue, qui représentent 59 % du nombre total de comptes sur l'île, sont en hausse de 4,9 % sur un an (soit +955 comptes). Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant est en hausse, à 1,95, et reste supérieur à celui observé à Saint-Martin (0,74), en Guadeloupe (1,23) et en France entière (1,27). Cette situation pourrait résulter d'une population qui compte moins de jeunes à Saint-Barthélemy et donc davantage bancarisée.

En parallèle, la croissance des comptes sur livrets se poursuit en 2023. Ces derniers progressent de 6 % sur un an et concentrent 32 % du nombre total de comptes. La hausse du

¹ Données 2022 pour la France entière.

² Données 2022 pour la France entière.

³ Les données sont hors La Banque Postale.

nombre de comptes d'épargne à régime spécial est principalement portée par les livrets A et Bleu (+10,2 %). L'épargne-logement poursuit son recul en 2023 (-1,1 %), après -1,2 % en 2022.

Au final, le nombre de comptes d'épargne par habitant continue de progresser en 2023 (1,43, après 1,29 en 2022 et 1,27 en 2021).

Solde moyen des comptes bancaires (en €)							
En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Dépôts à vue	41 219	40 086	44 949	48 912	46 818	40 454	-13,6%
Dépôts à terme	91 161	108 987	77 194	66 034	135 596	175 645	29,5%
Comptes sur livret	18 386	18 673	18 316	20 701	22 359	18 000	-19,5%
Livrets A et Bleu	6 420	6 643	6 585	6 794	5 667	6 143	8,4%
Livrets ordinaires	35 653	35 514	34 544	38 686	43 723	34 918	-20,1%
Livrets Jeunes	865	889	866	879	870	837	-3,7%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	8 555	5 428	8 225	ns	6 339	6 926	9,2%
Livrets de développement durable (LDD)	3 897	4 007	4 106	4 131	4 417	4 490	1,7%
Epargne logement	15 922	16 827	16 700	17 260	17 302	16 560	-4,3%
Comptes d'épargne logement (CEL)	6 217	7 225	6 995	7 002	6 999	7 766	11,0%
Plans d'épargne logement (PEL)	16 857	17 773	17 862	18 628	18 886	18 222	-3,5%
Plans d'épargne populaire (PEP)	44 189	43 056	37 382	43 550	41 650	42 080	1,0%
Total	33 407	33 422	35 150	38 110	39 619	38 536	-2,7%

* Données hors La Banque Postale

Source : IEDOM.

À fin 2023, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) est en baisse à Saint-Barthélemy sur un an (-2,7 %), à 38 536 €, mais reste à niveau très élevé. L'encours moyen des dépôts à terme, devenus plus rémunérateurs et attractifs, connaît pour sa part une forte augmentation de 29,5 % (soit +40 050 €). L'encours moyen des comptes sur livrets connaît une baisse notable (-19,5 %), issue de la diminution significative de l'encours des livrets ordinaires (-20,1 %).

3. LE MICROCRÉDIT

Le microcrédit est encore très peu développé sur le territoire de Saint-Barthélemy, avec un seul octroi de microcrédit enregistré par l'ADIE en 2023.

Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. LES TAUX D'INTERET

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2023.

La détermination à faire reculer l'inflation porte ses fruits

La Banque de France, en lien avec l'Eurosystème, a poursuivi en 2023 une politique résolue de resserrement monétaire pour lutter contre une inflation qui avait atteint des niveaux historiquement élevés. Après un pic à 7,3 % au début de l'année en France, l'inflation s'est progressivement repliée pour atteindre 4,1 % en décembre. Après un premier semestre dynamique, l'activité économique s'est stabilisée sur la seconde partie de l'année, le tout dans un contexte toujours dynamique du marché de l'emploi.

Le resserrement monétaire a joué à la fois sur l'inflation et sur les anticipations des agents économiques

Plusieurs facteurs, externes et internes, ont permis de diminuer l'inflation en 2023. Si la normalisation des prix des matières premières et de l'énergie a mécaniquement réduit l'inflation totale, le resserrement de la politique monétaire a quant à lui permis de contenir, puis de faire reculer, la composante interne de l'inflation.

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a relevé six fois les taux directeurs entre janvier et septembre 2023 pour un total de 200 points de base, portant ainsi le taux de la facilité de dépôt à 4 % en septembre. En même temps, l'Eurosystème a poursuivi le processus de normalisation de son bilan. L'essentiel de la réduction provient du remboursement par les banques des opérations de refinancement à long terme qui arrivaient à échéance (opérations de TLTRO, targeted longer-term refinancing operations), l'arrêt progressif des réinvestissements du programme d'achats d'actifs (asset purchase programme, APP) contribuant, mais moins fortement, à la baisse du bilan de l'Eurosystème en 2023. Les réinvestissements du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (pandemic emergency purchase programme, PEPP) ont été quant à eux maintenus en 2023. Toutefois, la BCE a annoncé en décembre qu'ils seraient réduits à partir du second semestre 2024, jusqu'à leur arrêt en décembre.

Cette politique monétaire a contribué à réduire l'inflation et a évité le risque d'une spirale inflationniste autoentretenu, tout en permettant l'accélération des salaires nominaux, et donc un soutien au pouvoir d'achat des ménages.

La baisse de l'inflation en zone euro témoigne de l'efficacité de la politique monétaire et a justifié, au cours de l'automne 2023, la décision du Conseil des gouverneurs de mettre fin aux hausses de taux. Ces derniers ont en effet atteint des niveaux suffisamment restrictifs, niveaux qui seront maintenus le temps nécessaire pour ramener l'inflation vers sa cible de 2 %. Selon les dernières prévisions de l'Eurosystème, cette cible serait atteinte d'ici 2025.

L'ajustement de la politique monétaire a également permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation à moyen terme autour de la cible de 2 %.

Les anticipations d'inflation à moyen terme des ménages et des entreprises avaient sensiblement augmenté avec le choc inflationniste de 2021-2022 et atteint un pic début 2023, avant de reculer ensuite au cours de l'année.

Ces anticipations d'inflation sont importantes car elles influencent les décisions des agents économiques, et en particulier des entreprises quand elles modifient leurs prix de vente. Ainsi, alors qu'au cours de l'année 2022, les entreprises avaient plus fréquemment augmenté leur prix, en raison du choc inflationniste et d'anticipations d'inflation élevées, le repli des anticipations d'inflation s'est accompagné, depuis mi-2023, d'un recul de la fréquence des hausses de prix.

La transmission aux conditions de financement s'est faite rapidement

La transmission du resserrement de notre politique monétaire aux conditions de financement de l'économie a été efficace et rapide. Ceci a permis de rééquilibrer la demande des entreprises et des ménages par rapport à l'offre, et donc de freiner progressivement la croissance des prix. Les taux directeurs ont été relevés de 450 points de base entre juin 2022 et fin 2023.

Sur la même période, les taux d'intérêt des nouveaux crédits à l'habitat aux ménages ont augmenté en moyenne en France de 226 points de base entre juin 2022 et décembre 2023 et ceux des prêts aux sociétés non financières (SNF) de 325 points de base, des progressions d'ampleur inédite depuis 2003 et qui ont porté les coûts du crédit à des niveaux proches de ceux observés respectivement en 2012 et 2008.

Les conditions de financement sont cependant restées plus favorables en France qu'ailleurs en zone euro, avec des crédits moins chers de 40 points de base pour les prêts à l'habitat aux ménages et d'environ 28 points de base pour les SNF en décembre 2023 par rapport à la moyenne zone euro. La rémunération moyenne des dépôts bancaires des ménages et des entreprises non financières a également suivi ce mouvement de hausse, passant de 0,5 % en juin 2022 à 1,8 % en décembre 2023.

La progression différenciée des taux selon les produits d'épargne a entraîné des mouvements importants de réallocation des dépôts à vue, pas ou peu rémunérés, vers les dépôts plus rémunérateurs, dont les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et solidaire et livret d'épargne populaire) et dépôts à terme.

1.2 LES TAUX DES PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) selon la formule fixée par ce règlement¹.

Depuis le 1^{er} février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, représentants du secteur du

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A² :

- en la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (€STR);
- en protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeure liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 %;
- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

Les taux des autres livrets sont ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique. Depuis le 1^{er} février 2023, le taux du livret A est fixé à 3 %. Suivant la recommandation du Gouverneur de la Banque de France, le ministre de l'Economie a confirmé que ce taux est maintenu à 3 % au 1^{er} août 2023 et ce jusqu'au 31 janvier 2025.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)	depuis le 01/02/2021	depuis le 01/02/2022	depuis le 01/08/2022	depuis le 01/01/2023	depuis le 01/02/2023	depuis le 01/08/2023	depuis le 01/01/2024	depuis le 01/02/2024
Livret A	0,50 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,25 %	0,75 %	1,25 %	1,25 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	1,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,25 %	2,25 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,00 %	2,20 %	4,60 %	4,60 %	6,10 %	6,00 %	6,00 %	5,00 %
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	0,50 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %

* hors prime de l'État

Source : Banque de France

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit, la Banque de France collecte pour l'ensemble des établissements de crédit implantés dans des DCOM de la zone euro (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy) toutes les nouvelles opérations de crédit accordées au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), entrepreneurs individuels (EI) et particuliers. À partir de ces informations, l'IEDOM calcule des taux moyens pondérés, par nature de concours et par géographie, qui donnent lieu à une publication trimestrielle.

La méthodologie de l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises a évolué en 2017. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), les entrepreneurs individuels (EI) étant désormais analysés indépendamment. Ces séries ne sont donc plus comparables avec celles publiées auparavant.

Concernant les taux des crédits aux entreprises, SNF d'une part et EI de l'autre, les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « Autres crédits d'investissement », comprennent les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.

S'agissant des taux des crédits aux particuliers, les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT). Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les

² Jusqu'en janvier 2020, la formule de calcul du taux du livret A prévoyait de choisir la plus grande des valeurs entre l'inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois.

« prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

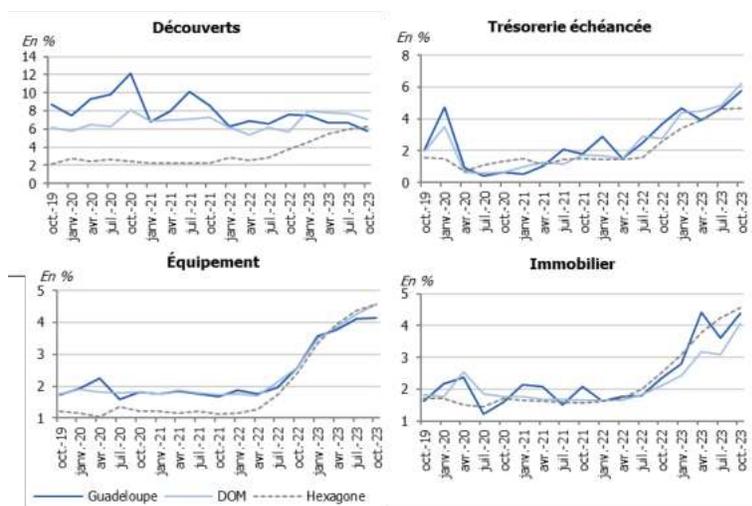
1.3.1 Les taux des crédits aux sociétés non financières (SNF)

Évolution des taux moyens par catégorie de crédits

Le relèvement des taux directeurs au premier semestre 2023 (6 hausses entre janvier et septembre 2023), a entraîné une remontée progressive des taux de crédits aux entreprises. En 2023, les taux moyens progressent pour l'ensemble des crédits aux SNF, à l'exception des taux moyens des découverts. S'établissant à 5,82 %, ils baissent de 174 pdb entre octobre 2022 et octobre 2023. À l'échelle nationale, le taux moyen poursuit sa hausse, atteignant un niveau exceptionnellement élevé de 6,25 %, et dépassant pour la première fois le niveau en Guadeloupe.

Le taux moyen des crédits à l'équipement s'établit en fin d'année à 4,14 %, contre 2,59 % à fin 2022 (+155 pdb sur un an). La durée moyenne des financements diminue à 8 ans (contre 11 ans en 2022) et reste inférieure à l'Hexagone (10 ans). La part des crédits à taux fixe est de 99 % en Guadeloupe, assurant une meilleure protection contre la hausse des taux qu'en Hexagone où 78 % des crédits sont à taux fixe. Les nouveaux crédits immobiliers enregistrent une hausse de 203 pdb (à 3,97 % fin 2023 contre 1,94 % à fin 2022). Les conditions d'octroi de crédits de trésorerie se resserrent, avec la fin de la politique liée à la crise sanitaire. Avec un taux de 5,75 % à fin 2023, celui-ci progresse de 205 pdb.

En France hors DOM, les taux moyens suivent la même tendance à la hausse. Les taux de crédits à l'équipement et immobilier sont plus élevés en hexagone qu'en Guadeloupe. Toutefois, les taux des crédits de trésorerie en Hexagone restent inférieurs à ceux pratiqués en Guadeloupe avec une différence de plus en plus marquée. À l'exception des taux de crédits immobiliers, les taux de crédits aux entreprises en Guadeloupe demeurent inférieurs à la moyenne des DROM (hors Mayotte).



Sources : SEDON, Banque de France.

Caractéristiques des nouveaux crédits aux sociétés non financières

Nouveaux crédits aux Sociétés non financières

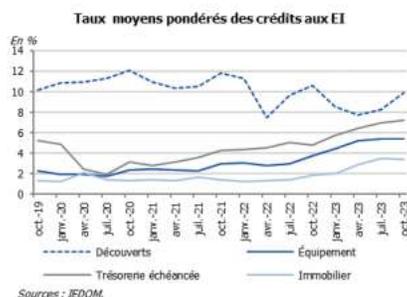
	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2023		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2022		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone
Découverts	5,82	6,25	7,56	3,75	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	5,75	4,69	3,70	2,60	31	27	88	19	7,00	2,99
Équipement	4,14	4,58	2,59	2,43	95	115	99	78	5,80	4,52
Immobilier*	3,97*	4,16	1,94*	2,10	149	196	92	92	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources : Banque de France, IEDOM.

1.3.2 Les taux des crédits aux entreprises individuelles (EI)

Comme pour les sociétés non financières, les taux moyens progressent pour l'ensemble des crédits aux entreprises individuelles en 2023, à l'exception des taux moyens des découverts. S'établissant à 9,88 %, ils baissent de 70 pdb entre octobre 2022 et octobre 2023. A l'inverse, les taux moyens des crédits de trésorerie échéancée (7,22 %), des crédits à l'équipement (5,37 %) et des crédits immobiliers (3,38 %) augmentent (respectivement de 246 pdb, 166 pdb et 153 pdb).



Les taux appliqués aux entreprises individuelles sont nettement plus élevés que ceux des sociétés non financières. Cet écart peut s'expliquer en partie par la situation financière généralement moins solide des EI, présentant ainsi un risque de crédit supérieur à celui des SNF.

Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises individuelles

	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2023		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2022		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)	
	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM
Découverts	9,88	9,79	10,58	9,62	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	7,22	6,55	4,76	4,65	64	67	100	99
Équipement	5,37	4,77	3,71	3,61	90	92	100	100
Immobilier	3,38	3,53	1,85	1,80	229	237	100*	100

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources : IEDOM.

Les caractéristiques des nouveaux crédits octroyés en Guadeloupe sont globalement proches de celles observées dans les autres DOM.

1.3.3 Les taux des crédits aux Particuliers

Évolution des taux moyens par catégorie de crédits



La remontée des taux entraîne également la hausse des taux des crédits aux particuliers en 2023. Le taux moyen des crédits à la consommation augmente de 203 pdb pour s'établir à 6,62 %, soit son niveau le plus élevé depuis 2016. Le montant moyen diminue à 14 000 € (-4 000 € par rapport à fin 2022), tout en conservant une maturité de 5 ans. Le taux moyen des crédits à l'habitat s'inscrit également en hausse de +191 pdb et atteint 3,66 %, soit son niveau le plus élevé depuis 10 ans. Il devient supérieur au taux moyen pratiqué à l'échelle nationale (3,45 %). Le montant moyen diminue de 22 % (143 105 € à fin 2023 contre 185 558 € en 2022). Les taux moyens des découverts (12,83 %) augmentent de 16 pdb. Ce taux est deux fois plus élevé que le taux moyen à l'échelle nationale (6,93 %). Les taux des crédits aux particuliers suivent la même tendance à la hausse dans les autres DROM. Toutefois, ils demeurent en deçà des taux moyens en Guadeloupe.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative au seuil de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 314-15 à D. 314-17 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15 et suivant du code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Suite à la remontée des taux directeurs de la BCE, le Gouverneur de la Banque de France et le Ministre des Finances avaient retenu exceptionnellement une révision mensuelle des taux d'usure du 1er février 2023 jusqu'au mois de décembre 2023. Cette mensualisation exceptionnelle qui avait été proposée pour mieux lisser les relèvements du taux de l'usure n'a plus lieu d'être. La stabilisation des taux directeurs de l'Eurosystème, celle du taux du livret A à 3 % et la baisse récente des taux longs ont justifié le retour à la fixation trimestrielle du taux d'usure en février 2024.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit à la consommation. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables³.

³ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

Évolution des seuils d'usure (*)

Catégories de crédit		1T22	2T22	3T22	4T22	1T23	1T24
Particuliers	Prêts immobiliers						
	- Prêts à taux fixe						
	<i>prêts durée inférieure à 10 ans</i>	2,44%	2,51%	2,60%	3,03%	3,41%	4,53%
	<i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i>	2,40%	2,43%	2,60%	3,03%	3,53%	6,01%
	<i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i>	2,41%	2,40%	2,57%	3,05%	3,57%	6,29%
	- Prêts à taux variable	2,33%	2,32%	2,45%	2,92%	3,35%	5,63%
	- Prêts relais	2,88%	2,87%	2,99%	3,40%	3,76%	6,35%
	Crédits à la consommation						
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	21,17%	21,11%	21,11%	21,16%	21,04%	22,00%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	9,80%	9,85%	9,87%	10,13%	10,55%	12,93%
* d'un montant supérieur à 6 000 €	4,93%	4,93%	4,93%	5,33%	5,79%	7,35%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament (**)	2,01%	2,47%				
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe (**)	1,73%	1,76%				
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans (**)			2,75%	3,21%	4,25%	6,96%
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans (**)			2,83%	3,28%	4,24%	6,91%
	- Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus (**)			3,03%	3,45%	4,31%	7,01%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	1,53%	1,53%	2,61%	3,17%	4,48%	8,11%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	1,35%	1,37%	2,56%	3,11%	4,11%	6,80%
- Découverts (***)	15,29%	14,96%	15,39%	15,83%	16,47%	18,31%	

Au vu de l'augmentation des taux en 2022, la Banque de France a effectué une publication mensuelle et non plus trimestrielle pour les taux de l'usure de toutes les catégories applicables du 1er février 2023 jusqu'au mois de décembre 2023.

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Suite à l'arrêté du 29 juin 2022, la catégorie des « prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 2 ans » a été scindée en trois selon la durée du prêt : « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans » ; « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans » et « Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus ». L'arrêté supprime également la catégorie des « prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament ». Les opérations se rapportant à ce type de prêt doivent être réparties entre les autres catégories en fonction de leur durée et du type de taux.

(***) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Celui-ci publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport d'activité annuel.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements financiers installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des 6 géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des établissements financiers. Ces données sont validées par chacun d'eux. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

La convergence des tarifs bancaires des DCOM de la zone euro avec ceux de la Métropole a ainsi été constatée sur la période 2009 à 2014 (rapport « Constans », publié en juillet 2014). En parallèle, des réunions se sont tenues sous l'égide des Préfets en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, débouchant sur la signature en 2015 d'accords triennaux ayant pour objectif la convergence des frais de tenue de compte avec ceux de la Métropole. Suite au succès global de cette approche appliquée dans ces territoires (rapport 2018 « Dromer »), les accords triennaux n'ont pas été reconduits.

La vigilance quant à l'évolution des tarifs bancaires a de nouveau été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de la non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019, engagement suivi par l'ensemble des établissements. En 2020, il n'y a pas eu de rattrapage à la hausse du gel de 2019. Après ces 2 années de stabilité, la moitié des tarifs bancaires métropolitains ainsi que ceux des DCOM de la zone euro ont néanmoins augmenté en 2021, puis en 2022.

En 2023, les établissements français prennent l'engagement de limiter la hausse de leurs tarifs à 2 %. Cet engagement est tenu pour partie par tous les établissements outre-mer ; toutes les hausses supérieures à 2 % sont inférieures à 1 euro. Seul un groupe augmente ses tarifs au-delà de ce qui est prévu dans l'accord (5 % et 11 %, soit des hausses de 4 euros), tout en réduisant significativement 4 de ses tarifs comme les frais de tenue de compte (baisse de 6 euros).

En marge d'une tendance haussière observée à la fois dans les DCOM et la Métropole, les écarts tarifaires entre les deux zones restent toutefois contenus mais se sont légèrement accrus en défaveur des DCOM sur ces trois dernières années.

Tarifs bancaires moyens par géographie au 1^{er} octobre 2023

En euros

TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD	Guadeloupe (2)		Saint-Barthélemy (2)		Saint-Martin (2)		Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon		DCOM zone euro	Hexagone (1)
Tenue de compte (par an)	25,53	30,19	26,28	22,55	26,46	20,09	23,63	22,46	23,16	20,23*				
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,74	1,21	1,04	0,81	0,96	0,39	0,73	0,00	0,65	0,02				
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,77	1,67	1,65	1,04	1,09	1,24	1,33	2,17	1,33	1,47				
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,42	NS	NS	0,32	NS	NS	0,34	NS	NS	0,27				
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé ⁽²⁾)	45,20	46,48	45,99	44,90	45,94	42,96	43,53	44,02	44,33	42,45				
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,97	46,61	44,58	44,16	44,23	42,90	43,17	44,02	43,80	42,47				
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,41	35,72	36,23	32,93	34,60	33,25	33,39	38,44	34,08	31,00				
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	0,95	1,12	1,08	0,92	0,97	0,94	0,95	1,00	0,95	1,01				
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,15	4,90	4,27	4,04	4,04	3,93	4,01	3,82	4,02	4,54				
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13				
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Commission d'intervention (par opération)	7,64	8,00	7,71	7,30	7,65	7,58	7,66	8,00	7,60	7,35				
Collation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,75	32,66	31,32	26,08	27,90	26,79	24,80	36,00	27,23	24,59				

TARIFS RÉGLEMENTÉS

Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)*	29,54	30,00	30,00	29,07	29,73	29,01	29,39	30,00	29,33					
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)*	48,47	50,00	50,00	47,10	49,11	45,98	47,74	50,00	47,46					
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99					

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

(2) : Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont distingués pour la première fois dans la collecte pour octobre 2023

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

source : Banque de France et Institut d'Émission d'Outre-mer

3. LE SURENDETTEMENT

PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT

Tout particulier qui ne parvient plus à faire face à ses dettes, qu'il s'agisse de crédits bancaires ou d'autres types de dettes (loyers, charges courantes d'eau ou d'électricité par exemple...), peut déposer un dossier de surendettement auprès du secrétariat de la commission départementale dont il relève. La procédure s'étale sur une durée comprise entre 3 et 6 mois, après le dépôt d'un dossier complet.

Le dispositif est bien entendu ouvert aux résidents saint-martinois et saint-barth, qui peuvent effectuer leurs démarches et déposer un dossier de surendettement : soit auprès du Bureau d'Accueil et d'Information de Saint-Martin à l'occasion de sa permanence mensuelle (le 1^{er} vendredi de chaque mois, dans des locaux mis à disposition de la Collectivité de Saint-Martin), soit par courrier, soit en ligne sur le site internet de l'IEDOM www.iedom.fr, « Espace Particuliers ». Leur dossier sera ensuite examiné par la commission départementale de la Guadeloupe, après prise en charge et traitement par l'IEDOM qui en assure le secrétariat.

Le surendettement est défini par le code de la consommation de la manière suivante : « La situation de surendettement est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». La gestion du surendettement des particuliers est une mission qui a été confiée par l'État à la Banque de France (dans l'Hexagone et en Corse) et à l'IEDOM (dans les DOM et les collectivités d'outre-mer). Il existe ainsi, dans chaque département français, une commission de surendettement qui examine et détermine l'orientation des dossiers déposés par les ménages surendettés. Elle est présidée par le Préfet ou son représentant, et son secrétariat est assuré par la Banque de France ou l'IEDOM.

Pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy, c'est la commission de surendettement de la Guadeloupe qui est compétente pour examiner et orienter les dossiers déposés par les ménages saint-martinois ou saint-barth.

Après 2 années de fermeture (Covid-19), le Bureau d'accueil et d'information (BAI) de l'IEDOM, mis à disposition par la Collectivité dans ses locaux annexes de Marigot, a rouvert en juin 2022. Il facilite, pour les ménages concernés résidant à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy, les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de surendettement, information sur un dépôt de surendettement en cours, exercice du droit d'accès aux fichiers de la Banque de France (FCC, FICP, exercice du Droit au compte).

En 2023, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement de la Guadeloupe et concernant des ménages saint-martinois s'élève à 17, soit une progression de 31 % par rapport à 2022 (13 dossiers). Même si elle porte sur un faible volume, cette tendance est supérieure à celle observée au niveau des DOM (+13 %) et de la France hexagonale (+8 %). À Saint-Martin, le niveau des dépôts de 2023 est très supérieur à celui de 2019 (moins de 5 dossiers déposés), année de référence (en période de prépandémie). A contrario, il est nul à Saint-Barthélemy.

3.2 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

L'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés de Saint-Martin s'établit à près de 430 000 €.

Il se répartit de la manière suivante : 59 % sont des dettes à la consommation, 3 % sont d'autres dettes bancaires et 38 % sont des dettes de charges courantes et autres dettes.

Aucun dossier déposé en 2023 à Saint-Martin ne comporte de dettes immobilières.

L'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 24 060 euros (contre 17 632 euros dans les DOM et 16 898 euros en France hexagonale).

3.3 LA TYPOLOGIE DES SURENDETTÉS

Comme dans l'ensemble des DCOM, la grande majorité des surendettés saint-martinois sont des femmes (60 %), le plus souvent seules et avec enfant(s) (29 % du total des surendettés).

Plus qu'ailleurs, les surendettés saint-martinois présentent une situation de grande précarité : 64 % d'entre eux ont des revenus inférieurs à 1 020 €, 93 % aucun patrimoine et 64 % aucune capacité de remboursement.

En outre, ils sont chômeurs ou sans activité dans 60 % des cas, et à 29 % hébergés ou occupants à titre gratuit.

Section 4

L'évolution de la situation monétaire

MÉTHODOLOGIE

La collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) a été instaurée en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022.

Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées uniquement par les établissements financiers installés localement (EFIL) à Saint-Barthélemy. Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements financiers non installés localement (EFNIL), ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES¹

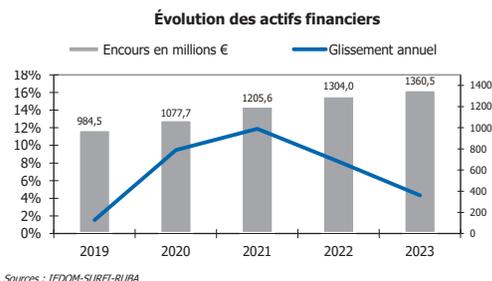
1.1 L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

Les actifs financiers progressent plus lentement mais restent à un niveau élevé

En 2023, les actifs financiers affichent une croissance plus modérée à Saint-Barthélemy (+4,3 % après +8,2 % en 2022). Toutefois, à 1 360,5 millions €, ils restent à un niveau exceptionnellement élevé.

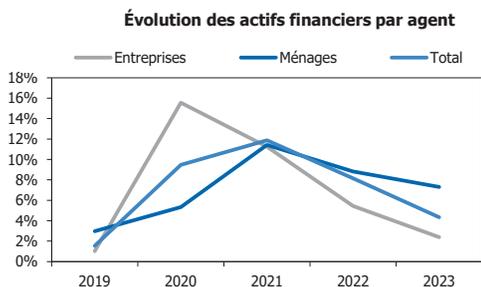
Ces derniers sont portés par la croissance dynamique des placements liquides ou à court terme (+39,8 %). En revanche, les dépôts à vue chutent (-9,3 %), tandis que l'épargne à long terme recule pour la deuxième année consécutive (-7,3 %).

Cette décélération observée est principalement liée au repli des dépôts à vue. Face à l'inflation qui ampute le pouvoir d'achat, certains agents économiques puisent dans leurs réserves. Dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, d'autres réallouent leurs actifs financiers vers des placements plus rémunérateurs.



¹ Données hors La Banque Postale.

Une croissance moins soutenue des dépôts pour l'ensemble des agents économiques



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

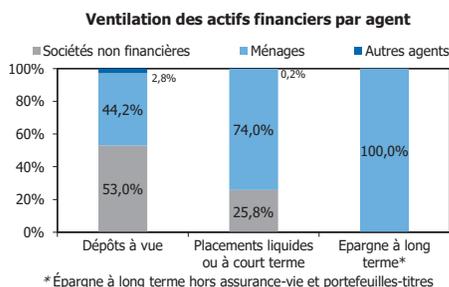
Dans cette lignée, la collecte des actifs financiers auprès des entreprises (566,6 millions €, soit 42 % du total) est plus lente (+2,4 %). Elle est marquée par un repli massif des dépôts à vue (-13,9 % contre +1,2 % en 2022). Toutefois, l'encours des placements liquides ou à court terme renoue avec la croissance et a presque triplé sur un an à fin 2023 (+179,0 %).

Les avoirs des autres agents², qui ne représentent pour leur part que 2 % de la collecte totale, sont en diminution (-27,1 % contre +53,9 % en 2022) pour s'établir à 24,4 millions €.

Par ailleurs, par exception, avec un montant de 81 656 € par habitant, le niveau de détention d'actifs financiers par habitant à Saint-Barthélemy se situe dans la fourchette haute par rapport aux départements français en 2023. Ceci témoigne du cas particulier de la collectivité en termes de détention d'actifs financiers.

Par comparaison, il se situe à Saint-Martin dans la fourchette basse (9 554 €). En Guadeloupe (16 686 €), il fait partie des plus élevés des DOM, derrière la Martinique (18 497 €). Pour autant, les DOM se positionnent dans la fourchette basse par rapport aux autres départements français.

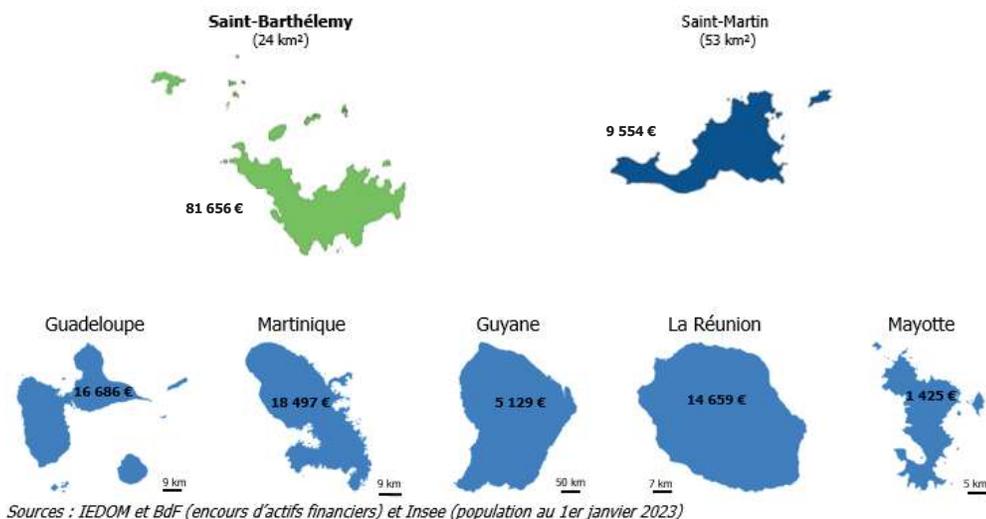
À Saint-Barthélemy, les actifs financiers sont majoritairement détenus par les ménages (769,5 millions €, soit 57 % du total). Leur encours progresse de 7,3 % après +8,8 % en 2023. Leurs dépôts à vue et leur épargne à long terme s'inscrivent en retrait (respectivement -1,4 % et -7,3 %), tandis que les placements liquides ou à court terme des ménages affichent une croissance dynamique (+19,2 %).



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

² Les « autres agents » regroupent principalement les administrations centrales et de Sécurité Sociale, les sociétés d'assurance et de fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les collectivités locales.

Actifs financiers des ménages : encours moyen par habitant en 2023 (€)

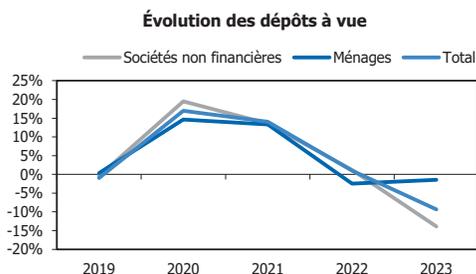


1.2 LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue s'établit à 823,7 millions € à fin décembre 2023. Il décroît de 9,3 % après +1,0 % en 2022.

Sur cette composante, les principaux déposants de la place sont les entreprises, avec 53 % de l'encours total. Les dépôts à vue des ménages et des autres agents représentent respectivement 44 % et 3 % du total.

Les entreprises contribuent majoritairement au ralentissement observé en 2023. Leurs dépôts à vue se contractent (-13,9 % contre +1,2 % en 2022). Pour certaines d'entre elles, les PGE ont permis de se constituer des réserves de trésorerie qui leur ont elles-mêmes permis de faire face à la hausse des prix et des charges d'exploitation en 2023 et de commencer à rembourser les PGE contractés. En parallèle, les dépôts à vue des ménages et des autres agents diminuent (respectivement -1,4 % après -2,4 % en 2022 et -28,5 % contre 61,7 % en 2022).

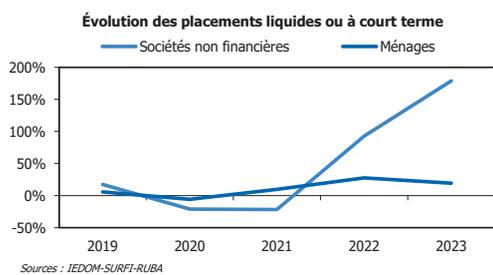


Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME³

Les placements liquides ou à court terme sont très dynamiques en 2023. Ils atteignent 505,3 millions € en fin d'année. Sur un an, ils ont progressé de près de 144 millions € à Saint-Barthélemy.

Les taux d'intérêt bas des dernières années avaient rendu ces placements peu attractifs. En 2023, les taux de marché plus élevés favorisent les placements qui y sont indexés, dont l'encours double sur un an.



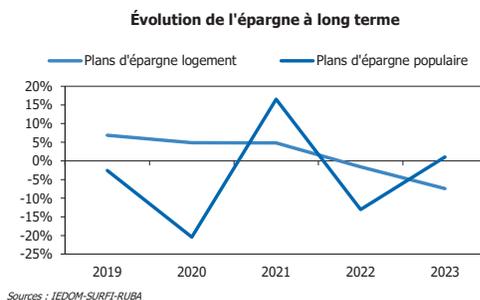
En particulier, les comptes créditeurs à terme⁴ enregistrent de bonnes performances, tant sur le segment des entreprises (+179,0 %) que sur celui des ménages (+123,2 %). Bien qu'ils soient moins connus du grand public, ces placements non risqués sont devenus plus rémunérateurs et plus attractifs dans un contexte de remontée des taux pratiqués sur le marché monétaire.

En revanche, les comptes d'épargne à régime spécial reculent (-14,3 % contre +10,4 %). Les livrets ordinaires (82 % de l'encours total) sont en retrait et contribuent majoritairement à cette évolution à la baisse (-19,4 % contre +13,7 % l'année précédente). Toutefois, les livrets A et Bleus, les livrets de développement durable et les comptes d'épargne logement progressent sur un an (respectivement +19,4 %, +14,2 % et +30,9 %).

1.3 L'ÉPARGNE À LONG TERME⁵

Si la remontée des taux a été profitable aux placements liquides et à court terme, cela n'a pas été le cas de l'épargne longue. Cela témoigne d'une volonté pour les agents de conserver une épargne facilement mobilisable pour faire face à la conjoncture économique ou à des opportunités d'investissement.

À 31,5 millions €, l'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, diminue en 2023 (-7,3 % après -1,8 % en 2022).



³ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

⁴ Le compte ou dépôt à terme est un placement bancaire bloqué pour une durée renouvelable, et rémunéré à un taux connu au départ. Il s'agit d'un produit d'épargne où le capital investi est garanti et dont le taux, connu dès la souscription, est fonction de la durée du placement.

⁵ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance vie ni les portefeuilles-titres.

Les plans d'épargne logement (PEL) constituent la quasi-totalité de l'épargne à long terme (99 %) et reculent de 7,4 % sur l'année. Les plans d'épargne populaire (PEP) sont stables. À Saint-Barthélemy, ils représentent moins de 1 % de l'épargne à long terme et progressent de 1,0 % à fin 2023.

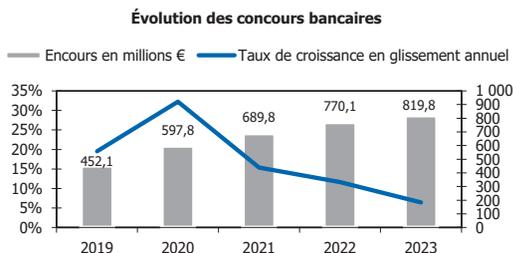
2. LES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Une activité de financement qui croît plus lentement

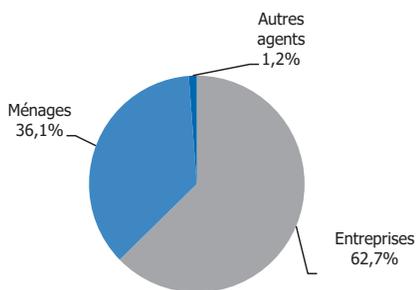
En 2023, les concours bancaires continuent d'augmenter à Saint-Barthélemy, mais à un rythme plus modéré que les années précédentes (+6,4 % après +11,6 % en 2022 et +15,4 % en 2021). Ces derniers s'établissent désormais à 819,8 millions €.

Sur les cinq dernières années, les crédits octroyés augmentent de 17,1 % par an en moyenne, soit un taux élevé par rapport aux autres DOM et départements de l'Hexagone.



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Ventilation de l'encours sain par agent



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

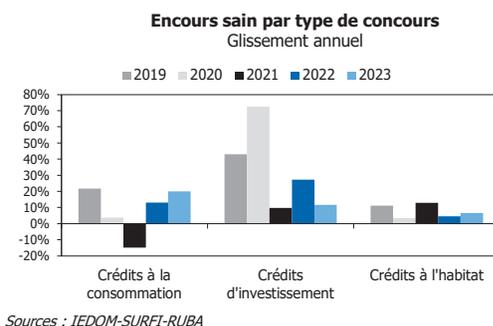
L'encours des crédits à l'habitat, qui représente 46 % de l'encours total, affiche une progression de son rythme de croissance (+6,7 % après +4,6 % en 2022), en dépit de la remontée des taux d'intérêt observée depuis 2022. L'encours continue de croître à Saint-Barthélemy, comparativement à l'évolution en Guadeloupe où il fléchit à fin 2023.

A contrario, les crédits d'investissement enregistrent une croissance moins soutenue (+11,6 % après +27,3 % en 2022). À 340,8 millions €, ils concentrent désormais près de 42 % de l'encours total. En parallèle, les crédits à la consommation sont plus dynamiques (+20,1 % après +13,1 % l'année précédente).

Après avoir connu une hausse historique liée au déploiement des PGE, l'encours des crédits d'exploitation se contracte à nouveau à fin 2023 (-18,8 % après -4,9 % l'année précédente). Toutefois, il reste nettement supérieur à son niveau d'avant-crise (65,6 millions € contre 6,3 millions € en 2019).

L'évolution des crédits d'exploitation est en adéquation avec la fin de l'octroi des PGE, le 30 juin 2022, et le début de leur remboursement depuis 2 ans.

À cette date, 71,8 millions € de PGE avaient été accordés à 283 entreprises à Saint-Barthélemy. À fin juin 2023, 47,8 millions € de PGE accordés restent à rembourser, soit 66 % de l'encours initial (c'est davantage que dans l'Hexagone, mais lié à des octrois sur une durée plus longue). 96 % des PGE sont entrés en phase de remboursement. 76 % des PGE sont remboursés sur la durée maximum (6 ans). 9 % des bénéficiaires ont remboursé intégralement leur PGE.



Le dispositif des PGE « classiques » a pris fin en juin 2022, et a été remplacé par celui des « PGE Résilience »⁶. Toutefois, aucune entreprise ultramarine n'y a fait appel.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

À 296,1 millions €, l'encours de crédits aux ménages affiche une progression moins soutenue en 2023 (+9,4 % après +13,7 % en 2022). Cette évolution provient de la perte de vitesse de la croissance des crédits à l'habitat (+8,1 % après +13,7 % l'année précédente) qui concentrent 88 % de l'encours total des crédits consentis aux ménages saint-barth en 2023. Le reste de l'encours est constitué de crédits à la consommation.

Si la remontée progressive des taux d'intérêt ralentit la croissance des crédits à l'habitat, les ménages de Saint-Barthélemy continuent tout de même à financer leurs projets immobiliers.

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours de crédits aux entreprises atteint 513,9 millions €, en hausse de 5,0 % (+13,6 % en 2022). Après avoir nettement diminué en 2022 (-12,8 %), les crédits immobiliers progressent (+3,8 %) et demeurent au-dessus de leur niveau d'avant-crise. De même, les crédits d'investissement concentrent les deux tiers du total de l'encours sain et sont bien orientés (+11,7 % après +34,9 % un an plus tôt).

Néanmoins, les crédits d'exploitation octroyés aux entreprises diminuent pour la deuxième année consécutive (-18,9 % après -5,7 % en 2022) pour s'établir à 64,3 millions €. Ayant bénéficié du « boom » des PGE dans le cadre de la crise sanitaire, ils restent à un niveau élevé en 2023, alors qu'ils s'établissaient à 5,2 millions € en 2019.

3. L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Fin 2023, grâce à une collecte de dépôts qui reste à un niveau élevé (+4,3 % sur un an), les établissements bancaires installés à Saint-Barthélemy dégagent un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources-emplois) de 387,8 millions € (-48,7 millions € sur un an).

⁶ Le prêt Garanti par l'État intitulé « PGE Résilience » vise à soutenir les entreprises affectées économiquement par la guerre en Ukraine.

4. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €. À noter que les données présentées ne sont pas comparables avec les déclarations RUBA-SURFI, en raison de la différence de périmètre.

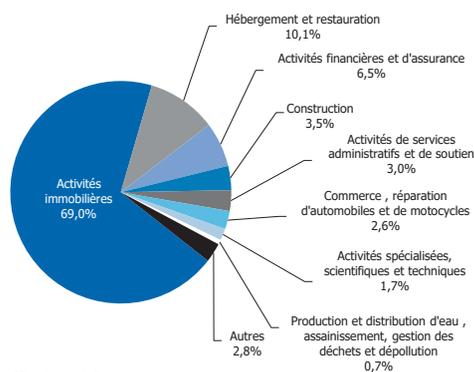
Au 31 décembre 2023, le total des risques déclarés au Service Central des Risques (SCR) à **Saint-Barthélemy** poursuit sa progression. Il atteint 1 348,9 millions € (+12,2 % sur un an, après +30,5 % en 2022). Le financement des activités immobilières tire à la hausse l'encours (+16,4 %).

En effet, le secteur immobilier concentre la majeure partie des risques (930,4 M€, soit 69 % des risques déclarés au SCR). Ainsi, en excluant les activités immobilières, l'encours déclaré au SCR à Saint-Barthélemy s'établit à 418,5 M€ en 2023 (+3,9 % sur un an).

Le secteur de l'hébergement et de la restauration avec 10,1 % des risques (136,6 M€, -3,8 % sur an), ainsi que celui des activités financières et d'assurance avec 6,5 % des risques (88 M€, +19,9 % par rapport à 2022) arrivent en deuxième et troisième positions.

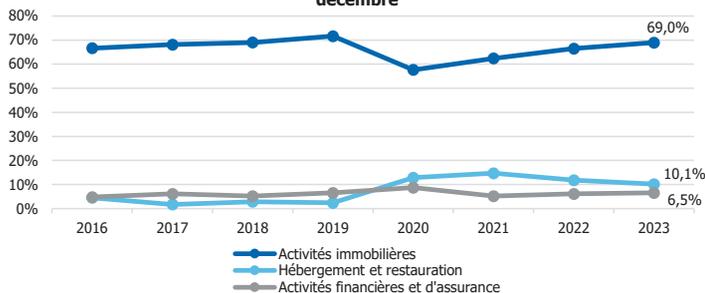
Concernant les encours de crédits, les financements de moyen et long terme sont prépondérants (84,8 % du total, soit +2,3 points sur un an). Une part marginale de l'encours est répertoriée au sein des crédit-bail (2,6 %) et des crédits à court terme (1,8 %). En parallèle, 10,9 % des montants déclarés sont enregistrés en hors bilan (-2,4 points sur un an).

Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2023



Source : SCR - Banque de France

Part des principaux secteurs d'activité sur le total risques au 31 décembre



Source : SCR - Banque de France.

ANNEXES



Anse de Colombier et villa de David ROCKEFELLER - ©Thierry BELTRAND

Située au nord-ouest de l'île et accessible uniquement en bateau ou par des sentiers de randonnée, la plage de Colombier est surplombée par la villa de David ROCKEFELLER, longtemps à l'abandon mais rachetée en avril 2023 par un ressortissant américain au prix de 124 millions d'euros. Décédé en 2017, ce célèbre homme d'affaires et milliardaire américain avait « découvert » Saint-Barth à la fin des années 50, alors que l'île ne possédait ni route ni électricité. Contribuant ainsi à la renommée de l'île, il a entraîné dans son sillage de nombreux riches amis parmi lesquels le banquier, passionné de voile comme lui, Edmond de ROTHSCHILD. Aujourd'hui, l'île attire toujours une clientèle fortunée, américaine pour l'essentiel (en provenance de la côte est des États-Unis surtout). Sur la photo, on aperçoit, au fond, l'île de Saint-Martin, distante de 30 km à peine.

1. Les actifs financiers des établissements financiers installés localement (EFIL)

En millions €, au 31 décembre	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
ENTREPRISES	408,3	471,7	524,8	553,4	566,6	2,4%
Dépôts à vue	368,9	440,8	500,6	506,7	436,3	-13,9%
Placements liquides ou à court terme	39,3	31,0	24,2	46,7	130,2	179,0%
Placements indexés sur les taux de marché	39,3	31,0	24,2	46,7	130,2	179,0%
Comptes à terme	39,3	31,0	24,2	46,7	130,2	179,0%
MÉNAGES	561,6	591,5	659,1	717,2	769,5	7,3%
Dépôts à vue	291,6	334,2	378,8	369,5	364,2	-1,4%
Placements liquides ou à court terme	238,5	224,4	245,8	313,7	373,8	19,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	185,2	188,0	214,9	237,3	203,3	-14,3%
Livrets ordinaires	154,2	155,3	181,3	206,1	166,1	-19,4%
Livrets A et Bleu	22,5	23,9	25,1	22,0	26,3	19,4%
Livrets Jeunes	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	-8,4%
Livrets d'épargne populaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	ns
Livrets de développement durable	6,8	6,9	6,5	7,0	8,0	14,2%
Comptes d'épargne logement	1,2	1,5	1,7	1,9	2,5	30,9%
Placements indexés sur les taux de marché	53,4	36,4	30,9	76,4	170,5	123,2%
Comptes créditeurs à terme	53,4	36,4	30,9	76,4	170,5	123,2%
Épargne à long terme	31,5	32,9	34,6	34,0	31,5	-7,3%
Plans d'épargne logement	31,0	32,5	34,1	33,5	31,1	-7,4%
Plans d'épargne populaire	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	1,0%
AUTRES AGENTS	14,6	14,4	21,7	33,5	24,4	-27,1%
Dépôts à vue	13,6	13,5	20,0	32,4	23,2	-28,5%
Placements liquides ou à court terme	1,0	0,9	1,7	1,1	1,2	14,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-30,5%
Placements indexés sur les taux de marché	0,9	0,8	1,6	1,0	1,2	18,1%
TOTAL	984,5	1 077,7	1 205,6	1 304,0	1 360,5	4,3%
Dépôts à vue	674,1	788,5	899,4	908,5	823,7	-9,3%
Placements liquides ou à court terme	278,8	256,2	271,7	361,5	505,3	39,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	185,2	188,1	215,0	237,4	203,4	-14,3%
Placements indexés sur les taux de marché	93,6	68,2	56,7	124,1	301,9	143,4%
Épargne à long terme	31,5	32,9	34,6	34,0	31,5	-7,3%

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM - SURFI-RUBA

2. Les encours de crédits des établissements financiers installés localement (EFIL)

En millions €, au 31 décembre	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
ENTREPRISES						
Crédits d'exploitation	5,2	47,5	84,0	79,2	64,3	-18,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	4,0	45,6	77,7	76,6	61,4	-19,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1,2	1,9	6,3	2,6	2,8	10,2%
Crédits d'investissement	125,6	217,4	225,8	304,6	340,1	11,7%
Crédits immobiliers	86,3	79,1	121,0	105,5	109,5	3,8%
Encours sain	217,1	344,1	430,8	489,3	513,9	5,0%
MÉNAGES						
Crédits à la consommation	29,5	30,6	26,1	29,5	35,4	20,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	28,5	30,1	25,4	29,2	35,2	20,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1,0	0,5	0,7	0,3	0,2	-14,3%
Crédits à l'habitat	198,8	215,8	211,9	241,1	260,7	8,1%
Encours sain	228,3	246,4	238,0	270,6	296,1	9,4%
AUTRES AGENTS						
Encours sain	6,8	7,3	20,9	10,2	9,7	-4,9%
TOTAL						
Crédits d'exploitation	6,3	48,3	85,0	80,8	65,6	-18,8%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	29,5	30,6	26,1	29,5	35,4	20,1%
Crédits d'investissement	126,6	218,5	239,9	305,4	340,8	11,6%
Crédits à l'habitat	287,8	297,9	336,2	351,7	375,3	6,7%
Autres crédits	2,0	2,4	2,6	2,7	2,6	-0,9%
Encours sain	452,1	597,8	689,8	770,1	819,8	6,4%
Taux de créances douteuses (EFIL)	1,2%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%	-0,1 pt

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM - SURFI - RUBA

Ont collaboré à cet ouvrage :

Thierry BELTRAND

Solène BEROSE

Cindy CANDALEN

Teddy COMBET

David FARDEL

Damion GORDON

François GROH

Marie-Ange ORTIZ

Jade SOUKAI

Directeur de la publication : Ivan ODONNAT
Responsable de la rédaction : François GROH

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par Antilles Imprimerie

Sur papier recyclé

Achevé d'imprimer en septembre 2024 – Dépôt légal : septembre 2024

ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-35292-016-8



IEDOM
Agence de Saint-Barthélemy

Parc d'activité
La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur :
François Groh
05 90 93 74 00

Crédits photos de couverture :
L'Hôpital de Bruyn
EHPAD Louis Vialenc
© Journal de Saint-Barth

Maison de la santé ouverte en 2023
© Journal de Saint-Barth



iedom.fr/saint-barthelemy

